



Rapport d'évaluation stratégique

Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS)

Burkina Faso, Mali, Niger Sénégal

Codes Enabel :

NER21004, Volet Régional

NER21005, Volet Niger

SEN21004, Volet Sénégal

BFA21001, Volet Burkina Faso

MLI21003, Volet Mali

Cota

Version finale

Mai 2026

Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de la coopération entre République du Sénégal, le Burkina Faso, la République du Mali, la République du Niger, et le Royaume de Belgique.

Le rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Enabel, la Coopération belge ou les autorités du Sénégal, du Burkina Faso, du Mali et du Niger

Table des matières

1	Résumé exécutif.....	9
1.1	Contexte de l'évaluation.....	9
1.2	Synthèse des huit questions d'évaluation	9
1.3	Trois leçons apprises majeures.....	11
1.4	Trois recommandations prioritaires	11
1.5	Conclusion	12
2	Contexte de l'évaluation	13
3	Fiche du projet/programme de coopération	14
4	Objectifs et méthodologie de l'évaluation	16
4.1	Une évaluation stratégique de portefeuille.....	16
4.2	Enjeux spécifiques liés à l'approche portefeuille national/régional	16
4.3	Méthodologie et questions d'évaluations	17
5	Compréhension des contextes et leurs évolutions	18
5.1	Contexte d'Enabel (Belgique, UE)	18
5.1.1	Émergence de l'idée d'une approche thématique ou régionale (2019–2020).....	18
5.1.2	Décision politique, lettre d'instruction, et formulation (2021)	19
5.1.3	Démarrage de la mise en œuvre (2022)	19
5.1.4	Ajustements organisationnels et réflexions stratégiques (2024–2025)	19
5.2	Au niveau des quatre pays et de la région.....	20
5.2.1	Émergence d'une initiative structurante : la Grande Muraille Verte (2007-2018).....	20
5.2.2	Relance internationale de la GMV et la montée de l'agenda climat (2019-2021).....	20
5.2.3	Des crises croissantes, avec une recomposition géopolitique régionale (2021-2026).....	21
5.3	Au niveau du PTCS.....	21
5.4	Quelques concepts clés.....	22
6	Quelques commentaires généraux	24
6.1	Un contexte de triples changements.....	24
6.2	Un alignement perfectible entre Enabel Bruxelles, PTCS, et postes diplomatiques.....	24
6.3	Ce que raconte le budget	25
6.3.1	Au niveau régional.....	25
6.3.2	Dans les volets nationaux.....	25
6.3.3	Flexibilité et réajustements budgétaires.....	26
6.4	Des limitations importantes dans le cadre de gouvernance et de redevabilité.....	26
7	Réponse aux questions d'évaluation.....	27
7.1	Question d'évaluation 1.1 – pertinence et alignement.....	27
7.1.1	Un positionnement cohérent avec les enjeux sahéliens.....	27
7.1.2	Pertinence de l'approche régionale : cohérence fonctionnelle et valeur ajoutée potentielle	27
7.1.3	Bon alignement sur les priorités nationales des pays partenaires	28
7.1.4	Bon alignement sur les priorités géostratégiques de la Belgique et de l'Union européenne	28
7.1.5	Focus sur l'adaptation au changement climatique : un choix stratégique assumé	28
7.1.6	Pertinence du choix de l'institution régionale de référence	29
7.1.7	Limites et points d'attention.....	30
7.1.8	Une pertinence qui reste actuelle	31
7.2	Question d'évaluation 1.2 – catalyseur de dynamiques.....	32
7.2.1	Partenariats et redevabilité mutuelle : une base solide au niveau national	32

7.2.2	Au niveau régional, un catalyseur surtout « technique », avec une maturation tardive de partenariats	33
7.2.3	Dialogue thématique, lien entre pays et apprentissage : des dispositifs utiles mais pas suffisamment “animés”	34
7.2.4	Un dialogue politique régional limité, fortement contraint par la gouvernance et le contexte géopolitique	34
7.2.5	Une participation active dans des événements internationaux, et un événement catalytique (le Forum régional 2025).....	36
7.2.6	Communication, redevabilité externe : un potentiel sous-exploité.....	36
7.2.7	Du travail intense avec la société civile dans les pays ; un renforcement limité au niveau régional	37
7.2.8	De bonnes synergies internes au PTCS, et avec d’autres interventions d’Enabel	38
7.2.9	En appui à Team Europe	40
7.2.10	Un recours très limité aux partenariats public-publics belges	40
7.3	Question d’évaluation 1.3 – catalyseur d’initiatives concrètes	40
7.3.1	Harmonisation stratégique : des intentions fortes, des résultats encore limités	41
7.3.2	La digitalisation : un potentiel réel mais encore inégalement exploité	42
7.3.3	Synergies concrètes : des avancées ponctuelles plutôt qu’un écosystème régional	43
7.3.4	Mobilisation de la recherche et de la société civile	43
7.3.5	Initiatives socio-économiques catalysées au niveau local	44
7.3.6	Articulation des actions concrètes avec l’Initiative de la Grande Muraille Verte	45
7.3.7	Le travail opérationnel de la part du volet régional	45
7.3.8	Défis structurels et limites du modèle	47
7.4	Question d’évaluation 1.4 - opportunités.....	49
7.4.1	Evolutions possibles du contexte.....	50
7.4.2	Objectifs que se fixent les bailleurs ou les pouvoirs politiques	51
7.4.3	Identification d’actions à mettre à échelle ou à développer qui répondent de manière intéressante à des besoins non couverts	54
7.4.4	Ressources financières	57
7.4.5	Options pour le futur	57
7.5	Question d’évaluation 2.1 - résultats.....	59
7.5.1	Restauration des écosystèmes et lutte contre la désertification	60
7.5.2	Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles	62
7.5.3	Renforcement de la résilience des populations	63
7.5.4	Effets pour les femmes et groupes vulnérables	65
7.5.5	Résilience institutionnelle et limites de la dimension régionale	66
7.6	Question d’évaluation 2.2 – effets de leviers.....	68
7.6.1	Des effets de levier réels, mais d’ampleur inégale.....	68
7.6.2	Des initiatives structurantes lancées par le volet régional	70
7.6.3	Les limites des effets de levier observés	71
7.6.4	Quelles initiatives mettre à l’échelle ?	73
7.7	Question d’évaluation 2.3 – effets non intentionnels.....	74
7.7.1	Des effets positifs non intentionnels qui renforcent certains acquis du programme	74
7.7.2	Des effets positifs non intentionnels sur les comportements, la cohésion sociale et l’économie locale	75
7.7.3	Des effets négatifs non intentionnels ou des risques à surveiller	76
7.8	Question d’évaluation 2.4 – gouvernance régionale.....	78

7.8.1	Gouvernance à la conception	78
7.8.2	Conséquences sur la supervision politique du volet régional.....	79
7.8.3	Structuration des liens entre les volets nationaux et le volet régional.....	80
7.8.4	Une coordination belge évolutive	80
7.8.5	Au niveau plus opérationnel (volet régional).....	82
7.8.6	Un cadre de pilotage du changement peu systémique	82
7.8.7	Visibilité, influence et partenariats : la dimension stratégique institutionnelle du programme régional.....	82
8	Regard sur les dimensions transversales.....	87
8.1	Dimension Genre	87
8.1.1	Une intégration explicite du genre dans la logique d'intervention du programme.....	87
8.1.2	Des résultats réels mais hétérogènes et peu structurels	88
8.1.3	Participation significative des femmes dans les activités économiques du programme...	88
8.1.4	Des avancées notables dans l'accès des femmes aux ressources productives	89
8.1.5	Des interventions contribuant à réduire certaines contraintes quotidiennes des femmes	90
8.1.6	Participation des femmes aux instances de gouvernance locale	90
8.1.7	Genre et résilience : une articulation encore implicite.....	90
8.1.8	Des limites importantes dans la transformation des rapports de genre	91
8.1.9	Une approche genre encore fragmentée à l'échelle régionale	91
8.2	La jeunesse	91
8.2.1	Création d'emplois et développement d'activités économiques vertes	92
8.2.2	Modèles de formation adaptés aux réalités locales.....	92
8.2.3	Participation des jeunes à la gouvernance locale.....	92
8.2.4	Digitalisation et attractivité des métiers ruraux	93
8.2.5	Plaidoyer et visibilité internationale de la jeunesse sahélienne.....	93
8.2.6	Une contribution réelle mais encore partielle.....	93
8.3	La digitalisation.....	93
8.3.1	Le Système d'Information sur la Transhumance : un outil numérique au service de la prévention des conflits	94
8.3.2	Un système de suivi-évaluation digitalisé et harmonisé à l'échelle du portefeuille	94
8.3.3	La digitalisation au service de la sécurisation foncière	95
8.3.4	Cartographie numérique et suivi écologique des territoires.....	95
8.3.5	Renforcement des systèmes nationaux de suivi environnemental.....	95
8.3.6	Limites et défis de la digitalisation en contexte sahélien.....	96
9	Conclusion globale	96
10	Leçons apprises	99
11	Recommandations	103
11.1	Recommandation 1 : Une approche d'ingénierie sociale et institutionnelle	103
11.2	Recommandation 2 : Etendre le volet régional dans la durée et dans l'espace	105
11.3	Recommandation 3 : un modèle de portefeuille hybride régional/national flexible.....	105
11.4	Recommandation 4 : Une structure de gouvernance adaptée à l'ambition régionale	106
11.5	Recommandation 5 : Des horizons temporels plus longs.....	108
11.6	Recommandation 6 : Des corridors de synergie transfrontaliers.....	108
11.7	Recommandation 7 : Capitalisation et réseautage.....	109
11.8	Recommandation 8 : Aller au bout de l'appel lancé par le Forum	109
11.9	Recommandation 9 : Team Belgium gouvernementale.....	109
11.10	Recommandation 10 : Soigner l'innovation énergétique.....	110

11.11	Recommandation 11 : Exploiter davantage les COPs	111
11.12	Recommandation 12 : Renforcer l’approche « One Enabel » et les synergies avec les acteurs belges et européens	111
11.13	Recommandation 13 : Un point focal interne dédié aux approches régionales.....	112
12	Annexe 1- Narratif factuel du déroulement PTCS – regard global.....	113

Liste des acronymes

ABV	Bassin de la Volta
ACNG	Acteur de la Coopération Non Gouvernementale
ACS	Africa Climate Summit
AES	Alliance des États du Sahel
AGR	Activité Génératrice de Revenus
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BKF	Burkina Faso
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCRS	Commission Climat Régional Sahel
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest-
CEPGL	Communauté économique des Pays des Grands Lacs
CFV	Commission foncière villageoise
CILSS	Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COC/R	Comité de Coordination Régionale
COFOV	Commission Foncière Villageoise
CoP	Communauté de Pratiques
CoRI	Communauté de pratiques agroécologiques
CSub	Convention de subsides
DGD	Direction Générale de la Coopération au développement et Aide humanitaire
DTF	Dossier Technique et Financier
E&T	Expertise & Think
EAC	East African Community
EST	Expertise Sectorielle et Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNDASP	Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral
GCF	Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund)
GDRN	Gestion Durable des Ressources Naturelles
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMV	Grande Muraille Verte
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
INSAH	Institut du Sahel
IOVR	Indicateur Objectivement Vérifiable de Résultat
JETP	Just Energy Transition Partnership
JVE	Jeune Volontaire pour l'Environnement
MAST	Mobile Application to Secure Tenure
MELOS	Monitoring Evaluation Officers
MLI	Mali
MoU	Accord de partenariat (Memorandum of Understanding)
MRC	Mekong River Commission

NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
NER	Niger
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGED	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PDESC	Plan de Développement Économique, Social et Culturel
PDI	Personne déplacée interne
PFNL	Produit forestier non ligneux
PRADEP	Programme Régional de Développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel
PRISMA	Projet de recherche et innovation pour des systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest
PTCS	Portefeuille Thématique Climat Sahel
QE	Question d'Évaluation
R	Résultat
REPO	Résilience Agro Sylvo Pastorale Ouest Niger
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SEN	Sénégal
SIT	Système d'Information sur la Transhumance
SNV	Organisation néerlandaise de développement
TdR	Termes de Référence
UACDDDD	Union des Associations et des Coordinations d'Associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
VIC	Village intelligent face au climat

1 Résumé exécutif

1.1 Contexte de l'évaluation

Le Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) est né d'une initiative d'Enabel pour développer une approche multi-pays, et d'une volonté politique (2021) de la ministre belge de la Coopération, qui a demandé à Enabel de développer une réponse thématique régionale aux défis climatiques du Sahel. Le programme – doté de 50 millions d'euros sur cinq ans – couvre quatre pays partenaires (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal), et combine quatre volets nationaux (46 M€) avec un volet régional de facilitation (4 M€). Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) et vise à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, restaurer les écosystèmes dégradés et renforcer la résilience climatique des populations rurales. L'équipe de mise en œuvre (mai 2022 – oct/nov 2026) a été confrontée à un contexte de triple changements : pilotage des objectifs du PTCS d'abord ; importantes instabilités politiques et sécuritaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger ensuite (changements de régime successifs, création de l'Alliance des États du Sahel, retrait de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest-CEDEAO); enfin, émergence simultanée de l'approche multi-pays au sein d'Enabel, qui n'y disposait pas encore de cadre institutionnel dédié. L'évaluation externe commanditée par Enabel, fait suite à une auto-évaluation interne (07/2025), et se voulait stratégique, tout en étant entièrement réalisée à distance (données collectées de décembre 2025 à février 2026), avec un double objectif : mesurer la valeur ajoutée de l'approche portefeuille régional par rapport à une juxtaposition d'interventions nationales, et dégager des orientations pour de futures initiatives régionales.

1.2 Synthèse des huit questions d'évaluation

QE 1.1 - Pertinence et alignement

L'orientation stratégique du PTCS est jugée globalement satisfaisante : le ciblage sur l'adaptation au changement climatique, la restauration des terres et la résilience correspond aux priorités nationales des quatre pays partenaires, aux engagements belges (Vision 2030 d'Enabel) et aux dynamiques régionales de la GMV. Des limites existent néanmoins : l'initiative a été portée par la partie belge sans demande régionale formalisée, la volatilité du contexte géopolitique a été sous-estimée lors de la formulation, et les zones d'intervention - géographiquement disjointes et non transfrontalières - ont restreint la valeur ajoutée macro régionale du portefeuille. La pertinence demeure élevée en 2026 face à l'aggravation des impacts climatiques.

QE 1.2 - Rôle de catalyseur de dynamiques

Le PTCS a permis de catalyser des partenariats solides au niveau national (points focaux, comités de pilotage, dialogue opérationnel de qualité). Au niveau régional, en revanche, il est resté majoritairement un catalyseur « technique » : si les formations données par Agrhymet, la Communauté de Pratiques Climat Sahel et le Forum de Ouagadougou 2025 constituent des avancées réelles, le rôle de référence régional n'a pas été pleinement atteint. Parmi les freins : absence de comité de pilotage régional fonctionnel, communication sous-dimensionnée pendant une grande partie du programme, faible ingénierie institutionnelle et animation post-événements, et contexte géopolitique défavorable à la coopération interétatique.

QE 1.3 - Catalyseur d'initiatives concrètes

Le PTCS constitue une initiative innovante qui a permis de générer certaines dynamiques de coopération technique et d'apprentissage entre les pays partenaires. Toutefois, les résultats observés en matière d'intégration régionale restent plus modestes que les ambitions initiales du programme. Les mécanismes d'harmonisation stratégique, de mobilisation des partenaires et de diffusion des innovations demeurent encore partiels, et plusieurs facteurs institutionnels et contextuels ont restreint la portée intégratrice, ou

fédératrice, du portefeuille. Les innovations les plus visibles sont numériques (Système d'Information sur la Transhumance-SIT Sahel, Mobile Application to Secure Tenure-MAST, suivi-évaluation digitalisé) et l'harmonisation des méthodologies de suivi de la dégradation des terres via Agrhymet est en cours. L'harmonisation stratégique est encore partielle et la diffusion des innovations reste limitée, notamment faute d'une stratégie explicite de capitalisation et de communication déclenchée dès le début du programme.

QE 1.4 - Opportunités stratégiques

D'un côté, les opportunités de financement dans la région se contractent en raison du contexte politique. De l'autre, le nombre d'acteurs présents diminue, offrant donc des opportunités. Par ailleurs, il existe de multiples initiatives de soutien à la GMV, qui restent insuffisamment coordonnées (cadastre par l'Accélérateur non effectif encore). Dans ce contexte, il peut s'avérer utile de revisiter ou moderniser l'approche de gestion des ressources environnementales (lutte contre la désertification), pour laquelle un essoufflement des bailleurs semble apparaître. Des pistes à explorer existent, telles que : l'approche basée sur la «paix environnementale» (gestion concertée des ressources en zones de tensions) ; l'adjonction de l'énergie (solaire rural), comme facteur d'augmentation de la résilience (adaptation) ; les corridors transfrontaliers de transhumance ou encore les couloirs (économiques) de résilience.

QE 2.1 - Résultats sur les écosystèmes et la résilience

Les résultats opérationnels des quatre volets nationaux sont globalement conformes aux ambitions initiales : restauration significative de terres dégradées, amélioration de la gouvernance foncière locale (commissions foncières villageoises, plans territoriaux), introduction de pratiques agroécologiques et renforcement de la cohésion sociale dans les zones d'intervention. Les femmes et les jeunes ont bénéficié d'opportunités économiques nouvelles (Haute Intensité de Main d'œuvre-HIMO, groupements, entrepreneuriat vert). En revanche, les résultats institutionnels régionaux sont plus fragiles et les dispositifs locaux restent partiellement déconnectés des mécanismes nationaux de planification et de financement.

QE 2.2 - Effets de levier

Des effets de levier réels mais d'ampleur inégale ont été générés : le programme PRISMA ou encore PRADEP de l'UE (pastoralisme multi-pays) capitalise sur les acquis techniques du PTCS ; le SIT Sahel et les outils digitaux constituent des références mobilisables à l'échelle régionale ; la montée en puissance des partenariats avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AP-GMV) et les Agences Nationales de la Grande Muraille Verte (ANGMV) ouvre des perspectives. Toutefois, plusieurs initiatives prometteuses (communautés de pratiques, données harmonisées) n'ont pas atteint leur pleine maturité, les produits de capitalisation restent encore en développement, et l'objectif initial de mobilisation de 200 M€ de fonds tiers n'a été que partiellement atteint, et majoritairement de manière indirecte (en-dehors du PTCS).

QE 2.3 - Effets non intentionnels

Parmi les effets positifs non prévus : renforcement de la cohésion sociale et réduction des conflits liés aux ressources dans plusieurs zones d'intervention, amélioration de la mobilité pastorale grâce au SIT Sahel, dynamiques d'entrepreneuriat local (biochar, bio-intrants) allant au-delà des objectifs initiaux. Des effets négatifs sont cependant à mentionner : risques de conflits fonciers liés à la valorisation des terres restaurées, exclusion partielle de certains groupes vulnérables des mécanismes de gouvernance locale, et dépendance de certaines innovations vis-à-vis de l'appui externe pour assurer leur pérennité.

QE 2.4 - Gouvernance régionale

Le dispositif de gouvernance régionale n'était que partiellement décrit dans le Dossier Technique et Financier (DTF), et il n'a pas pu être pleinement mis en œuvre au niveau d'un élément essentiel : l'absence de comité de pilotage régional formellement constitué a fragilisé la légitimité et la traction du volet régional sur les volets nationaux. La structure contractuelle fragmentée (cinq conventions distinctes), l'absence d'un

responsable thématique doté d'une autorité fonctionnelle ont limité la cohérence stratégique d'ensemble. Des ajustements progressifs ont été opérés (redéfinition des Termes de Référence-TdR du chef de projet régional, création d'un COC/R en 2024-2025) mais avec effet tardif. Ce déficit de gouvernance constitue l'un des principaux facteurs explicatifs de l'écart entre les ambitions régionales et les résultats obtenus.

1.3 Trois leçons apprises majeures

Leçon 1 : La valeur ajoutée d'une approche régionale ne se génère pas spontanément par la juxtaposition d'interventions nationales : elle requiert une ingénierie délibérée, sociale, institutionnelle et stratégique ainsi qu'un objectif clairement identifié dès le départ de l'action. L'expérience du PTCS montre qu'un effet de levier n'est pas un sous-produit automatique de bons résultats techniques. Il suppose une ingénierie sociale et institutionnelle explicite : cartographie dynamique des acteurs, stratégie d'alliances priorisées, animation continue des réseaux post-événements, et outils de suivi des transformations systémiques (au-delà des indicateurs quantitatifs). Le programme a souffert d'un cadre de redevabilité trop mécanique, d'une Théorie du Changement insuffisamment orientée vers l'influence politique, et d'une communication sous-dimensionnée pendant plusieurs années. Une prochaine phase régionale devrait intégrer dès sa conception ces fonctions - capitalisation, communication stratégique, réseautage - comme des activités à part entière, dotées de ressources humaines et budgétaires dédiées, et pilotées activement dès le démarrage.

Leçon 2 : Une approche régionale thématique nécessite un cadre contractuel et de gouvernance adapté à l'ambition régionale : convention unique, flexibilité budgétaire, verticalité hiérarchique accrue. L'absence d'un cadre formel de gouvernance régionale fragilise la légitimité et la capacité d'influence du volet régional. Il apparaît dès lors indispensable d'institutionnaliser ce mandat à travers un dispositif reconnu par les pays partenaires, qu'il s'agisse d'un comité de pilotage régional effectif ou d'un autre mécanisme formel de gouvernance. Un tel cadre renforcerait la sécurité juridique et politique du volet régional, clarifierait son rôle vis-à-vis des volets nationaux et offrirait un espace légitime pour un dialogue politique structuré. Cette formalisation serait conforme à l'intention initiale du programme et permettrait d'ancrer durablement la dimension régionale au-delà des seules dynamiques techniques.

Leçon 3 - Dans des contextes politiques fragiles, une posture technique et apolitique peut constituer un avantage comparatif, en préservant des espaces de coopération et de confiance lorsque les cadres politiques régionaux sont fragilisés.

Dans un contexte incertain, le modèle top-down (fort ancrage régional avec déclinaison dans les volets nationaux) n'est pas souhaitable, à cause de son manque d'agilité face aux aléas. C'est grâce à la posture « basse » adaptée, plus technique et moins de niveau politique, que le PTCS a réussi à maintenir le cap (dialogue et opérations), malgré les instabilités.

L'expérience du PTCS confirme que les enjeux environnementaux peuvent constituer un terrain de coopération relativement consensuel, même dans des contextes politiques marqués par des tensions diplomatiques ou institutionnelles. Dans un contexte régional caractérisé par des changements politiques majeurs, le maintien d'échanges techniques entre experts des différents pays partenaires a permis de préserver des espaces de dialogue et de coopération. Cette observation suggère que les programmes environnementaux régionaux peuvent jouer un rôle important dans la préservation de réseaux techniques et scientifiques, même lorsque les cadres politiques régionaux sont fragilisés.

1.4 Trois recommandations prioritaires

Recommandation 1 - Intégrer systématiquement l'ingénierie sociale et institutionnelle dans les interventions d'Enabel

- *Destinataire : Département E&T, usage transversal*
- *Importance : très élevée*
- *Moyen terme*

La principale lacune conceptuelle du PTCS réside dans l'absence d'une approche explicite de pilotage du changement systémique. Enabel devrait systématiquement intégrer dès la formulation : (i) une cartographie dynamique des acteurs (mise à jour annuelle) et une stratégie d'alliances priorisée avec des objectifs mesurables ; (ii) un cadre d'indicateurs enrichi, combinant indicateurs quantitatifs de réalisation et indicateurs qualitatifs de transformation (évolution des politiques, dynamiques de coopération entre acteurs, changement de pratiques) ; (iii) une stratégie de capitalisation et de communication au service de l'influence (productions analytiques de fond pour la capitalisation, formats courts et agiles (notes de position, infographies, récits de changement) pour l'influence politique - produits disponibles dès la première année du programme).

Recommandation 2 - Etendre le volet régional dans le temps et dans l'espace

- *Destinataire : Équipe PTCS et département E&T*
- *Importance : très élevée*
- *Court-terme*

Compte tenu de la montée en puissance tardive du volet régional, de l'arrivée récente des produits de capitalisation et du potentiel encore sous-exploité de divers partenariats, il est recommandé d'étendre le volet régional, de deux ans au-delà de l'échéance actuelle, en mobilisant des contributions des nouveaux volets nationaux en cours de développement dans la région.

Cette prolongation devrait viser deux objectifs : (i) diffuser activement les produits de capitalisation du PTCS auprès des décideurs nationaux et régionaux, et poursuivre une capitalisation avec d'autres interventions en lien avec la GMV ; (ii) consolider les partenariats formels engagés et assurer leur traduction en plans d'action communs. Le tout au service de l'approche régionale d'Enabel.

Recommandation 3 - Adopter un modèle de portefeuille hybride pour les futurs programmes régionaux

- *Destinataire : Département E&T*
- *Importance : élevée*
- *Moyen terme*

Les futures approches régionales d'Enabel au Sahel devraient s'appuyer sur une architecture à deux étages : un socle régional dédié aux fonctions communes (production et diffusion de connaissances, coordination transfrontalière, harmonisation des standards techniques, communication stratégique, prospection de financements) et des fenêtres nationales/locales dédiées à la mise en œuvre opérationnelle et à l'appropriation institutionnelle. Ce modèle doit s'accompagner d'une gouvernance régionale effective dès le démarrage : convention unique permettant des réallocations budgétaires inter-volets, responsable thématique doté d'une autorité fonctionnelle, comité de pilotage régional reconnu par les pays partenaires, et mécanismes de flexibilité permettant de « geler » une fenêtre nationale en cas de choc politique sans mettre en péril l'ensemble du portefeuille. La vision doit être conçue sur dix ans minimum, avec la possibilité d'interrompre ce qui ne fonctionne pas après trois ou cinq ans.

1.5 Conclusion

Le PTCS constitue une expérience d'apprentissage institutionnel majeure pour Enabel. Ses résultats opérationnels au niveau national sont solides ; sa valeur ajoutée régionale reste à ce jour inférieure à ses ambitions initiales, principalement en raison d'un cadre de gouvernance inadapté et d'un contexte géopolitique particulièrement instable. En combinant résultats tangibles sur le terrain et enseignements stratégiques précieux, il pose les bases d'une approche régionale plus mature, plus agile et plus impactante pour les prochains programmes climatiques d'Enabel au Sahel.

2 Contexte de l'évaluation

Le Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) s'inscrit dans l'engagement politique et stratégique de la Belgique et d'Enabel en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique et du renforcement de la résilience des populations dans la région sahélienne. Il est le fruit d'une stratégie développée au début de l'année 2021, en réponse à la lettre d'instruction émise par la ministre de la Coopération au Développement Meryame Kitir, et validée en juillet 2021.

Le PTCS est mis en œuvre dans quatre pays partenaires, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal, à travers une combinaison d'interventions nationales et d'un volet régional de facilitation. Il repose sur une logique de portefeuille multi-pays articulant un volume financier majoritairement national (46 millions d'euros) et un volet régional de facilitation (4 millions d'euros). Cette architecture traduit la volonté d'agir simultanément à deux niveaux complémentaires : d'une part, le niveau national, centré sur la mise en œuvre opérationnelle des actions, et d'autre part, le niveau régional, conçu comme un espace de coordination, de mutualisation, d'apprentissage et de valorisation stratégique.

Le portefeuille s'inscrit dans un contexte sahélien marqué par une vulnérabilité structurelle aux chocs climatiques, une dégradation accélérée des ressources naturelles, des pressions accrues sur les moyens de subsistance et des dynamiques de désertification, auxquelles s'ajoutent l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale et la faible résilience de nombreuses communautés. Ces défis sont exacerbés par la pression démographique, les conflits fonciers et la faiblesse de certaines capacités institutionnelles.

Parallèlement, le contexte politique et sécuritaire a connu des évolutions majeures, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger, ainsi que la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) et la sortie de ces pays de la CEDEAO.

La mise en œuvre du PTCS a débuté en mai-juin 2022, selon les volets, et les conventions spécifiques se terminent en avril-juin 2027 (fin des activités en octobre-novembre 2026). Nous sommes en fin de parcours. Considérant que le PTCS avait fait l'objet d'une auto-évaluation à l'été 2025, Enabel a souhaité un éclairage externe, avec un focus stratégique. Si « stratégique » n'est pas synonyme de « régional »¹, ce dernier aspect fait l'objet d'une attention centrale dans l'évaluation : le PTCS, outre le fait qu'il fait partie des deux premiers portefeuilles multi-pays d'Enabel, est aussi l'un des programmes multi-pays d'Enabel dotés des moyens les plus importants.

¹ Il existe de nombreuses dimensions stratégiques au niveau des interventions dans un pays donné.

3 Fiche du projet/programme de coopération

Pays	Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal	
Code du programme de coopération	Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS)	
Institution partenaire	1. Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso (MEEA) du Burkina Faso ; 2. Ministère de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) du Mali ; 3. Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEHA) du Niger ; 4. Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) du Sénégal.	
Budget total	50.000.000 EUR	
Durée du programme de coopération	Cinq ans (2022-2027)	
Date de début de la Convention spécifique	Projet	Date de signature de la CS
	NER21004_Volet Régional	20 avril 2022
	SEN21004_Volet Sénégal	01 mai 2022
	BFA21001_Volet Burkina Faso	27 mai 2022
	MLI21003_Volet Mali	30 juin 2022
	NER21005_Volet Niger	20 avril 2022
Date de démarrage du programme de coopération	Projet	Date de démarrage
	NER21004_Volet Régional	01 mai 2022
	SEN21004_Volet Sénégal	01 mai 2022
	BFA21001_Volet Burkina Faso	01 juin 2022
	MLI21003_Volet Mali	01 juillet 2022
	NER21005_Volet Niger	01 mai 2022
Date de fin de la Convention spécifique	Intervention	Date de fin de la CS
	NER21004_Volet Régional	19 avril 2027
	SEN21004_Volet Sénégal	30 avril 2027

	BFA21001_Volet Burkina Faso	30 avril 2027
	MLI21003_Volet Mali	29 juin 2027
	NER21005_Volet Niger	19 avril 2027
Impact ¹	OG : Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables.	
Outcomes	• OS1. Les acteurs locaux gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques. • OS2. La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre acteurs nationaux et régionaux sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les causes négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens.	
Groupes cibles	• Les services techniques nationales et les Services techniques déconcentrés des Ministères (Ministères en charge de l'Agriculture, l'Elevage, l'Environnement, de l'Hydraulique, etc.) ; les Agences Régionales de Développement du Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal ; • Les Collectivités Territoriales, les Organisations de Producteurs ; • Les groupements féminins, les femmes et les jeunes des communautés agropastorales ; • Les organisations nationales et régionales de la société civile, les institutions techniques régionales.	
Liste des projets du programme de coopération	NER21004 _PTCS Volet Régional	
	SEN 21004 _PTCS Volet Sénégal	
	BFA21001 _PTCS Volet Burkina Faso	
	MLI21003 _PTCS Volet Mali	
	NER21005 _PTCS Volet Niger	
Période couverte par l'évaluation	Avril 2022 au 31 décembre 2025	

4 Objectifs et méthodologie de l'évaluation

4.1 Une évaluation stratégique de portefeuille

La présente évaluation est une évaluation stratégique de portefeuille. À ce titre, elle ne vise pas à réévaluer la performance opérationnelle de chaque intervention nationale prise isolément, mais plutôt à analyser la valeur ajoutée, la cohérence d'ensemble, les résultats globaux et les perspectives d'un dispositif régional multi-pays dans le secteur du climat.

Au sens des standards du CAD de l'OCDE, une évaluation stratégique porte prioritairement sur les orientations de long terme (au-delà de plusieurs années), les choix de positionnement géographique, thématique et partenarial, les cadres d'intervention et de gouvernance, ainsi que les effets systémiques générés au-delà des résultats immédiats des projets. Elle interroge les choix qui ont été faits, et la manière dont ils permettent de produire des changements structurants, leur portée dans le temps (durable) et dans l'espace (échelle). Ces changements souhaités comportent généralement une forte dimension politique et relationnelle. Est stratégique ce qui crée ou modifie un contrat implicite ou explicite avec un bailleur majeur, un gouvernement partenaire, un réseau clé d'ONG ou de mouvements sociaux, et ce qui modifie les attentes envers l'organisation. Dans ce cadre, l'évaluation du PTCS s'intéresse à la fois au choix du Sahel comme espace régional d'intervention, dans le champ du climat, de la résilience et de la gouvernance des ressources naturelles et au positionnement d'Enabel en tant qu'acteur d'intégration, de facilitation et de catalyseur des partenariats. Elle analyse prioritairement la valeur ajoutée spécifique d'une approche portefeuille par rapport à une juxtaposition d'interventions nationales, notamment en termes de cohérence stratégique, de synergies, d'effets de levier et de capacité d'influence à l'échelle régionale.

L'évaluation est orientée vers l'apprentissage stratégique et la prospective. Elle doit contribuer à éclairer les décisions relatives à de futurs programmes régionaux, tant en ce qui concerne les thématiques prioritaires que les modalités de gouvernance, de partenariats et de positionnement institutionnel, dans une logique d'adaptation continue et de renforcement de l'impact de la coopération régionale.

4.2 Enjeux spécifiques liés à l'approche portefeuille national/régional

L'un des enjeux centraux du Portefeuille Thématique Climat Sahel réside dans l'articulation entre ses composantes nationales et son volet régional. Ce dernier a pour objectif d'être un levier structurant de cohérence, de mutualisation, d'apprentissage et de valorisation stratégique au service des interventions mises en œuvre dans chacun des pays partenaires. L'évaluation vise à apprécier dans quelle mesure cette articulation entre les niveaux national et régional a effectivement contribué à renforcer la cohérence d'ensemble du portefeuille, à structurer des dynamiques communes et à favoriser une meilleure complémentarité entre les différentes interventions. Elle vise également à analyser si et comment des effets de levier ont été générés au bénéfice des pays partenaires, tant en termes de capitalisation d'expériences, de diffusion d'innovations que de positionnement stratégique dans les espaces régionaux. L'évaluation s'intéresse en outre à la contribution du niveau régional au positionnement stratégique d'Enabel, de la Belgique et de la Team Europe dans le secteur climatique au Sahel, notamment en matière de visibilité, d'influence, de partenariats et de capacité à jouer un rôle catalyseur à l'échelle régionale. L'évaluation prend en considération les six ambitions de la Stratégie 2030 d'Enabel, comme éléments du contexte du PTCS. Ces six ambitions visent pour Enabel 1) à être un partenaire clé du gouvernement belge et hub de l'expertise belge ; 2) à être un partenaire privilégié pour des changements systémiques pour transformer durablement les systèmes et renforcer la gouvernance ; 3) à accroître son portefeuille tout en maximisant l'efficacité et l'impact de ses actions de développement ; 4) à offrir une expertise ciblée et une présence géographique stratégique, pour générer un impact plus fort ; 5) à développer de nouveaux partenariats et instruments

financiers pour dépasser le modèle classique de l'aide au développement ; 6) à être une organisation innovante et entrepreneuriale, modèle d'innovation, de gouvernance et de modernité dans la coopération internationale.

4.3 Méthodologie et questions d'évaluations²

L'évaluation a été réalisée entièrement en distanciel, avec les limitations que cela comporte. Les données ont été collectées entre fin décembre 2025 et fin février 2026. Un regard large sur un programme qui porte sur quatre pays, sur une période de plus de cinq ans (démarrant avec la lettre d'instruction), avec des rotations de personnel importante chez de nombreuses parties prenantes, y compris Enabel, se heurte à des discontinuités de témoignage, mais aussi à des angles de vues variables, en fonction du rôle joué par les personnes dans un contexte de gouvernance qui a évolué à Enabel Bruxelles. Autant que faire se peut, la triangulation a permis de lisser et d'augmenter la cohérence des jugements récoltés.

Les huit questions d'évaluations sont les suivantes :

- QE 1.1 : Dans quelle mesure l'orientation stratégique régionale et le choix du ciblage thématique du programme ont-ils été pertinents et alignés sur les priorités des pays partenaires ciblés, ainsi que les priorités géostratégiques de l'Europe et de la Belgique, dans le contexte du Sahel ?
- QE1.2 Dans quelle mesure le programme a-t-il joué un rôle de catalyseur des dynamiques entre les différents acteurs, représentant un point de référence pour la création de partenariats constructifs et équitables entre les acteurs publics de la région (pays partenaires, les institutions régionales (CEDEAO...) et Enabel) ; dynamique ayant permis de renforcer la redevabilité mutuelle, le lien entre les pays concernés, le dialogue stratégique et thématique ainsi que le partage d'expérience ? Et comment ce type de dynamique pourrait être encore amélioré à l'avenir ?
- QE1.3 Dans quelle mesure le programme a-t-il joué un rôle de catalyseur des initiatives concrètes (en cours de mise en œuvre dans la région et dans le secteur), favorisant l'harmonisation, l'intégration et la synergie ? Quelles perspectives se dégagent pour renforcer la valeur ajoutée de ces synergies dans de futures actions ?
- QE 1.4 : Quelles sont les opportunités d'orienter la stratégie vers d'autres domaines porteurs liés au climat, et de consolider des partenariats stratégiques pour renforcer la résilience des populations et contribuer à la réduction de la migration forcée en Afrique Sub-Saharienne ?
- QE 2.1 : Dans quelle mesure le programme a contribué à améliorer la gestion des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques ? A-t-il contribué à renforcer la résilience de la population du Sahel ? Quels effets apparaissent les plus significatifs au profit des femmes et des groupes vulnérables ?
- QE 2.2 : Quels effets de leviers ont pu être générés grâce au programme régional ? Quelles initiatives stratégiques serait-il pertinent de mettre à échelle, tant pour les pays concernés que pour Enabel ?
- QE 2.3 : Quels sont les effets non intentionnels positifs et négatifs du programme régional qui peuvent être observés, et quelles conséquences peuvent être identifiées par rapport aux objectifs du programme ?
- QE 2.4 : Dans quelle mesure le dispositif opérationnel et de gouvernance régionale, défini en phase de formulation, puis adapté tout au long de la mise en œuvre s'est-il avéré approprié et a facilité une mise en œuvre efficace et efficiente, permettant une cohérence stratégique et une valeur ajoutée au niveau régional ? Dans le cas d'un futur programme régional, quelles options de modalités et partenariats régionaux serait-il utile d'explorer pour une coopération régionale efficace ?

² Voir Document d'annexe au rapport d'évaluation pour des détails sur la méthodologie

Les quatre premières questions sont de nature stratégique (QE 1.1 à QE 1.4), visant à analyser les choix structurants du Portefeuille Thématique Climat Sahel et leur pertinence dans le temps.

Le second bloc de questions d'évaluation (QE 2.1 à QE 2.4) est centré sur les résultats, les effets et les dispositifs de gouvernance.

5 Compréhension des contextes et leurs évolutions

L'annexe à ce rapport reprend le déroulé factuel de grands éléments de l'histoire du PTCS, tel qu'il a pu être reconstitué sur base des documents et des entretiens. Les sections ci-dessous en listent les essentiels.

5.1 Contexte d'Enabel (Belgique, UE)

5.1.1 Émergence de l'idée d'une approche thématique ou régionale (2019–2020)

En 2019, Enabel engage un dialogue avec la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD), ainsi qu'avec le cabinet ministériel afin d'explorer la possibilité de développer une approche thématique multi-pays.

À cette époque, l'organisation de la coopération bilatérale est structurée par pays, tant au niveau de la programmation que de la gouvernance, du budget ou du rapportage. L'introduction d'une approche régionale ou thématique constitue une innovation institutionnelle, et qui doit tenir compte du cadre légal : la loi du 19 mars 2013 relative à la coopération belge au développement³ prévoit la possibilité de collaborer avec un nombre limité d'organisations régionales partenaires ; cette orientation est précisée par un Arrêté Royal⁴ de 2014 qui identifie cinq organisations régionales⁵ pouvant constituer des partenaires de la coopération belge.

Les échanges entre Enabel et la DGD conduisent en septembre 2019 à la rédaction d'un « non-paper » sur la coopération thématique gouvernementale, approuvé par les deux institutions et servant de base conceptuelle à la réflexion. Le dialogue se poursuit en 2020, afin de préciser les contours possibles d'une approche régionale. Différentes thématiques sont évoquées par Enabel, notamment la gestion de l'eau ou des ressources naturelles. En parallèle d'important efforts de prospection sont faits dans la région par Enabel, en vue d'obtenir un effet de levier du financement belge escompté.

Fin 2020, les six ambitions de la stratégie 2030 d'Enabel sont reclarifiées (avec une plus large communication et mise en œuvre à partir de 2021). En avril 2020, dans la lignée de la logique de « working better together » déjà soulignée dans le Consensus européen sur le développement⁶ de 2017 et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Commission européenne lance l'approche « Team Europe » (Équipe Europe)⁷, dont l'objectif principal est de coordonner l'aide de l'Union européenne, de ses États membres, de leurs agences de mise en œuvre, ainsi que des institutions financières européennes comme la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

3 Publication au Moniteur belge, 12.04.2013, https://www.diplomatie.be/oda/Wet_Belgische_Ontwikkelingssamenwerking_19_maart_2013.pdf

4 <https://news.belgium.be/fr/organisations-regionales-partenaires-de-la-cooperation-belge-au-developpement#:~:text=La%20loi%20du%2019%20mars%202013%20relative,Communaut%C3%A9%20%C3%A9conomique%20des%20Pays%20des%20Grands%20Lacs>

5 L'East African Community (EAC) ; la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ; la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) ; la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; et la Mekong River Commission (MRC)

6 <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/07/joint-strategy-european-consensus-development/pdf/>

7 https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/team-europe-initiatives_fr#:~:text=Cette%20approche%20%C2%AB%C3%89quipe%20Europe%C2%BB%20consiste,d%C3%A9veloppement%20de%202017%2C%20est%20fondamentale.

5.1.2 Décision politique, lettre d’instruction, et formulation (2021)

Au début de l’année 2021, la ministre Kitir transmet à la DGD ses orientations pour préparer une lettre d’instruction à l’adresse d’Enabel. Cette note souligne la volonté politique de renforcer l’action de la coopération belge dans le domaine du climat et de l’adaptation environnementale, ce qui s’inscrit notamment dans un contexte de regain d’intérêt pour l’initiative de la Grande Muraille Verte, suite au One Planet Summit⁸, dont la première réunion s’est tenue à Paris le 12 décembre 2017. L’idée est de mettre en place un portefeuille thématique régional qui puisse renforcer l’expertise belge dans le domaine climat-environnement ; expérimenter une approche multi-pays ; servir de modèle pour de futures interventions ; créer un effet de levier financier auprès d’autres bailleurs. Il convient de souligner que la note précise que les éventuels appuis régionaux doivent soutenir directement des impacts nationaux ou locaux (il s’agit d’éviter que les appuis régionaux soient trop immatériels, et ne se traduisent pas par des effets tangibles sur le terrain).

En retour, la DGD prépare une proposition de lettre d’instruction, après concertation avec Enabel et les postes. L’objectif général proposé est « d’améliorer durablement les conditions de vie des populations vulnérables du Sahel par une gestion et une restauration intégrée des ressources naturelles et des écosystèmes naturels, afin de promouvoir un développement socio-économique bas carbone, vert, résilient et équitable ». En mars 2021, la ministre adresse officiellement cette lettre d’instruction à Enabel, en ajustant la formulation pour y faire apparaître la thématique du climat⁹, marquant ainsi le lancement du portefeuille climat Sahel. Enabel conduit la phase de formulation du portefeuille, de mars 2021 à novembre 2021, avec la remise du dossier à la DGD à l’issue de cette période. Après discussions internes, Enabel propose un modèle dans lequel la dimension régionale joue un rôle de facilitation plutôt que de coordination centralisée.

5.1.3 Démarrage de la mise en œuvre (2022)

Le programme démarre formellement en mai 2022, pour une durée de cinq ans. Le budget global est fixé à cinquante millions d’euros. La même année, la Région wallonne décide également d’apporter un financement complémentaire de deux millions d’euros, concernant deux pays (le Burkina et le Sénégal).

En décembre 2022, un second contrat de gestion est signé entre l’État belge et Enabel. Ce contrat reconnaît l’existence d’approches régionales dans la coopération belge, même si le cadre institutionnel reste encore largement structuré autour de programmes par pays. Le 1^{er} rapport annuel (09/2023) aborde l’inadéquation de plusieurs éléments de gouvernance prévu dans le DTF, dont l’impossibilité de mettre en place un comité de pilotage (volet régional) avec plusieurs pays pour superviser le volet régional sur la base d’une convention spécifique conclue avec un seul pays. Différentes solutions sont recherchées dans les années qui suivent.

En 2023, la Région wallonne apporte une nouvelle contribution de deux millions d’euros, cette fois portant sur l’électricité solaire et centré sur le Sénégal.

5.1.4 Ajustements organisationnels et réflexions stratégiques (2024–2025)

En janvier 2024, un important atelier interne de réflexion sur la mise en œuvre du PTCS a lieu à Dakar. Il y apparaît nécessaire d’augmenter le rôle de facilitation du Volet Régional, de lui donner une force de traction plus importante, ce qui se matérialise par une redéfinition des Termes de Références du chef de projet Volet Régional, qui sont formellement communiqués aux équipes en novembre 2024.

⁸ <https://oneplanetsummit.fr/one-planet-summit-rassembler-et-agir-pour-la-planete-169>

⁹ Objectif général modifié : « Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives du changement climatique, afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des conditions vulnérables »

En 2024, la coopération belge (DGD) tient un Atelier régional sur la coopération gouvernementale au Sahel (Niamey) ; Enabel y participe (directeurs pays et Enabel Bruxelles). Observant que l'approche régionale gagne en importance dans le secteur du développement, en réponse, Enabel passe progressivement d'une approche ad hoc à un cadre plus structuré. En août 2024, Enabel crée la fonction de « Regional Manager » à Bruxelles. En mars 2025, une « politique d'Enabel relative à l'approche régionale » est adoptée. Le document constate que 17 projets régionaux différents sont en cours (pour un montant total de 213 millions d'euros - 54 % financés par l'UE, 46 % par la Belgique-, et que « la valeur ajoutée de l'approche régionale en termes d'impact sur le développement et de partenariats régionaux n'a pas été pleinement réalisée », le document vise à clarifier les situations dans lesquelles une approche régionale est pertinente et à mieux encadrer ce type d'intervention.

5.2 Au niveau des quatre pays et de la région

Depuis l'émergence de la Grande Muraille Verte (GMV)¹⁰ en 2007, le contexte sahélien a profondément évolué. Récemment, la région a été marquée par une succession de crises politiques et sécuritaires qui ont profondément transformé les dynamiques institutionnelles et géopolitiques. Aujourd'hui, les défis du Sahel se situent à l'intersection des enjeux climatiques, socio-économiques et politiques.

5.2.1 Emergence d'une initiative structurante : la Grande Muraille Verte (2007-2018)

L'initiative de la GMV, lancée en 2007 par l'Union africaine avec l'appui d'organisations internationales telles que la FAO et la Banque mondiale, est conçue initialement comme un projet de reboisement visant à freiner l'avancée du désert.

En 2010, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) est créée par les Etats sahélo-sahariens, sous l'égide de l'Union africaine. Elle a pour mission la coordination et le suivi de la réalisation d'une barrière verte de protection contre l'avancée du désert et de contribuer au développement durable sur la bande sahélo saharienne comprise principalement entre les isohyètes 100 et 400 mm sur une distance d'au moins 7000 km de long et 15 km de large allant de Dakar à Djibouti. Le siège de l'APGMV se trouve à Nouakchott, en Mauritanie. L'APGMV est relayée au niveau de chaque pays par une structure nationale. La GMV s'est progressivement transformée en une initiative plus large de restauration des écosystèmes et de développement durable. Cette évolution reflète une prise de conscience croissante des liens étroits entre dégradation environnementale, pauvreté rurale, sécurité alimentaire et stabilité politique dans les pays sahéliens.

5.2.2 Relance internationale de la GMV et la montée de l'agenda climat (2019-2021)

À partir de 2019, la GMV connaît un regain d'intérêt sur la scène internationale. Le One Planet Summit et la mobilisation de nombreux partenaires internationaux contribuent à repositionner l'initiative comme un levier stratégique reliant climat, sécurité et développement. Ceci se concrétise par le lancement en janvier 2021 du Great Green Wall Accelerator, avec des engagements renouvelés de partenaires financiers, notamment multilatéraux, ainsi que l'Union européenne (700 millions d'euros par an sur la période 2021-2025).

Les institutions européennes développent l'approche « Team Europe ». Dans ce contexte, le Sahel apparaît comme une zone prioritaire en raison de sa forte vulnérabilité au changement climatique, de ses faibles indicateurs de développement humain et de l'existence de tensions croissantes autour des ressources naturelles.

¹⁰<https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/la-grande-muraille-verte-un-mur-qui-unit#:~:text=La%20%C2%AB%20Grande%20Muraille%20verte%20%C2%BB%20est,km%20de%20large%20serait%20rebois%C3%A9e.>

Les liens entre changement climatique, compétition pour les ressources, frustrations socio-économiques et violences armées sont de plus en plus mis en avant dans les analyses politiques et stratégiques.

5.2.3 Des crises croissantes, avec une recomposition géopolitique régionale (2021-2026)

Parallèlement à ces dynamiques internationales, la région sahélienne connaît une dégradation rapide de sa situation politique et sécuritaire. À partir de 2021, plusieurs coups d'État militaires viennent bouleverser les équilibres institutionnels : au Mali, avec changement de régime en mai 2021 ; le Burkina Faso connaît une période d'instabilité politique en 2022, marquée par plusieurs changements à la tête de l'État et par une forte instabilité au sein des institutions publiques ; en juillet 2023, un changement de régime survient au Niger.

Ces crises politiques contribuent à fragiliser les structures étatiques et à accentuer les tensions avec certains partenaires internationaux. Elles compliquent aussi la mise en œuvre des politiques publiques et la coopération avec les partenaires internationaux. Ces bouleversements entraînent également une recomposition des alliances régionales : en septembre 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger créent l'Alliance des États du Sahel (AES), un cadre de coopération centré initialement sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité. Cette dynamique se renforce en 2024 lorsque l'Alliance évolue vers une Confédération des États du Sahel, avec l'ambition d'élargir la coopération à des dimensions politiques et économiques. Parallèlement, ces trois pays annoncent leur retrait de la CEDEAO, marquant une rupture importante dans l'architecture institutionnelle régionale. Cette recomposition géopolitique s'accompagne d'un environnement de coopération internationale plus complexe. Plusieurs partenaires internationaux réduisent ou réorientent leur présence dans la région, tandis que les relations diplomatiques et institutionnelles deviennent plus sensibles.

De son côté, le Sénégal, relativement stable sur le plan politique et sécuritaire, a dû faire face à des tensions politiques qui ont précédé l'élection présidentielle de 2024, et à des tensions sociales et économiques liées aux défis climatiques et aux fluctuations des prix des denrées de base. Ces évolutions ont fortement affecté le contexte de mise en œuvre du PTCS, notamment en entraînant une perturbation des échanges commerciaux et un accès limité aux ressources agro-pastorales pour fait de l'insécurité grandissante, une exacerbation des tensions entre éleveurs et agriculteurs, des restrictions de mobilité (interne et transfrontalière), sans compter une instabilité accrue du personnel représentant les institutions avec lesquelles Enabel devait travailler.

5.3 Au niveau du PTCS

Formellement, le PTCS démarre en mai 2022, pour une durée de cinq ans, jusqu'en avril 2027. En octobre 2022, un atelier d'appropriation est facilité par deux experts d'Enabel. Cet atelier permet de clarifier la théorie de changement du projet (élaboration d'une Théorie du Changement-TOC graphique commune), de réviser la matrice de suivi et évaluation, de pré-identifier les thèmes prioritaires de capitalisation et de clarifier le rôle de l'unité de facilitation régional du PTCS. En 2023, un « atelier de priorisation et validation des besoins des acteurs nationaux pour le développement des outils de mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal et pour la mobilisation des fonds climat » est organisé en février ; en novembre c'est le tour d'un « Atelier de renforcement des capacités techniques des cadres du Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal en élaboration des projets bancables au fonds vert pour le climat (FVC). ». Suite au changement de régime au Niger en juillet 2023, le chef de projet (CP) du volet régional opère en distanciel, jusqu'à son retour début 2024. Le premier rapport annuel (période allant du 1er mai 2022 au 30 juin 2023) énumère les activités de démarrage, et identifie plusieurs limitations dans le dispositif de gouvernance, dont la difficulté de mettre sur pied un comité de pilotage pour le volet régional.

En janvier 2024, soit un peu plus de 18 mois après son démarrage, le PTCS organise un atelier interne de réflexion sur la mise en œuvre du PTCS, à Dakar. A cette occasion, il est convenu que les termes de référence de l'Intervention Manager (IM) du volet Régional, initialement conçus comme étant un facilitateur devaient être commué dans un rôle de coordination. Ce nouveau profil de poste a été confirmé en 11/2024 par un message officiel aux quatre pays.

En avril 2024, le PTCS organise un atelier régional de renforcement de capacités des organisations de la société civile en matière de lutte contre le changement climatiques et désertification.

En juin 2024, après un processus d'appel à projet (01/2024) restreint à trois organisations (Agrhymet, le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International de recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF), West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use -WASCAL), la Convention de Subsidies avec le Centre Régional Agrhymet est signée (525 k EUR ; exécution de juin 2024 à août 2026, soit deux ans).

En juin 2024 - un atelier d'appropriation des dispositifs d'apprentissage & de suivi évaluation est organisé à Niamey.

Le second rapport annuel (période de juillet 2023 à juin 2024) fait le constat d'ambitions d'exécution diversement contrariées. Au vu du positionnement du volet régional au Niger, il a été décidé en novembre 2024 que la dimension régionale du programme serait sous le leadership du Programme Manager (PM)-Niger pour le suivi opérationnel et que sa dimension stratégique soit sous la responsabilité de la Directrice Pays Niger. Après de nombreux mois de recherche d'une solution, le COPIL du 09/2024 du volet Niger (NER) se déclare incompétent pour superviser le volet régional du PTCS.

Décembre 2024 voit la réalisation d'une mission d'appui de Bruxelles (EST), sur base du constat que « le portefeuille reste à ce moment une somme de cinq interventions », qui aboutit à toute une série de recommandations pour une approche régionale renforcée.

La rencontre annuelle du PTCS à lieu en février 2025 (Kaolack, Sénégal), avec pour la première fois la participation effective des ANGMV et de l'APGMV. En avril 2025, un atelier de formation des Monitoring Evaluation Officers (MELOS) () est organisé à Bamako, en vue de faire adopter l'expérience du PTCS volet Mali qui a déjà un système digitalisé de suivi évaluation. En août 2025, l'équipe du PTCS partage son auto-évaluation à mi-parcours avec Enabel Bruxelles. Un mois plus tard, le PTCS participe activement (side event) au 2ème Sommet Africain sur le climat ; ensuite, il mène, avec l'Organisation néerlandaise de développement (SNV), et des appuis d'Enabel-Bruxelles, le Forum de Ouagadougou pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRN). En octobre 2025, la DGD marque son accord pour pour l'élargissement des attributions du COC/R, pour en faire un avatar du comité de pilotage régional, qui ne peut pas être formellement constitué. Deux réunions de circulation d'information, concernant les quatre pays, à propos du PTCS, entre les postes concernés et Enabel sont organisés en septembre et novembre 2025. La première réunion de pilotage du volet Régional, via le COC/R, avec la participation de représentants de ministères de tous les quatre pays et des acteurs régionaux a eu lieu en février 2026 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

5.4 Quelques concepts clés

Enabel définit un portefeuille d'interventions comme un ensemble cohérent et structuré d'interventions (projets et programmes) mis en œuvre dans un pays partenaire, ou autour d'un thème spécifique, dans le cadre de la coopération belge au développement. Un portefeuille peut donc être multi-pays.

L'approche thématique, sur base d'un non-paper¹¹ conjoint Enabel-DGD de 2019, est vue comme dépassant les frontières et les seuls intérêts d'un pays donné, est centrée sur des pays prioritaires (tout en pouvant

11 Un « non-paper » est un document n'ayant pas de statut officiel, tout en permettant à plusieurs parties de s'accorder. C'est un outil classique facilitant la négociation institutionnelle, et très utilisé au niveau de la Commission européenne et d'autres instances multi-latérales.

être étendue à d'autres pays), comprend une dimension d'innovation et d'implication d'acteurs belges et internationaux, dispose d'un budget de taille moyenne à grande (par ex 50 M EUR), permet d'exploiter des économies d'échelle, concerne avant tout une mise à échelle de l'expertise dans laquelle la Belgique excelle et permet de relier entre elles des initiatives portant sur la même thématique dans différents pays.

Quant à l'approche régionale, le concept a été développé (2019) pour des interventions agissant sur une même entité géographique, tel qu'un bassin versant : l'idée étant d'être plus impactant en travaillant sur l'ensemble du bassin versant qui affecte in fine les mêmes ressources hydriques. Une approche régionale était vue aussi comme un moyen d'attirer davantage de bailleurs. Sur base d'une tentative de typologie d'Enabel de l'époque¹², le PTCS répondait au cas d'un « Multi country Programme with(out) a regional dimension » car il n'a pas d'ancrage régional. Dans la pratique, le PTCS, portefeuille thématique multi-pays est cependant souvent affublé du qualificatif de « régional ».

La conceptualisation progressive a amené Enabel¹³ (2025) à considérer l'approche régionale comme la conception et la mise en œuvre de projets, programmes et stratégies qui abordent les défis et les opportunités dans plusieurs pays au sein d'une région géographique spécifique, guidés par un ensemble de principes dédiés. Une région étant définie par un ou de plusieurs des critères suivants :

- Géographique : continuité territoriale ou caractéristiques environnementales communes.
- Politique/Institutionnel : accords régionaux, organisations régionales ou continentales, ou institutions communes.
- Économique : accords commerciaux, interdépendance économique et réseaux d'infrastructures.
- Culturel/Social : identités communes, langues ou dynamiques migratoires transfrontalières.

De manière générale, les avantages et inconvénients d'une approche régionale peuvent être les suivants :

Avantages des programmes régionaux :

1. Cohérence face aux défis transfrontaliers : Les programmes régionaux permettent de traiter efficacement des enjeux qui dépassent les frontières nationales, comme la gestion des bassins fluviaux, la désertification, les migrations et la sécurité alimentaire, grâce à une planification coordonnée.
2. Effets d'échelle et meilleure efficience : La mutualisation des ressources, des outils et des études permet de réduire les coûts et d'harmoniser les normes, ce qui améliore le rapport coût/impact des financements.
3. Renforcement de l'intégration régionale : Ces programmes soutiennent les organisations régionales, favorisent l'harmonisation des politiques publiques et renforcent la coopération entre États, ce qui constitue un objectif stratégique pour l'Union européenne.
4. Réduction de la fragmentation de l'aide : Les programmes régionaux remplacent de nombreux projets isolés par des cadres communs, améliorant la coordination entre bailleurs et la lisibilité pour les partenaires.
5. Meilleure gestion des risques politiques : La dimension régionale permet de limiter l'impact des crises nationales, car les activités peuvent se poursuivre dans d'autres pays.

Limites et inconvénients des programmes régionaux

1. Gouvernance complexe : La multiplicité des acteurs et des règles peut ralentir la prise de décision et retarder la mise en œuvre.
2. Déconnexion du terrain local : Les programmes peuvent être conçus de manière centralisée et ne pas toujours répondre aux réalités locales, limitant leur impact concret.
3. Fragilité des institutions régionales : Les capacités limitées et la dépendance aux bailleurs peuvent réduire l'appropriation et la durabilité des actions.

¹² Powerpoint avec slide unique « Typology: Proposition », vers 2019

¹³ Enabel - Politique relative à l'approche régionale - Rationaliser l'approche régionale d'Enabel en matière de développement et jeter les bases du positionnement stratégique de la Team Belgium - Mars 2025

4. Inégalités entre pays : Les pays disposant de meilleures capacités institutionnelles peuvent bénéficier davantage des financements, au détriment des États plus fragiles.
5. Difficulté de redevabilité : Le partage des responsabilités entre niveaux régional et national rend le suivi, l'évaluation et l'attribution des résultats plus complexes.

6 Quelques commentaires généraux

6.1 Un contexte de triples changements

Le PTCS s'inscrit dans un contexte caractérisé par une triple dynamique de changements. Le premier est bien entendu son programme propre de changement, cadré par le DTF, avec son lot de difficultés, de résistances, d'aléas, propres au métier d'expert du changement (« to enabel »). Le second est celui de l'environnement politique national et régional, marqué par de très fortes crises, dans trois des quatre pays (2021 Mali, 2022 Burkina, 2023 Niger). Ceci a contribué à augmenter l'instabilité des représentants des institutions avec lesquelles Enabel travaillait, engendrant des dialogues à faire plusieurs fois, des retards de décision, des changements d'orientation (y compris parfois jusqu'à devoir changer de zones d'activités pour cause d'insécurité)¹⁴. Le troisième concerne Enabel elle-même, qui a évolué au cours du temps sur ses attentes vis-à-vis du PTCS et son envergure régionale, et qui semble avoir sous-estimé la puissance d'accompagnement au changement nécessaire pour mettre en place en interne cette nouvelle approche régionale. Ceci est davantage détaillé dans la section 6.8 portant sur l'alignement interne. Le tout a mis l'équipe sous pression constante. Elle a fait ses meilleurs efforts pour s'y adapter.

6.2 Un alignement perfectible entre Enabel Bruxelles, PTCS, et postes diplomatiques

Le PTCS a dû surmonter les difficultés inhérentes au lancement d'un processus interne de changement : la mise en place par essais et erreur d'une approche régionale. Cette nouvelle approche a mis du temps à être adoptée à Enabel Bruxelles, avec dans un premier temps ses tenants et ses opposants, et sa conceptualisation progressive ensuite. De ce fait, l'équipe du PTCS rapporte s'être sentie régulièrement mise sous pression, et insuffisamment accompagnée pour surmonter certaines difficultés, tout en reconnaissant le bon appui reçu dans les domaines plus habituels.¹⁵ De bonne composition, pour s'ajuster aux changements d'orientation réguliers, elle signale cependant « ne pas être d'accord d'être déroutée en permanence ». L'équipe s'est adaptée au point qu'un observateur tiers rapporte « une modification du mode opératoire ou des ambitions de l'équipe régionale, qui semble consacrer de plus en plus de temps à faire de la communication et à aller de droite à gauche, au détriment d'opérations concrètes », plus proche du terrain. Ce commentaire illustre bien une tension récurrente qui a pu apparaître entre l'importance des actions de terrains vis-à-vis d'actions de nature plus institutionnelles.

Trois axes en particulier sont à mentionner :

- **En termes de stabilité dans l'accompagnement et la supervision** : le manque de clarté dans les rôles de cette supervision, le personnel y affecté changeant à Bruxelles¹⁶, a abouti à des répétitions de

14 A titre d'exemple, le changement de régime au Niger est rapporté comme ayant fortement déstabilisé l'environnement institutionnel : « d'une part, un grand nombre de directeurs et de secrétaires généraux savaient qu'ils allaient être destitués ; dans l'attente de cette décision, qui a pris du temps, les décisions ne se prenaient plus. D'autre part, la Belgique a demandé à Enabel de garder une certaine distance avec les autorités. Sans compter que l'instabilité sécuritaire a généré de nombreux problèmes logistiques ».

15 Bon soutien par exemple : atelier de janvier 2024 à Dakar, qui a abouti à une révision des termes de référence ; appui en 2022 à l'élaboration du cadre commun d'apprentissage, soutenu par 2 experts de Bruxelles ; atelier de décembre 2024, qui a abouti au plan d'action des recommandations 2025 ;

16 Par exemple : la formulation a été le travail d'une équipe de 4 personnes, qui se sont travaillées pour partie par pays ; plus aucune des personnes de cette époque ne sont actives dans le suivi rapproché du PTCS. Le rôle d'accompagnement chez E&T est passé entre plusieurs mains, et la définition de ce rôle manque de clarté.

demandes d'explications vis-à-vis des équipes, mais aussi à une évolution des attentes, possiblement sous l'effet des six ambitions de la stratégie 2030, qui ne correspondait plus au contenu explicite du DTF, ou en tout cas à sa compréhension par l'équipe du PTCS (malgré la tenue d'un atelier spécifique sur le sujet, sur initiative de Enabel Bruxelles en janvier 2024. Les changements d'orientation ont généré des moments de frictions entre les personnes d'Enabel Bruxelles et du PTCS. Si l'approche « Learning by doing » se comprend, mais sachant que les outils de nature régionale n'étaient pas encore éprouvés (partenariat supranationaux, processus internes, ligne de rapportage, description de fonction, modalités de coopération (secteur privé, ...), une attention particulière à accompagner leur émergence aurait été nécessaire. Sur base des entretiens réalisés, ce chantier reste un chantier ouvert pour Enabel.

- **En ce qui concerne les mécanismes de gouvernance de l'approche régionale** : le DTF n'avait pas pleinement développé cet aspect, estimant sans doute que les solutions seraient trouvées au démarrage, l'approche étant alors nouvelle. Certains mécanismes proposés (cf. QE Gouvernance) s'étant révélés bloquants, le PTCS a dû explorer différentes solutions. La prise de décision relative à ces propositions a par ailleurs été ralentie, tant par le contexte d'instabilités institutionnelles nationales que par les changements d'orientation d'Enabel Bruxelles.
- De plus, **les ambitions d'effet de levier** (voir QE 2.2) étaient fortes, sans être suffisamment prêt et informé au niveau des outils et du contexte.

De manière plus générale, il apparaît qu'un problème de manque de compréhension partagée existe, encore actuellement, entre les trois parties belges directement impliquées (Enabel Bruxelles, PTCS et postes diplomatiques). Parmi les raisons explicatives, il semble que les mécanismes de gouvernance, dont celui de la coordination et communication entre parties belge y jouent un rôle (voir QE Gouvernance).

6.3 Ce que raconte le budget

6.3.1 Au niveau régional

Sur l'enveloppe globale de 50 millions d'euros du PTCS, le volet régional disposait d'un budget de 4 millions d'euros. Dans ce volet, le poids de chacun des trois résultats est le suivant : 60 % est mis sur le renforcement de capacité sur le suivi de la dégradation des terres, 20 % sur le renforcement des acteurs de la société civile et de la recherche, et 20 % sur le renforcement de cohérence du portefeuille. Cette répartition reflète la volonté d'avoir un impact qui bénéficie concrètement et le plus directement possible aux différents pays.

6.3.2 Dans les volets nationaux

Sur l'enveloppe globale de 50 millions d'euros du PTCS, chaque volet national dispose d'un budget égal de 11,5 millions d'euros. Bien que les pays partagent une structure de résultats identique, l'analyse des allocations budgétaires révèle des priorités thématiques adaptées aux contextes locaux : le Burkina Faso privilégie l'eau, le Sénégal et le Niger l'agroécologie, tandis que le Mali maintient un effort soutenu sur la restauration physique des écosystèmes.

6.3.2.1 Prépondérance des investissements locaux (OS1)

La grande majorité du budget de chaque pays (environ 65 % à 75 %) est consacrée à l'Objectif Spécifique 1 (OS1), qui vise la gestion durable des ressources naturelles par les acteurs locaux. Ce volet opérationnel se décline en quatre résultats majeurs (R1 à R4), dont les poids financiers varient selon les priorités nationales :

Au cours du PTCS, plusieurs des directeurs pays ont changé. La conceptualisation de l'approche régionale a fait l'objet de missions temporaires, limitées dans le temps, connaissant des discontinuités et une absence de clarté dans le pilotage.

- L'Agroécologie et les filières (R3) : C'est souvent le poste budgétaire le plus important. Au Sénégal, suite à une restructuration, il représente plus de 4 millions d'euros (contre 3 millions initialement). Au Niger, il mobilise environ 2,6 millions d'euros.
- La Restauration des terres (R2) : Thème central de la Grande Muraille Verte, il bénéficie d'environ 2,2 à 2,5 millions d'euros au Niger et au Mali. Au Burkina Faso, l'adoption de la Régénération Naturelle Assistée (RNA), moins coûteuse, a permis de réorienter certains fonds vers d'autres priorités.
- La Gestion de l'eau (R4) : Le Burkina Faso se distingue par une allocation massive de 2,9 millions d'euros pour ce résultat, soulignant l'importance des infrastructures de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans ce pays. En effet, le Burkina Faso a choisi de s'appuyer sur l'eau comme levier de sécurité alimentaire et de croissance économique durable.
- La Gouvernance foncière (R1) : Elle reçoit entre 1,1 et 1,9 million d'euros par pays, servant de socle indispensable à la sécurisation des investissements.

6.3.2.2 Part limitée de la coordination et du partage d'expertise (OS2)

Le second objectif spécifique (OS2), centré sur le renforcement des capacités de suivi (Contributions Déterminées au niveau National / Neutralité en matière de Dégradation des Terres-CDN/NDT) et l'engagement de la société civile (R5 et R6), reçoit une part des ressources nettement plus faible, oscillant entre 5 % et 8 % du budget national. Au Niger, par exemple, le R6 (recherche et société civile) ne dispose que de 100 000 euros. Cette répartition souligne que le PTCS est avant tout un programme d'action de terrain plutôt que de plaidoyer.

6.3.2.3 Poids des moyens généraux et adaptation au contexte de fragilité

Les ressources budgétaires allouées aux moyens généraux (personnel, fonctionnement, investissements) représentent une part non négligeable, allant de 15 % à plus de 30 % selon les pays. Ces coûts élevés sont justifiés par :

- L'insécurité : Nécessité de financer des escortes militaires (notamment au Niger) et des bureaux de repli sécurisés.
- L'expertise : Le recours à de l'expertise internationale (environ 5,9 millions pour l'ensemble du portefeuille) et à des équipes nationales complètes pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

6.3.3 Flexibilité et réajustements budgétaires

Au sein de chacun des volets, le budget n'est pas figé. Au Sénégal, une restructuration majeure a été opérée pour augmenter les fonds vers l'agroécologie (R3) et l'eau (R4) car les besoins initiaux étaient sous-estimés. Au Niger, le Comité de Pilotage de 2025 a validé une réaffectation des fonds destinés aux « bois villageois » (jugés peu pertinents) vers des activités de planification participative plus demandées par les communautés. De son côté, le volet régional a affecté en 2025 des réallocations budgétaires pour permettre l'organisation d'un forum régional des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles.

S'il n'existe pas de mécanismes de flexibilité budgétaire entre les cinq volets, quelques actions ont été réalisées au moyen de co-financement, entre les volets nationaux et le volet régional.

6.4 Des limitations importantes dans le cadre de gouvernance et de redevabilité

Plusieurs limitations du PTCS apparaissent comme la conséquence des mécanismes de gouvernance et de redevabilité mis en place. L'attention du lecteur est attirée sur de point, sans que cela soit davantage explicité ici (éviter des répétitions), étant analysés et détaillés en fin de document (QE Gouvernance).

7 Réponse aux questions d'évaluation

Cette section s'accorde à l'analyse des objectifs et questions posées, tels que formulés dans les TdR.

7.1 Question d'évaluation 1.1 – pertinence et alignement

QE 1.1 : Dans quelle mesure l'orientation stratégique régionale et le choix du ciblage thématique du programme ont-ils été **pertinents et alignés** sur les priorités des pays partenaires ciblés, ainsi que les priorités géostratégiques de l'Europe et de la Belgique, dans le contexte du Sahel ?

En résumé : Au regard des éléments analysés, la pertinence de l'orientation stratégique régionale et du ciblage thématique du PTCS peut être considérée comme globalement satisfaisante, tant au moment de sa formulation qu'au stade actuel de mise en œuvre. En effet, l'orientation stratégique régionale et le ciblage thématique du PTCS apparaissent globalement alignés sur les priorités nationales des pays partenaires en matière de gestion durable des ressources naturelles, de résilience et de mise en œuvre des CDN ; les priorités géostratégiques de la Belgique et de l'Union européenne en matière de climat, de stabilité et de biens publics globaux ; les dynamiques régionales structurantes telles que la Grande Muraille Verte.

La pertinence demeure élevée dans le contexte actuel, même si l'évolution géopolitique du Sahel invite à adapter en continu les modalités d'intervention régionale et à renforcer l'ancrage institutionnel explicite des futures initiatives.

7.1.1 Un positionnement cohérent avec les enjeux sahéliens

Lors de sa formulation en 2021, le PTCS répondait à un diagnostic largement partagé : la région sahélienne est confrontée à une intensification des effets des changements climatiques, à la dégradation accélérée des terres, à la pression croissante sur les ressources naturelles et à des dynamiques d'insécurité alimentaire et sécuritaire étroitement imbriquées. Ces facteurs environnementaux, économiques et sociaux interagissent de manière systémique.

Dans ce cadre, le choix d'un ciblage thématique centré sur l'adaptation climatique, la gestion intégrée des ressources naturelles, la restauration des terres et le renforcement de la résilience apparaît pertinent. Le lien établi entre dégradation des terres, stress hydrique, mobilité pastorale, conflits fonciers et insécurité correspond à la réalité des dynamiques sahéliennes. Restaurer la productivité des terres et renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles constituent des leviers structurels pour stabiliser les moyens d'existence et réduire les vulnérabilités.

Par ailleurs, le développement initial des CDN dans un contexte de dispersion méthodologique et de faibles capacités de suivi justifiait la nécessité d'un appui à l'harmonisation et au renforcement des systèmes de suivi-évaluation. La création en 2021 de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte (GMV) a confirmé la pertinence de ce diagnostic, en mettant en évidence le besoin d'améliorer la cohérence et l'interopérabilité des dispositifs d'information entre pays.

7.1.2 Pertinence de l'approche régionale : cohérence fonctionnelle et valeur ajoutée potentielle

Le choix d'une approche régionale, combinant volets nationaux et un volet régional de facilitation, répond à la nature transfrontalière des enjeux climatiques au Sahel. Les problématiques de désertification, de mobilité pastorale, de gestion des bassins versants ou de mise en œuvre des CDN ne s'arrêtent pas aux frontières administratives. La logique de portefeuille multi-pays visait précisément à dépasser une juxtaposition d'interventions nationales.

Cette orientation est cohérente avec l'évolution de la programmation européenne vers des approches plus régionales, ainsi qu'avec les initiatives continentales telles que la Grande Muraille Verte. Elle permet également d'inscrire l'action belge dans une logique Team Europe et de contribuer à un positionnement géostratégique axé sur la stabilité régionale, la prévention des crises et la gestion des biens publics globaux.

7.1.3 Bon alignement sur les priorités nationales des pays partenaires

L'analyse des cadres nationaux confirme un alignement substantiel du PTCS avec les priorités stratégiques des pays partenaires.

- Au Sénégal, les interventions s'inscrivent dans les orientations de transformation économique et de gestion durable des territoires, notamment en matière de réforme agraire, de gestion des pôles territoriaux et de transition écologique.
- Au Niger, le programme contribue aux priorités de souveraineté alimentaire, de protection du capital productif et de résilience des communautés rurales.
- Au Burkina Faso, les actions sont cohérentes avec le référentiel national de développement et les stratégies en matière d'agroécologie.
- Au Mali, le PTCS s'aligne sur la politique nationale sur les changements climatiques et soutient les processus liés aux CDN et à la gestion durable des ressources naturelles.

7.1.4 Bon alignement sur les priorités géostratégiques de la Belgique et de l'Union européenne

Le PTCS s'inscrit explicitement dans les priorités de la coopération belge telles que définies dans la Vision 2030 d'Enabel : changement climatique, résilience, paix et sécurité, réduction des inégalités. En ciblant des États fragiles du Sahel, le portefeuille matérialise l'engagement belge en faveur des contextes les plus vulnérables.

Au niveau européen, l'alignement avec l'Initiative de la Grande Muraille Verte et les dynamiques Team Europe est manifeste. Même si l'approche Global Gateway privilégie désormais davantage les infrastructures stratégiques¹⁷, le PTCS conserve une pertinence géostratégique en consolidant le « soft power » européen par le soutien à la gouvernance territoriale, à l'emploi vert et à la stabilité locale. Il convient toutefois de noter que le portefeuille intègre relativement peu d'autres dimensions d'intérêt belge (économiques ou commerciales). Ce choix reflète le contexte stratégique de sa formulation, davantage centré sur la défense des biens publics globaux et la stabilisation que sur une logique transactionnelle directe aujourd'hui davantage présente dans les débats géopolitiques.

7.1.5 Focus sur l'adaptation au changement climatique : un choix stratégique assumé

Le portefeuille est avant tout un programme portant sur la gestion intégrée des ressources naturelles, dans un contexte de désertification. Le terme « climat » est venu se surimposer, tenant compte des priorités politiques et des opportunités du moment. Cet habillage a pu générer des attentes de financement qui étaient hors réalité.

Le choix de privilégier l'adaptation au changement climatique plutôt que la mitigation répond à une logique de concentration des moyens dans un contexte de ressources limitées. Compte tenu de la vulnérabilité extrême des populations sahéniennes, l'accent mis sur la résilience, la restauration des terres et la gestion de l'eau apparaît cohérent.

¹⁷ La stratégie Global Gateway soutient les investissements dans cinq domaines prioritaires : le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, et l'éducation et la recherche. Elle combine des infrastructures physiques (câbles sous-marins, corridors de transport, énergie renouvelable) et un agenda de réformes pour favoriser un environnement favorable aux investissements européens.

Les composantes complémentaires en matière d'énergie (foyers améliorés, kiosques solaires et traitement des déchets issus de la filière photovoltaïque), soutenues notamment par des financements additionnels wallons, renforcent la cohérence globale de l'approche en introduisant une dimension mitigation alignée avec les actions d'adaptation.

Toutefois, ce choix sur l'adaptation a pu être influencé par un manque de confiance de la part du bailleur belge à l'époque de la formulation dans la valeur ajoutée perçue d'Enabel pour mener à bien des projets énergétiques, et peut-être par une nuance de compréhension : améliorer les capacités de résilience et d'adaptation dans le contexte du Sahel aux multiples crises, passe aussi par une amélioration de l'accès à l'électricité (notamment au profit de la chaîne du froid pour la filière laitière), qui est très faible dans le monde rural, et qui peut se faire très utilement à petite ou moyenne échelle (pas de nécessité de viser de très grandes infrastructures), et à partir d'énergie solaire.

7.1.6 Pertinence du choix de l'institution régionale de référence

Parmi les institutions régionales présentes, certaines sont de nature clairement politique (CEDEAO, UEMOA), d'autres sont de nature plus technique (Agrhytmet, Institut du Sahel-INSAH, CORAF). Certaines sont chapeautées par un organe régional spécifique, alors que d'autres disposent de davantage de liberté (pouvant travailler tant avec la CEDEAO que l'AES). La portée géographique de chacune d'elles varie également, en dépassant largement le nombre des quatre pays choisis. Certaines sont centrées sur des bassins hydriques (autorités de bassin), qui ne s'accordent pas bien géographiquement avec le choix des quatre pays, voire thématiquement : ces autorités se focalisent sur la gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants, là où le PTCS travaille sur des sous parties de bassin, et sur la gestion intégrée des ressources naturelles, rendant l'intérêt d'une collaboration plus limité.

Le choix à faire dépendait aussi de l'objectif : s'il s'agissait avant de tout de renforcer la sécurité alimentaire, ou d'amélioration de données, une institution plus technique telle que le Comité permanent inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) avec ses institutions spécialisées AGRHYMET, INSAH était la bonne institution ; s'il s'agit d'avoir une stratégie tendant à exercer une influence politique, travailler avec la CEDEAO ou Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) s'imposait. Travailler à ce niveau plus politique permettait de soutenir un cadre commun, une vision et une stratégie commune entre pays, qui peuvent ensuite être déclinés dans des actions nationales. Cette approche permet d'augmenter l'engagement des pays sur les sujets ; d'élever leur niveau de sensibilisation ; et d'apprendre les uns des autres. Ce niveau comporte cependant aussi plus de risques, étant davantage sujet à des perturbations politiques. La sortie du Burkina, du Mali et du Niger de la CEDEAO pour constituer l'AES en étant l'exemple évident. A contrario, travailler à un niveau plus technique, permet de limiter ce risque ; de poursuivre plus facilement l'action, malgré les chocs politiques.

De plus, des limitations existaient dans les modalités de collaboration, tenant compte de questions légales et de risques financiers (analyse organisationnelle). D'une part, légalement, un Arrêté Royal de 2014 exécute une disposition de la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération belge au développement, qui prévoit qu'une liste de maximum cinq organisations régionales partenaires. En 2019, parmi celles-ci, seule la CEDEAO opérait dans la région sahélienne. D'autre part, l'analyse organisationnelle a abouti à écarter la CEDEAO.

Concrètement, cinq entités régionales avaient été retenues pour une potentielle collaboration.

Parmi les trois organes liés au CILSS (secrétariat exécutif du CILSS, basé à Ouaga ; Agrhytmet, basé au Niger ; l'INSAH (centrée marché et aspects socioéconomique), basé à Bamako), Agrhytmet y apparaissait le plus pertinent, étant plus directement en rapport avec l'objet de travail du PTCS : la gestion intégrée des ressources naturelles.

Concernant l'Observatoire du Sahara et du Sahel, les quatre pays en sont membres, et cela aurait pu être pertinent, mais l'emplacement de l'organisation à Tunis n'en donnait pas une opportunité réaliste.

Enfin, concernant l'AP-GMV, dont le siège est en Mauritanie, elle dispose d'agences dans chacun des pays, ce qui permettait au PTCS de travailler avec chacune d'elles.

Finalement, tenant compte des contraintes légales et d'opération, le choix de travailler avec Agrhymet était pertinent.

7.1.7 Limites et points d'attention

Malgré la pertinence globale du positionnement stratégique du PTCS, plusieurs éléments invitent à nuancer l'analyse.

7.1.7.1 Une initiative belge, qui répond à un besoin, mais pas à une demande

En premier lieu, l'initiative du portefeuille a été principalement portée par la partie belge. Elle répondait à un besoin objectivé – notamment en matière d'harmonisation des données, de renforcement des capacités institutionnelles et de mise en œuvre des engagements climatiques – mais ne s'inscrivait pas dans une demande formulée par une institution régionale. Cette caractéristique n'invalide pas la pertinence de du programme, mais elle peut avoir influencé le degré d'appropriation politique régionale initiale et la profondeur de l'ancrage institutionnel. A un besoin ne correspond pas nécessairement une demande.

Par ailleurs, la priorité politique accordée à la gestion des ressources partagées et aux dynamiques régionales varie sensiblement selon les pays partenaires. Si certains États affichent un engagement fort autour de la lutte contre la désertification et de la Grande Muraille Verte, d'autres (SEN) inscrivent ces enjeux dans un agenda plus large où les urgences sécuritaires, économiques ou industrielles peuvent primer. Cette hétérogénéité des priorités nationales limite mécaniquement la capacité à construire une dynamique régionale pleinement homogène.

7.1.7.2 Une sous-estimation de la volatilité du contexte

En 2019, le Sahel était perçu comme relativement stable. A noter que la survenance du changement de régime au Mali en 2021, pendant la formulation, ne modifie pas l'intention ministérielle d'y tester une approche multi-pays, et n'influence pas fondamentalement le contenu du DTF.

Au regard des événements qui ont suivi, le risque de fragilité institutionnelle et sécuritaire ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte pendant la formulation et la signature des conventions spécifiques de mise en œuvre de ce portefeuille, tout au moins pour le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

7.1.7.3 Un choix pragmatique de pays et de zones, mais questionnant

L'instruction ministérielle demandait de faire porter la couverture géographique sur quatre à cinq pays.

Après analyse par les formulateurs, le choix s'est porté sur quatre pays (SEN, MLI, BKF, NER), tous partenaires de la coopération bilatérale belge (ce critère excluant la Mauritanie), tous actifs sur le sujet de la Grande Muraille Verte (présence d'agences nationales de la GMV). Le Sénégal y apparaît comme ayant des caractéristiques différentes des trois autres ; il y existe, par exemple, une forte concurrence sur les ressources naturelles telles que l'eau - entre les usages pour les humains, pour le bétail, mais aussi pour l'industrie - ; et sa préoccupation pour la gestion de zones en lutte contre la désertification n'est possiblement pas aussi élevée, au niveau politique, que pour les trois autres pays (en même temps, l'agence nationale sénégalaise de la GMV est citée comme étant une des plus actives de la zone).

Les zones sont géographiquement disjointes. Certains observateurs estiment que le fait de ne pas travailler dans des zones transfrontalières constitue une opportunité manquée. Toutefois, les zones frontalières sont souvent plus complexes et concentrent encore davantage d'enjeux d'insécurité. Relevons que l'actualité a forcé le PTCS à devoir modifier le choix de la région d'intervention (au Mali) et de communes pour la mise

en œuvre de certaines activités (au Niger et au Burkina Faso) alors qu'elles n'étaient pas transfrontalières ; un choix transfrontalier à l'époque aurait probablement accru de manière significative les difficultés de mise en œuvre.

De l'avis de plusieurs observateurs, les zones sont également relativement restreintes, ce qui pose question si on considère que l'approche portefeuille visait un effet macro. En même temps, il fallait être pragmatique : viser des zones accessibles, et dans lesquelles Enabel disposait de connaissances et d'expérience. Il n'est pas clair si ce sont plutôt les autorités ou Enabel elle-même qui a eu tendance à conserver des zones historiques d'intervention. Il y a lieu de signaler qu'au Sénégal, la zone d'intervention choisie ne fait pas formellement partie de la GMV, étant située de manière contiguë, légèrement plus au sud. La zone choisie peut être vue comme pertinente, car elle fait l'objet d'un vrai enjeu de dégradation de la qualité des sols, et est une zone d'origine de migration.

Toutefois, cette situation a généré un retard considérable dans la mise en route du partenariat avec l'ANGMV au Sénégal, qui n'a démarré que tout récemment (en 2025). Ce cas met en avant une caractéristique du PTCS : les ANGMV constituent l'un des partenaires des programmes mis en œuvre, mais ne constituent pas le centre de gravité de l'intervention. Ce constat est aussi valable pour le volet régional, qui a mis un certain temps à établir un échange structuré avec les AGMV. On peut en déduire que, si la DTF est structuré selon la logique de la GMV, si le PTCS est en appui des efforts autour de la GMV, il a choisi une stratégie multi-acteurs (et non pas focalisée prioritairement sur les acteurs de la GMV). Il convient de noter qu'il avait initialement été envisagé de couvrir des pays côtiers. Le fait que le dispositif ne couvre finalement que des pays sahéliens ou des zones sahéliennes, constitue une certaine limitation, dans la mesure où les pays côtiers jouent, à certaines périodes, un rôle de zones d'accueil dans les dynamiques de transhumance. Une vision régionale plus large avec des pays côtiers aurait notamment facilité le travail d'anticipation de la propagation des maladies.

En conclusion, les choix géographiques opérés – avec des zones d'intervention parfois disjointes et majoritairement non transfrontalières – ont favorisé la faisabilité opérationnelle dans un contexte sécuritaire contraint, mais limitent l'effet démonstrateur macro-régional du portefeuille. En ne ciblant pas prioritairement des espaces frontaliers – ce qui au regard de la situation sécuritaire peut se comprendre – ou des corridors écologiques et pastoraux partagés, le programme a réduit la possibilité de créer sa valeur ajoutée régionale sur des problématiques intrinsèquement transnationales, telles que la transhumance ou la gestion intégrée des bassins versants.

7.1.8 Une pertinence qui reste actuelle

Sur le terrain, les thématiques du PTCS restent plus que jamais pertinentes. L'impact des changements climatiques augmente, et les questions migratoires et d'insécurité n'ont pas diminué. L'impact du climat au Sahel est un enjeu régional qui nécessite des réponses à la fois globales, régionales et locales coordonnées.

D'un côté, une approche régionale sur la thématique climat au Sahel continue de faire sens :

- Premièrement, les besoins de partage de connaissances entre l'ensemble des acteurs des pays concernés restent présents. Par exemple, lors de la 3^{ème} édition du Séminaire résidentiel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et des Etats membres, en mars 2024, les participants font le constat d'une dispersion des outils et plateformes d'information, avec des inquiétudes sur la fiabilité des données, le manque d'harmonisation des indicateurs et des approches de collecte et d'analyse, les difficultés de consensus autour d'une seule plateforme et la potentielle compétition entre promoteurs/développeurs des outils, appelant à établir des liens et une coordination entre

différentes plateformes et initiatives afin de maximiser les synergies, d'éviter les duplications et de renforcer l'efficacité des actions entreprises.

- Ensuite, la programmation de l'UE passe d'une approche nationale à une approche régionale à laquelle il faut répondre ; l'articulation entre les projets de développement au sein de chaque pays du Sahel et entre ceux-ci doit être renforcée pour accroître leur impact ; il importe pour les agences de développement de mieux s'inscrire dans les stratégies développées par les agences régionales clés. Il est dès lors crucial de les identifier et de développer des espaces de collaboration au travers de programmes régionaux.

D'un autre côté, sur la pertinence d'une approche régionale au Sahel, il y a lieu de tenir compte du changement de contexte, notamment politique, dans lequel la dynamique de collaboration reste limitée entre pays, ce qui questionne la faisabilité d'une approche régionale. La manière d'intervenir doit également probablement évoluer, pour tenir compte de la non-accessibilité de certaines zones.

Le contexte politique sahélien actuel constitue un facteur de complexité sous-estimé. Les changements de régime, la reconfiguration des cadres de coopération régionale et la création de nouvelles alliances interétatiques rendent plus incertaine la profondeur future d'une approche régionale intégrée. Si les enjeux climatiques demeurent transnationaux par nature, les cadres institutionnels permettant de les traiter collectivement apparaissent fragilisés, ce qui peut restreindre l'ambition politique d'une coordination régionale structurée à moyen terme.

Dans ce contexte complexe, avoir une approche moins politique et plus technique peut être un avantage.

7.2 Question d'évaluation 1.2 – catalyseur de dynamiques

QE1.2 Dans quelle mesure le programme a-t-il joué un rôle de **catalyseur des dynamiques entre les différents acteurs**, représentant un **point de référence pour la création de partenariats constructifs et équitables entre les acteurs publics de la région** (pays partenaires, les institutions régionales (CEDEAO...) et Enabel) ; dynamique ayant permis de renforcer la redevabilité mutuelle, le lien entre les pays concernés, le dialogue stratégique et thématique ainsi que le partage d'expérience ? Et comment ce type de dynamique pourrait être encore amélioré à l'avenir ?

En résumé : Le PTCS a été conçu avec une ambition explicite de renforcement de la collaboration, du partage d'information et de l'expertise entre acteurs nationaux et régionaux (OS2), le volet régional étant pensé comme un outil de facilitation au service des volets pays. Le PTCS a catalysé des dynamiques réelles en matière de partenariats et d'apprentissage, surtout à travers (i) l'ancrage national via des points focaux et un dialogue régulier, (ii) la mise en place d'espaces thématiques et d'outils (dont les dispositifs Agrhymet) permettant un langage commun, et (iii) des événements structurants (Forum 2025). Il a également contribué à installer une redevabilité mutuelle, surtout opérationnelle. Toutefois, sa capacité à devenir un point de référence régional pleinement reconnu par l'ensemble des institutions pertinentes (y compris politiques) est restée incomplète, pour des raisons liées à la gouvernance interne (mandat régional, pilotage), au manque d'animation des réseaux après les activités, à une communication trop faible, et au contexte géopolitique défavorable à la coopération politique régionale.

7.2.1 Partenariats et redevabilité mutuelle : une base solide au niveau national

Au niveau des quatre pays, le PTCS a globalement réussi à établir des relations de travail jugées constructives avec les autorités publiques, notamment grâce à la désignation de points focaux nationaux et au fonctionnement des comités de pilotage pays.

Ces mécanismes ont facilité un dialogue perçu comme sincère et de bonne qualité dans plusieurs contextes (notamment Mali, Burkina, Sénégal), y compris sur des sujets sensibles tels que les difficultés d'atteinte de certains résultats (ex. superficies restaurées) et les ajustements à opérer. Cette proximité opérationnelle – combinée à la présence d'expertise au sein/auprès des ministères – a contribué à installer une forme de redevabilité mutuelle « pragmatique » et à maintenir la relation de coopération malgré la montée de logiques souverainistes. Pour autant, la traduction de cette redevabilité en dialogue stratégique (au sens de discussions régulières sur l'orientation, la mise à l'échelle, les réformes) est restée inégale selon les pays. Des interlocuteurs indiquent par exemple qu'au Niger, le PTCS a apporté une valeur via l'expertise et l'appui technique, mais sans être systématiquement associé à de véritables espaces de dialogue stratégique impliquant également ambassades et autres acteurs.

7.2.2 Au niveau régional, un catalyseur surtout « technique », avec une maturation tardive de partenariats

Le DTF laissait volontairement au programme la charge de développer ses partenariats régionaux au fil de la mise en œuvre. Dans les faits, le volet régional s'est progressivement inséré dans certains espaces (participation à des événements internationaux ; première invitation au Séminaire GMV en mars 2024, puis participations ultérieures), et a initié plusieurs actions visant à « apporter sa pierre » à l'édifice GMV. Cependant, l'évaluation observe que cette dynamique s'est déployée lentement et avec un nombre limité d'entités. Jusqu'à fin 2024, plusieurs partenariats structurants attendus n'étaient pas établis (AP-GMV, Accélérateur GMV, réseaux faïtiers de la société civile), et l'appui à Agrhymet sous forme d'un subside (soutien à la réalisation de l'objet social de l'entité), prévu sous cette forme dans le DTF, ne constitue pas un partenariat stratégique complet.

À partir de 2025, de nets progrès sont rapportés : implication accrue de l'AP-GMV et des ANGMV (COC/R, rencontre annuelle 02/2025), co-organisation d'activités de visibilité (side event ACS), Forum régional sur la gestion durable des ressources naturelles, plan d'action de renforcement partenarial. Cette montée en puissance tardive montre une capacité d'adaptation, mais constitue aussi un coût d'opportunité en début et milieu de cycle. Il ne faut pas perdre de vue le contexte politique instable qui a caractérisé les années de 2023 et 2024 au Niger, Burkina Faso et au Mali. Ce contexte a induit des changements d'orientations venant d'Enabel, au gré des évolutions politiques dans les trois pays. Le tout ne constituant pas un climat favorable pour la mise en place de partenariat avec d'autres institutions régionales et organisations internationales.

Actuellement, en ce qui concerne la mise en place de partenariats formalisés, quelques initiatives sont à relever :

- La commission climat régional Sahel (CCRS) qui regroupe 17 pays, et dépend de l'Union africaine, a demandé de développer le contenu d'une feuille de route/ lettre d'entente commune. Un MOU a été signé en 2025 avec cette instance à caractère plutôt politique.
- Des échanges ont été initiés fin 2025 avec l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) ; Observatoire) en vue de développer un MOU. Il n'est pas encore finalisé, mais permettra de réagir conjointement à des appels à projets éventuels.
- L'APGMV estime qu'il serait intéressant d'établir un partenariat formel, comme c'est déjà le cas avec par exemple la FAO. Un tel partenariat permet une meilleure coordination et facilite, par la suite, l'élargissement des interventions. En même temps il est observé qu'aucune agence d'exécution bilatérale ne dispose d'un tel partenariat encore avec l'APGMV.
- A noter l'existence depuis 2025 d'un accord de partenariat entre Enabel et SNV, au niveau de Bruxelles ; cet accord a facilité l'implication de SNV dans son implication dans l'organisation du Forum. En revanche, aucun dispositif formel entre le volet régional de ProARID (SNV) et le PTCS n'a été développé.

Cependant, tant le CORAF que SNV soulignent que pour travailler ensemble il faut, non seulement la formalisation d'un partenariat, mais aussi un plan d'action concret commun (outre les questions de budget). Cette dernière remarque peut probablement expliquer aussi le caractère limité à ce jour des partenariats de ce genre.

7.2.3 Dialogue thématique, lien entre pays et apprentissage : des dispositifs utiles mais pas suffisamment “animés”

Le PTCS a mis en place ou soutenu plusieurs mécanismes favorisant l'échange et la capitalisation (communautés de pratiques, groupes thématiques, formations, ateliers). Les formations Agrhymet – devant aboutir à un réseau de plus de 80 praticiens des quatre pays – constituent un levier particulièrement prometteur pour l'harmonisation technique (nomenclatures d'occupation des sols, suivi/rapportage NDT) et donc pour la création d'un langage commun. Néanmoins, un point critique tient au timing (activités clés programmées tard, jusque 2026) et surtout à l'insuffisance d'animation post-événement : plusieurs actions structurantes (formation Fonds Vert pour le Climat-GCF 2023, atelier société civile 04/2024) n'ont pas été suivies d'une stratégie de « maturation » (accompagnement au changement, relances, gouvernance légère de réseau), réduisant leur potentiel de transformation en communautés actives.

De manière générale, l'évaluation relève une faiblesse d'ingénierie sociale et institutionnelle du volet régional (cfr QE 2.4) : absence de cartographie consolidée des acteurs/synergies et d'une stratégie explicite de construction d'alliances, même si le 1^{er} rapport annuel mentionne des synergies potentielles, mais sans en qualifier la valeur, la portée ou les manques.

7.2.4 Un dialogue politique régional limité, fortement contraint par la gouvernance et le contexte géopolitique

Le dialogue politique régional apparaît comme le maillon le plus fragile. Deux facteurs se combinent pour expliquer ce constat :

- Limites de gouvernance : l'absence d'un comité de pilotage régional pleinement opérationnel, et plus largement l'insuffisante formalisation d'un mandat politique ou institutionnel à caractère régional, ont conduit certaines autorités nationales à questionner la légitimité du volet régional, ce qui a mécaniquement freiné l'ambition politique.
- Instabilité géopolitique : la reconfiguration régionale (AES, retrait de la CEDEAO) a réduit les espaces et incitations au dialogue politique multilatéral, conduisant de facto à privilégier une coopération technique plus robuste face aux chocs.

Par ailleurs, l'évaluation fait le constat que des institutions comme la CEDEAO, l'UEMOA, le CORAF, ou encore CIFOR/ICRAF (Knowledge for Great Green Wall Action - K4GGWA¹⁸) qui travaillent sur des thématiques proches apparaissent ne disposer que de très peu d'information sur le PTCS. Alors qu'elles ont fait l'objet de démarches exploratoires et de sessions d'information en début de programme, elles ne semblent pas avoir fait l'objet d'attention ensuite.

C'est le cas du CORAF¹⁹, qui joue un rôle dans l'appui à l'innovation, au renforcement des capacités et à la diffusion de technologies agricoles adaptées pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires, qui fait l'objet de collaborations ponctuelles avec Enabel au Sénégal et au Burkina, et qui serait demandeur

18 Un programme porté par CIFOR-ICRAF, avec la FAO, et financé par l'UE, visant à renforcer la gestion et le partage des connaissances, les plateformes d'apprentissage/données et le dialogue au niveau national et régional autour de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

19 Le CORAF est une association internationale à but non lucratif regroupant les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) de 23 pays, couvrant plus de 40% de la population africaine, ce qui en fait la plus grande organisation de recherche sous-régionale du continent africain. Son mandat est de coordonner et de faciliter les produits de recherche novateurs et de pointe nécessaires pour libérer le potentiel agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

d'envisager un MOU avec Enabel. Toutefois, sans son cas, le side event de 2025 au Second Africa Climate Summit (2ACS) a été l'occasion de développer une première collaboration avec le CORAF, tardive, mais qui s'en dit satisfaite.

C'est le cas du CIFOR également. Enabel et le CIFOR sont en relations mutuelles dans plusieurs pays en Afrique, et notamment au Mali en 2020 (Csub). Le CIFOR a été sollicité par le PTCS (VR) pour répondre à l'appel, qui a abouti finalement à une sélection d'Agrhymet. Ensuite, il n'y a pas eu d'échanges réguliers entre les deux organisations, alors même que le CIFOR (avec la FAO) a démarré en 2023 le K4GGWA, avec du financement européen, qui appuie aussi la GMV (sur 18 pays, dont 11 de la GMV, incluant les quatre du PTCS). Le CIFOR dispose de très peu d'information sur le PTCS. C'est aussi le cas de l'UEMOA²⁰, qui a pourtant son siège au Burkina Faso. Il ne semble pas avoir été contacté, pour participer au Forum de sept 2025 à Ouagadougou, et ne s'est pas porté candidat pour y participer (le Forum ayant été basé sur un format d'appel à candidature). L'UEMOA²¹ dispose de très peu d'information sur le PTCS. Il apparaît également que le service de l'environnement et du climat de la CEDEAO ne dispose de quasi aucune information sur le PTCS, alors même que des explorations avaient été faites par le PTCS en début de programme en direction de cette institution (interrompues par les coûts opérationnels que cela aurait induit, et par la sortie de trois pays de la CEDEAO).

La notoriété du PTCS auprès d'instances de portée régionale apparaît donc assez faible.

A noter que les connaissances de représentants de différents niveaux de l'Union européenne à propos du PTCS restent également limitées. L'une des raisons identifiées serait que le PTCS ciblait en priorité des acteurs intervenant dans les mêmes zones qu'elles, dans une logique d'amélioration de la performance opérationnelle, au détriment, de ce fait, d'une ouverture à des opérations dans d'autres zones, ou d'une dimension plus politique.

Cette approche plus technique pourrait aussi s'expliquer de la manière suivante : face aux possibilités limitées de tenir un dialogue de niveau politique régional, le volet régional a adopté une stratégie payante, consistant à commencer par donner des appuis très concrets, notamment au travers d'une étude sur les besoins d'appui en matière de CDN, qui a permis de créer un sentiment de confiance entre les pays et le volet régional. Le renforcement des capacités et l'offre d'outils pour soutenir les CDN a été fortement apprécié par les instances nationales.

Relevons qu'Enabel n'est pas la seule à éprouver une difficulté pour réaliser du dialogue au niveau régional. Par exemple, SNV, qui pilote le programme PROARID sur trois pays (BKF, MLI, NER), mène un dialogue politique surtout par pays (comme Enabel), faute de pouvoir le faire avec une instance régionale. Il a cependant recours à un mécanisme intéressant, qu'il qualifie de collégial plutôt que de régional, et qui a réuni ponctuellement, les ambassades (bailleurs) des trois pays, ainsi que des représentants de ministères des trois pays de l'AES.

²⁰ L'UEMOA est une organisation régionale créée en 1994 qui regroupe 8 pays d'Afrique de l'Ouest partageant le franc CFA (XOF). Son objectif principal : renforcer l'intégration économique et monétaire entre ses États membres. Tous les pays membres UEMOA sont membres CEDEAO.

²¹ Il existe un accord formalisé entre l'UEMOA et la CEDEAO et le CILSS, qui est le bras armé technique de la CEDEAO. Ceci permet notamment de travailler ensemble sur la transhumance. Il y a une dizaine d'années, il a développé des actions pilotes notamment sur la récupération des terres dégradées, qui a été mis à l'échelle, avec le soutien de la Banque africaine de développement (programme PIDACC, environ 200 MUSD).

7.2.5 Une participation active dans des événements internationaux, et un événement catalytique (le Forum régional 2025)

Au cours de la durée de vie du programme, le volet régional a participé à un total de 11 événements à caractère international²². Ces événements ont été perçus comme des opportunités de présentation de son programme. Parmi ces événements, le PTCS a été invité pour la première fois au 3ème Séminaire de la Grande Muraille Verte en mars 2024, enclenchant des participations ultérieures (février 2026)²³. Il a aussi été le catalyseur du « Forum des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles au Sahel » tenu au Burkina de septembre 2025, qui est sans doute l'événement le plus remarquable de son action, avec une portée de diffusion régionale. Il avait aussi initié un « side event » au 2ACS -09/2025), dont le succès a été moins évident²⁴.

Le Forum a été audacieux, en aboutissant à une déclaration commune, un appel à destination des gouvernements sahéliens, des bailleurs de fonds et agences partenaires, des organisations de la société civile, appelant à la mobilisation collective, à la mutualisation des efforts et à la création d'une coalition sahélienne pour la gestion durable des ressources naturelles, en lien avec les grandes initiatives climatiques africaines et mondiales. L'appel devait être relayé pour aboutir aux autorités par chacun des volets nationaux du PTCS. Des parties prenantes rapportent des démarches entreprises, au moins au NER et au BKF, mais aussi les difficultés que cela demande de surmonter (changement de responsables d'institution ; nécessité de passer par des tiers, sans possibilité d'accès au ministre ; ...). Finalement, la coordination et le suivi de ces démarches à caractère politique a été limité, et aucune vue précise n'est actuellement disponible sur la situation à ce propos dans les quatre pays. Par ailleurs, l'implication des ambassades dans le relais de l'appel et dans l'accompagnement des démarches politiques est restée modeste, réduisant la capacité du Forum à se transformer en véritable levier d'influence institutionnelle. En d'autres termes, la portée politique de cette initiative reste actuellement limitée par l'absence d'un dispositif structuré de suivi.

Le cas du Forum de Ouagadougou illustre à la fois la capacité du PTCS à créer des moments fédérateurs à forte valeur symbolique et stratégique, et la nécessité d'un accompagnement plus structuré pour transformer ces temps forts en dynamiques de niveau politiques durables.

7.2.6 Communication, redevabilité externe : un potentiel sous-exploité

La capacité du PTCS à catalyser des dynamiques régionales ne dépend pas uniquement de la qualité de ses interventions techniques, mais également de sa visibilité et de sa capacité à se positionner dans l'écosystème institutionnel sahélien. À cet égard, la communication du programme est restée longtemps sous-dimensionnée. Durant une période significative de mise en œuvre, aucun dispositif dédié n'était en place pour assurer une animation stratégique de la visibilité du portefeuille. L'absence initiale de personnel spécifiquement chargé de la communication a limité la production régulière de contenus, la valorisation des résultats et la diffusion proactive d'informations vers les institutions régionales et les partenaires techniques et financiers. Ce n'est qu'à partir de janvier 2024 qu'un plan de communication structuré a été formalisé. Depuis, le programme n'a pas développé de canaux de communication continus et accessibles, tels qu'un site internet dédié, une présence active sur les réseaux sociaux ou encore des formats courts de type notes de position, infographies ou bulletins synthétiques.

22 Quatre entre octobre 2022 et février 2023 ; suivi d'un trou de plusieurs mois liés aux événements politiques, période d'une part très peu d'événements régionaux ont été organisés, et d'autre part il a été demandé au PTCS à faire "low profile" pour se concentrer sur ses activités en interne; suivi de 7 événements entre mars 2024 et janvier 2026.

23 Les deux premiers séminaires ont eu lieu : 1ère édition (janvier 2022 à Widdou au Sénégal) a regroupé près de 40 participants ; suivie de la seconde édition (janvier 2023 à Bamako au Mali) avec près de 70 participants. Il n'y a pas eu de Séminaire organisé en 2025.

24 Les raisons citées se rapportent à la nature de la présentation faite (assez classique) et au niveau exposé (technique, pas assez high level) ; à la communication en amont trop faible. Le PTCS était présent pour présenter ses résultats, mais n'était pas préparé pour présenter les éléments dans une optique de future collaboration.

Cette absence de communication « au fil de l'eau » a restreint la circulation d'informations vers des institutions pourtant actives sur des thématiques similaires, ainsi que vers certains partenaires techniques et financiers. Plusieurs acteurs régionaux ont ainsi indiqué disposer d'une connaissance partielle ou indirecte du PTCS, souvent limitée à des interactions ponctuelles, sans avoir eu l'occasion de recevoir de l'information activement émise par le PTCS.

Par contraste, l'orientation vers la production de « reflection papers » approfondis, soutenus méthodologiquement et exigeant un travail analytique substantiel, présente une valeur ajoutée certaine en matière de capitalisation et de rigueur. Néanmoins, ce choix comporte un risque : celui de livrables pertinents mais publiés tardivement, dans des formats relativement longs et assez académiques (tout en voulant rester accessibles à une audience large), moins adaptés à des objectifs d'influence politique ou de plaidoyer stratégique. Une approche plus équilibrée, combinant productions analytiques de fond et outils de communication plus agiles et synthétiques, aurait probablement renforcé la capacité du programme à se positionner comme acteur de référence au-delà du cercle des partenaires directs.

7.2.7 Du travail intense avec la société civile dans les pays ; un renforcement limité au niveau régional

L'Output 2 vise à obtenir un renforcement de l'engagement de la société civile et des acteurs de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique.

7.2.7.1 De nombreuses collaborations au niveau des quatre pays

Au niveau des volets nationaux, de nombreuses collaborations existent avec la société civile. Ainsi, le PTCS a structuré des collaborations nationales via des conventions de subside et des accords opérationnels avec des organisations telles que Solidar Suisse, Tree Aid, l'Union des Associations et des Coordinations d'Associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis (UACDDDD) ou réseau d'appui aux initiatives locales (RAIL). Ces partenaires servent de relais locaux indispensables, particulièrement dans les zones fragiles, pour mettre en œuvre la restauration des terres, la sécurisation foncière et l'ingénierie sociale.

Au Burkina Faso, l'appui a permis à 52 OSC de renforcer leur leadership climatique, tandis qu'au Mali, l'UACDDDD est le moteur de la création des Commissions Foncières Villageoises (COFOVs) pour apaiser les tensions liées aux ressources. Au Niger, le partenariat avec RAIL et Jeunes Volontaires pour l'Environnement-JVE a favorisé des actions de plaidoyer et la campagne « Tabaski Ecolo », mobilisant 94 clubs d'activistes féminins. Au Sénégal, l'engagement de sept OSC et d'ONG comme Eclosio a renforcé l'autonomie de 200 groupements féminins et sensibilisé plus de 10 000 personnes. Les effets majeurs incluent une mobilisation citoyenne accrue, un renforcement de l'autonomie opérationnelle des structures locales et l'intégration de recommandations citoyennes dans les plans locaux d'adaptation, garantissant une durabilité ancrée dans les dynamiques communautaires.

7.2.7.2 Une composante sous-développée au niveau régional

Cette composante d'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) est moins développée au niveau régional, composante également peu dotée en termes budgétaire dans le DTF. À noter cependant que la convention de subside avec VSF, pilotée par le volet régional, a été menée grâce à une série d'organisations de la société civile, en tant qu'exécutants. Concrètement, un seul atelier régional a été organisé en avril 2024 par le volet régional pour renforcer la société civile.

Cet atelier régional a regroupé à Niamey vingt-cinq (25) participants (11 femmes) issus des quatre pays en présentiel au niveau de l'hôtel Homeland de Niamey et dix-neuf (19) en virtuel (quatre femmes).

L'atelier a déroulé différents modules²⁵, y compris une session dédiée à la mise en réseau, le renforcement de la visibilité et du leadership des OSC. Une très grande satisfaction des participants est rapportée. Des sujets additionnels suscitant l'intérêt sont identifiés. Malheureusement, l'action est restée sans actions de suivi, de stimulation d'une communauté de pratique, pour rendre vivant le plein potentiel de ce genre de mise en relations entre acteurs, et atteindre l'objectif de mobilisation et de renforcement de capacités des OSC actives dans la lutte contre le changement climatique afin de créer les bases d'un dialogue constructif avec les pouvoirs public sur la résilience des communautés au changement climatique.

7.2.8 De bonnes synergies internes au PTCS, et avec d'autres interventions d'Enabel

L'un des rôles clés du volet régional, avec un budget limité (20%), est d'améliorer la cohérence et les synergies avec et entre les volets nationaux. Ce travail conséquent a notamment porté sur :

- Coordination par le volet régional de la mise en place du système de suivi-évaluation transversal du Portefeuille ; coordination et organisation des ateliers et missions de suivi ayant permis la mise à l'échelle et l'harmonisation du Système de Suivi-évaluation Digitalisé (géoréférencement de l'ensemble des actions sur le terrain) mis en place par le PTCS Mali au niveau de l'ensemble des projets du portefeuille ;
- Les réunions mensuelles (2022-2023) et bimestrielles (à partir de 2024) entre le chef de projet du volet régional et les chefs de projets des volets nationaux ; l'organisation et la coordination par le volet régional des rencontres annuelles (2022, 2023 et 2025), moments d'échanges et partages d'expériences entre les membres de toutes les équipes projet facilitant l'harmonisation des approches et pratiques d'un projet à un autre ;
- La coordination de l'identification des besoins des quatre pays en termes d'appuis pour le développement des outils de mise en œuvre de leurs CDN/NDT ; besoins qui ont fait l'objet d'un atelier régional de validation et dont le rapport contenant les besoins régionaux et spécifiques par pays validés a servi de référence pour les appuis aussi bien du volet régional que des volets pays du PTCS aux pays partenaires ;
- La conceptualisation de la démarche pour la mise en place des Plateformes d'Innovation par le volet régional qui a servi à la mise en place harmonisée des plateformes d'innovation du PTCS dans les quatre pays ;
- La coordination de l'élaboration de dispositif commun d'apprentissage, de partage d'expériences et de capitalisation du portefeuille ; dispositif qui a fait l'objet d'un atelier d'appropriation par l'ensemble des membres des équipes des projets du PTCS et leurs partenaires clés de mise en œuvre, atelier organisé par le volet régional en juin 2024 ; coordination et harmonisation du processus de capitalisation des acquis du portefeuille sur la base des thématiques identifiées dans le dispositif commun (profilage des thématiques, identification des projets contributeurs, identification des types de produits de capitalisation, identification et coaching avec l'appui d'expertes de E&T des auteurs et co-auteurs des produits de capitalisation ;
- La coordination par le volet régional de l'auto-évaluation (revue interne) du portefeuille en lieu et place de l'évaluation externe à mi-parcours du programme (annulé à la suite d'un changement de la politique d'évaluation des projets de Enabel) ; auto-évaluation dont le rapport a été bien apprécié au niveau corporate et qui a été mis à la disposition des consultants ;
- Coordination du fonctionnement de la COP Climat Sahel (identification et planification des thématiques d'intérêts, des présentateurs et modérateurs et organisation du rapportage) dont les sessions constituent des moments de partage mutuel d'expériences, d'harmonisation des approches et d'apprentissage ;

25 Généralités liées aux changements climatiques, gouvernance, priorités de l'Afrique ; justice climatique ; plaidoyer et Cas de plaidoyers climatique réussis

- Coordination de l'utilisation de l'Outil Tool for Agroecology Performance Evaluation (TAPE), un outil développé par la FAO pour l'évaluation de la performance des systèmes agroécologiques dans les zones d'intervention du PTCS dans les quatre pays (étude de base et évaluation finale pour mesurer l'impact des actions du portefeuille). Notons toutefois qu'il n'y a pas eu d'harmonisation au niveau de la façon de mettre en œuvre l'outil ce qui fait que les résultats ne sont pas comparables. Ceci constitue une opportunité manquée.
- Coordination (depuis octobre 2025) des actions de communication sur le portefeuille (compilation des outils de communication de tous les projets, identification de thématiques transversales de communication, l'élaboration d'un plan global de communication, suivi de la mise en œuvre du plan de communication).

Ces efforts de coordination ont permis une forme d'harmonisation des pratiques entre les quatre volets nationaux, une fertilisation croisée et quelques gains d'efficacité. Ainsi, le Mali ayant subi des retards au démarrage (crise politique), a ensuite pu bénéficier du soutien des autres volets pour le résorber.

Au niveau national, les synergies avec d'autres actions d'Enabel optimisent l'impact territorial dans un esprit « One Enabel ». Au Burkina Faso, le PTCS mutualise des ressources avec le projet PASPANGA pour l'usage de drones et collabore avec Résilience 1 et 2 pour la sécurisation foncière des sites aménagés. Au Niger, l'intégration au sein du « Cercle Synergie Dosso » et la collaboration avec REEL Mahita permettent d'harmoniser les appuis à l'entrepreneuriat et aux infrastructures pastorales. Au Sénégal, une mise en cohérence stratégique est opérée avec l'Agropole-centre et le programme SAD+, utilisant le Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) comme levier commun pour la vulgarisation technique. Au Mali, des liens avec le projet PEPAK facilitent l'implication des collectivités locales dans la gestion de l'eau.

Enfin, la signature d'accords opérationnels conjoints avec des agences nationales, comme l'Agence de la Grande Muraille Verte au Niger, garantit une meilleure visibilité et efficacité des interventions belges. Ces dynamiques de groupe, incluant la recherche de cofinancements avec la Région Wallonne, amplifient l'effet de levier du portefeuille. De son côté, le volet régional, basé au Niger, a pu développer de bonnes synergies avec d'autres programmes menés par Enabel dans des secteurs connexes et qui y sont déployés. Ceci est notamment le résultat de la mise en place par la Représentation depuis plus d'un an de réunions mensuelles entre Project manager, pour éviter le travail en silo (Project management board). Des synergies sont rapportées avec le projet REPO (Résilience Agro Sylvo Pastorale Ouest Niger (REPO)), le projet PRISMA²⁶²⁷ (NER/BKF/MLI - Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest, et ASYPON (NER). ASYPON, PRISMA, et PTCS sont tous actifs dans des zones similaires. Le projet REPO a acquis par exemple de l'expérience dans l'usage de drone, qui a été reprises par le PTCS. La recherche de synergies a concerné des activités dans les domaines de la sécurisation foncière, des innovations et technologies en matière de restauration des terres et du suivi de la dégradation des terres. Cependant, dans certains cas, un manque d'articulation est observé entre les actions initiées par le volet régional et les actions dans les pays : c'est le cas de la Convention de subvention (CSub) avec VSF qui n'a bénéficié que de peu d'interactions avec les volets nationaux du PTCS.

²⁶ À titre d'exemple de collaboration concrète, PRISMA a participé financièrement et en termes d'expertise technique au Forum de Ouagadougou

²⁷ Prisma, qui se termine en avril 2026, est piloté par Enabel, dans un consortium avec LUXDEV et AECID. L'unité de gestion régionale, Enabel, est basé au Niger. LuxDev à Bamako, et AECID au Burkina.

7.2.9 En appui à Team Europe

Sans qu'il y ait nécessairement une connaissance approfondie du PTCS, plusieurs observateurs estiment qu'il a contribué à renforcer Team Europe et qu'il est apprécié, dans un contexte marqué par un nombre limité d'acteurs européens. De fait, le PTCS s'inscrit dès sa conception dans la dynamique « Team Europe », visant à fédérer les efforts de l'UE et de ses États membres vers une résilience du Sahel.

L'analyse de cette dimension révèle trois piliers majeurs :

1. L'effet de levier et la recherche de synergies : Le PTCS a été formulé pour contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte en recherchant activement des cofinancements. Bien que l'objectif ambitieux de mobiliser 200 millions d'euros via des fonds tiers ne soit pas encore atteint, le programme a généré des synergies concrètes avec des projets financés par l'UE, tels que PRISMA (recherche et innovation), ASYPON au Niger (inspiré par le PTCS), Résilience agro-sylvo-pastorale Ouest (REPO Niger)) ou le programme SAD+ au Sénégal.
2. Un rôle de catalyseur pour de nouveaux programmes : Le PTCS a servi de laboratoire pour des initiatives européennes d'envergure. Le programme Programme Régional de Développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel (PRADEP), financé par l'UE et couvrant les pays du PTCS plus la Mauritanie, est décrit comme un « PTCS augmenté », capitalisant sur les acquis techniques belges pour une mise à l'échelle régionale. Cette capacité à transformer un financement bilatéral en standards opérationnels pour l'UE renforce le leadership européen dans le secteur.
3. Un outil de présence dans les contextes fragiles : Face aux ruptures constitutionnelles et au retrait de certains États de la CEDEAO, l'approche régionale du PTCS permet à la Team Europe de maintenir une présence technique et un soutien aux populations vulnérables sans engagement politique direct avec des autorités contestées.

7.2.10 Un recours très limité aux partenariats public-publics belges

Le DTF envisageait de recourir au SPF Environnement pour du soutien sur la finance climatique. En pratique, faute de disponibilité du personnel de leur côté au moment nécessaire, l'expertise recherchée a été acquise par marché public auprès d'un bureau privé, Climate Analytics.

7.3 Question d'évaluation 1.3 – catalyseur d'initiatives concrètes

QE1.3 Dans quelle mesure le programme a-t-il joué un rôle **de catalyseur des initiatives concrètes** (en cours de mise en œuvre dans la région et dans le secteur), favorisant l'harmonisation, l'intégration et la synergie ? Quelles perspectives se dégagent pour renforcer la valeur ajoutée de ces synergies dans de futures actions ?

Remarque : Autant la section précédente (QE1.2) porte un regard sur les dynamiques et analyse majoritairement l'aspect régional, autant la présente section prend le parti inverse : analyser l'effet du portefeuille en partant des actions concrètes du terrain.

En résumé : le PTCS constitue une initiative innovante qui a permis de générer certaines dynamiques de coopération technique et d'apprentissage entre les pays partenaires.

Toutefois, les résultats observés en matière d'intégration régionale restent plus modestes que les ambitions initiales du programme. Les mécanismes d'harmonisation stratégique, de mobilisation des partenaires et de diffusion des innovations demeurent encore partiels, et plusieurs facteurs institutionnels et contextuels ont restreint la portée intégratrice, ou fédératrice, du portefeuille.

7.3.1 Harmonisation stratégique : des intentions fortes, des résultats encore limités

7.3.1.1 Une théorie du changement commune, mais peu mobilisatrice

Dès sa formulation, le PTCS s'est doté d'une théorie du changement commune aux cinq composantes du portefeuille. Cette approche visait à fournir un cadre conceptuel partagé permettant d'aligner les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de suivi entre les différents volets nationaux et le volet régional. En pratique, cette théorie du changement a surtout servi de cadre formel de programmation et de suivi. Elle n'a que partiellement rempli la fonction de catalyseur d'une vision régionale réellement partagée entre les équipes. L'évaluation suggère que les volets nationaux ont principalement utilisé ce cadre comme une référence administrative, plutôt que comme un outil stratégique structurant leurs interactions (cf. QE 2.4). Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'une part, les projets nationaux disposent chacun de leur propre logique opérationnelle et de leurs partenaires institutionnels spécifiques. D'autre part, les contraintes contextuelles - notamment sécuritaires et politiques - ont fortement orienté les priorités vers la mise en œuvre d'activités locales plutôt que vers la construction d'une dynamique régionale structurée. Ainsi, si l'existence d'un cadre commun a permis d'assurer une certaine cohérence formelle entre les interventions, elle n'a pas véritablement produit l'effet d'intégration stratégique initialement attendu.

7.3.1.2 Une harmonisation technique partielle

L'un des axes d'intervention du volet régional du PTCS a consisté à favoriser une certaine harmonisation technique entre les pays partenaires, en particulier dans le domaine du suivi de la dégradation des terres et de la gestion des données environnementales. Dans cette perspective, le programme a établi une collaboration structurante avec le Centre régional Agrhymet, institution spécialisée du CILSS reconnue pour son rôle dans l'appui technique aux politiques environnementales et agricoles au Sahel. À travers une convention de subside dédiée, le PTCS a soutenu l'organisation de formations techniques et le renforcement des capacités des institutions nationales en charge du suivi des ressources naturelles.

Cette collaboration a notamment permis l'émergence d'un réseau de plus de 80 praticiens issus des administrations techniques, des institutions de recherche et des agences nationales impliquées dans la mise en œuvre des politiques climatiques et environnementales. Les formations dispensées ont porté sur l'utilisation d'outils d'analyse géospatiale et de suivi environnemental tels que QGIS, Trends. Earth ou SEPAL²⁸, qui permettent de mesurer l'évolution de l'occupation des sols et d'identifier les dynamiques de dégradation ou de restauration des écosystèmes. Au-delà du renforcement des compétences individuelles, ces activités ont contribué à créer un espace d'échanges techniques entre praticiens provenant de différents pays, ce qui constitue une étape importante vers une meilleure comparabilité des données et des analyses.

Un autre apport important du programme concerne l'amorce d'un processus de normalisation des méthodes de suivi utilisées dans la région. Les travaux menés dans le cadre du partenariat avec Agrhymet ont contribué à promouvoir l'adoption d'une nomenclature harmonisée de l'occupation des sols ainsi que de protocoles communs pour le suivi de la NDT. Cette harmonisation méthodologique vise à faciliter la production de données comparables entre pays et à renforcer la qualité des rapports nationaux transmis, dans le cadre des engagements internationaux liés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cependant, malgré ces avancées, l'évaluation souligne que le processus d'harmonisation technique reste encore à un stade relativement préliminaire. La participation des institutions nationales aux formations et aux activités du réseau ne s'est pas toujours traduite par une intégration systématique des outils et méthodologies promus dans les systèmes nationaux de suivi. Les capacités institutionnelles et les dispositifs de collecte de données restent inégaux d'un pays à l'autre, ce qui limite la possibilité d'une harmonisation complète à court terme.

28 Système pour l'accès, le traitement et l'analyse de données pour la surveillance des terres.

Par ailleurs, l'animation du réseau de praticiens et la consolidation de cette communauté technique demeurent encore en construction. Dans ces conditions, si le PTCS a contribué à initier une dynamique d'harmonisation technique régionale, ses effets restent pour l'instant modestes et dépendront largement de la capacité des institutions partenaires à s'approprier durablement les outils et les standards promus par le programme.

7.3.2 La digitalisation : un potentiel réel mais encore inégalement exploité

Le PTCS a également accordé une attention particulière à la digitalisation, considérée comme un levier potentiel de modernisation des systèmes de suivi environnemental et de gestion des ressources naturelles. Dans des contextes où les systèmes d'information restent souvent fragmentés et où les données environnementales sont parfois difficiles à collecter et à consolider, l'introduction d'outils numériques peut contribuer à améliorer la qualité des informations disponibles pour la prise de décision. Le programme a ainsi soutenu plusieurs initiatives visant à renforcer la collecte, l'analyse et le partage de données relatives aux dynamiques de dégradation des terres, aux pratiques de gestion des ressources naturelles et à la mobilité pastorale.

L'extension du Système d'Information sur la Transhumance (SIT Sahel LAFIA) constitue l'une des initiatives les plus visibles dans ce domaine. Ce dispositif permet de collecter et de diffuser des informations sur la mobilité pastorale, les conditions environnementales et les risques de tensions entre éleveurs et agriculteurs. Le système repose notamment sur un réseau de collecteurs et sur l'utilisation de canaux de communication accessibles aux acteurs locaux, tels que les téléphones mobiles, les serveurs vocaux ou les radios communautaires. Dans ce sens, le SIT contribue à améliorer la circulation de l'information entre communautés pastorales, autorités locales et services techniques, et peut favoriser une gestion plus anticipée des mouvements de transhumance. Toutefois, son rôle en tant qu'outil d'intégration régionale doit être nuancé. Si le dispositif contribue à renforcer la disponibilité et le partage d'informations dans certaines zones, son déploiement reste encore limité à des territoires spécifiques correspondant aux zones d'intervention du programme. Par ailleurs, le fonctionnement du système dépend fortement de la capacité des partenaires locaux à alimenter régulièrement la base de données et à maintenir l'implication des collecteurs. Dans des contextes où les ressources institutionnelles et techniques sont parfois limitées, cette dépendance peut constituer un facteur de fragilité pour la pérennité du dispositif.

De manière plus générale, le programme a également encouragé le développement d'outils de suivi-évaluation digitalisés au sein du portefeuille. L'introduction d'outils de collecte de données géoréférencées et de plateformes de visualisation des informations constitue une évolution positive en matière de transparence, de traçabilité des investissements et de suivi des résultats. Ces dispositifs permettent notamment d'améliorer la consolidation des données entre les différents volets nationaux et de disposer d'informations plus structurées sur l'avancement des activités.

Néanmoins, l'évaluation souligne que l'utilisation effective de ces outils reste inégale entre les pays et entre les équipes de mise en œuvre. Les niveaux d'appropriation varient en fonction des capacités techniques disponibles, de la stabilité des équipes et des infrastructures numériques locales. Dans certains cas, les systèmes digitalisés sont principalement utilisés pour la collecte de données dans le cadre du suivi interne du programme, sans être pleinement intégrés aux systèmes nationaux d'information environnementale ou agricole. Ainsi, si la digitalisation constitue un axe prometteur du programme, son potentiel d'intégration régionale et de transformation des pratiques institutionnelles reste pour l'instant partiellement exploité.

7.3.3 Synergies concrètes : des avancées ponctuelles plutôt qu'un écosystème régional

Le PTCS s'inscrit dans une logique organisationnelle visant à renforcer la cohérence des interventions d'Enabel au sein des pays partenaires, souvent désignée sous l'approche « One Enabel ». Cette approche vise à encourager la collaboration entre projets relevant de différents portefeuilles, afin d'améliorer la complémentarité des actions, de mutualiser certaines ressources techniques et d'éviter les duplications d'activités. Dans le cadre du PTCS, plusieurs initiatives illustrent cette volonté de renforcer les synergies internes entre programmes actifs dans les mêmes zones ou sur des thématiques connexes.

Au Burkina Faso, une collaboration notable a été développée entre le PTCS et le projet PASPANGA, actif dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. Cette coopération a notamment permis la mutualisation de moyens techniques pour l'acquisition et l'utilisation de drones destinés au suivi écologique des zones forestières et des espaces restaurés. Dans ce cadre, une trentaine d'agents forestiers ont été formés au pilotage de drones et à l'utilisation de capteurs permettant de produire des données plus précises sur l'évolution de la couverture végétale et des dynamiques de dégradation des terres. Cette initiative illustre concrètement la manière dont la coopération entre projets peut faciliter l'introduction d'outils innovants tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Au Niger, des mécanismes de coordination ont également été mis en place afin de favoriser les échanges entre projets intervenant dans les mêmes territoires. Le « Cercle Synergie Dosso » constitue à cet égard un espace de gouvernance collaborative réunissant plusieurs initiatives d'Enabel, dont le PTCS, le projet REPO et le projet REEL Mahita. Ce cadre de concertation vise à harmoniser les pratiques d'intervention, notamment en matière de restauration des terres, de conseil agricole et de gestion des ressources naturelles. Il permet également aux équipes de partager leurs expériences, d'identifier des complémentarités opérationnelles et de coordonner certaines activités sur le terrain.

Cependant, malgré ces initiatives, l'évaluation montre que les synergies internes demeurent encore relativement ponctuelles et largement dépendantes des dynamiques locales de collaboration entre équipes. Elles reposent souvent sur des initiatives individuelles ou sur des opportunités opérationnelles, plutôt que sur un dispositif institutionnel formalisé de coordination. En conséquence, si l'approche « One Enabel » a permis d'encourager certaines formes de mutualisation et d'apprentissage entre projets, son potentiel reste encore partiellement exploité dans le cadre du PTCS. Le renforcement de ces mécanismes de coordination pourrait contribuer à améliorer la cohérence globale des interventions et à accroître l'impact collectif des programmes mis en œuvre par Enabel dans la région.

7.3.4 Mobilisation de la recherche et de la société civile

Le PTCS a également cherché à associer des institutions de recherche et des organisations de la société civile à certaines de ses activités, dans l'objectif de favoriser la diffusion de connaissances et le développement de solutions adaptées aux défis environnementaux et climatiques du Sahel. Dans plusieurs pays d'intervention, des collaborations ont été établies avec des centres de recherche nationaux ou régionaux travaillant sur la gestion durable des terres, l'agroécologie ou l'adaptation au changement climatique. Ces collaborations visaient notamment à faciliter le transfert de connaissances scientifiques vers les acteurs de terrain et à renforcer les capacités locales d'innovation dans le domaine de la restauration des écosystèmes.

Dans ce cadre, le programme a soutenu plusieurs étudiants chercheurs engagés dans des travaux de recherche appliquée portant sur les enjeux de résilience climatique, de gestion des ressources naturelles et de restauration des terres. Ce soutien, qui a concerné des étudiants de niveau master et doctorat, constitue une initiative intéressante pour renforcer les liens entre recherche académique et les pratiques de développement.

Les travaux menés par ces étudiants contribuent, potentiellement, à enrichir les connaissances disponibles sur les dynamiques écologiques et socio-économiques propres aux territoires sahéliens, tout en permettant à une nouvelle génération de chercheurs de s'impliquer dans les problématiques de développement durable de la région.

Par ailleurs, dans certaines communes d'intervention, le programme a soutenu la mise en place de plateformes d'innovation visant à faciliter les échanges entre chercheurs, services techniques, organisations paysannes et producteurs locaux. Ces plateformes ont pour objectif de favoriser l'expérimentation et la diffusion de pratiques agricoles ou environnementales innovantes, telles que l'utilisation de biochar, le compostage autonome ou certaines techniques de restauration des sols. En réunissant différents types d'acteurs autour de problématiques communes, ces dispositifs peuvent contribuer à renforcer la circulation des connaissances et à adapter les solutions techniques aux réalités locales.

Cependant, l'évaluation souligne que ces initiatives restent encore relativement ponctuelles et limitées en portée. Si des collaborations existent avec certaines institutions de recherche et organisations locales, elles demeurent souvent liées à des activités spécifiques plutôt qu'inscrites dans une stratégie structurée de partenariat avec les acteurs scientifiques et de la société civile. Par ailleurs, la participation des organisations de la société civile au niveau régional apparaît relativement faible. Les initiatives visant à structurer des réseaux d'acteurs ou à développer des communautés de pratiques impliquant ces organisations restent encore en développement et n'ont pas toujours fait l'objet d'un suivi ou d'une animation dans la durée. Dans ces conditions, si le PTCS a contribué à ouvrir certains espaces de collaboration entre recherche, développement et société civile, ces dynamiques demeurent encore fragiles et pourraient être renforcées dans de futures interventions afin de favoriser une appropriation plus large des innovations promues par le programme.

7.3.5 Initiatives socio-économiques catalysées au niveau local

Au-delà des activités strictement environnementales, le PTCS a également contribué à stimuler plusieurs initiatives locales, visant à renforcer les opportunités économiques liées à la gestion durable des ressources naturelles. Dans plusieurs zones d'intervention, le programme a soutenu l'émergence ou la structuration de chaînes de valeur dites « vertes », notamment autour de la production de biochar, de la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et de la fabrication de bio-intrants destinés à améliorer la fertilité des sols. Ces initiatives s'inscrivent dans une logique de diversification des moyens de subsistance dans des contextes ruraux où les options économiques demeurent limitées. Dans certains cas, ces activités ont été portées majoritairement par des groupements féminins, contribuant ainsi à élargir leur participation aux activités économiques liées à la gestion durable des ressources naturelles. Au Burkina Faso, par exemple, environ 40 % des bénéficiaires ayant obtenu un accès à des terres restaurées sont des femmes, ce qui constitue une évolution notable dans des contextes marqués par des contraintes foncières importantes.

Le programme a également favorisé l'utilisation de l'approche HIMO dans la réalisation des travaux de restauration des terres et d'aménagement des terroirs. Cette approche a permis d'impliquer directement les communautés locales dans la mise en œuvre des activités, tout en générant des revenus temporaires pour les participants. Dans plusieurs localités, ces travaux ont constitué une opportunité d'emploi ponctuelle pour des jeunes et des ménages ruraux disposant de peu d'alternatives économiques. Au-delà de l'effet immédiat en termes de revenus, l'approche HIMO a également contribué à renforcer l'appropriation communautaire des aménagements réalisés, les bénéficiaires ayant participé directement à la construction des infrastructures de restauration.

Toutefois, ces initiatives doivent être interprétées avant tout comme des dynamiques catalysées par le programme plutôt que comme des transformations économiques pleinement consolidées. Les chaînes de valeur vertes soutenues par le PTCS restent pour la plupart à un stade pilote ou expérimental, et leur

durabilité dépendra de facteurs externes tels que l'accès aux marchés, la disponibilité d'un accompagnement technique continu et l'intégration de ces activités dans les stratégies économiques locales. De même, les effets de l'approche HIMO sur l'emploi rural restent essentiellement temporaires et ne constituent pas, à ce stade, un mécanisme structurant de création d'emplois durables. Néanmoins, ces initiatives témoignent de la capacité du programme à stimuler des expérimentations locales susceptibles d'être consolidées ou mises à l'échelle dans le cadre d'interventions futures. Au Mali par exemple, l'approche HIMO a été accompagnée de formations aux activités génératrices de revenus afin d'encourager les travailleurs à réinvestir ces revenus temporaires dans des activités génératrices de revenus à plus long terme. Ainsi, un jeune a investi l'argent gagné à travers sa contribution à des travaux HIMO dans l'établissement d'un salon de coiffure mobile.

7.3.6 Articulation des actions concrètes avec l'Initiative de la Grande Muraille Verte

Le Portefeuille Thématique Climat Sahel s'inscrit dans un cadre stratégique régional marqué par l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV), lancée par l'Union africaine pour lutter contre la dégradation des terres et renforcer la résilience des populations sahéliennes. Par la nature de ses interventions, le programme contribue à plusieurs des axes prioritaires de cette initiative continentale. Les activités de restauration des terres, de promotion de pratiques agroécologiques, de gestion durable de l'eau et de renforcement des capacités locales s'alignent globalement avec les cinq piliers opérationnels de la GMV, qui visent à restaurer les paysages dégradés tout en soutenant le développement socio-économique des territoires ruraux.

Cet alignement permet également d'assurer une cohérence entre les interventions locales du programme et les engagements internationaux pris par les États sahéliens dans le cadre des politiques climatiques et environnementales. Les activités mises en œuvre contribuent notamment, de manière indirecte, aux objectifs définis dans les CDN et dans les stratégies de NDT. Dans cette perspective, le PTCS peut être considéré comme un instrument opérationnel permettant de traduire certains engagements internationaux en actions concrètes à l'échelle territoriale.

Toutefois, l'articulation entre le programme et l'architecture institutionnelle de la Grande Muraille Verte demeure encore partielle. Si les agences nationales de la GMV constituent des partenaires dans plusieurs pays d'intervention, elles ne représentent pas toujours le centre de gravité des dispositifs mis en place. Le PTCS a privilégié une approche multi-acteurs associant administrations sectorielles, organisations de recherche et organisations de la société civile. Cette approche élargit les partenariats opérationnels mais peut également rendre moins visible l'inscription directe du programme dans la dynamique institutionnelle de la GMV. L'effet de levier du programme sur cette initiative régionale reste donc réel mais relativement limité à ce stade.

7.3.7 Le travail opérationnel de la part du volet régional

7.3.7.1 Soutien à la réalisation de l'objet social d'Agrhymet (convention de subsidy)

La convention de Subside avec Agrhymet (signée en 06/2024, 526 k EUR²⁹) a permis d'organiser des formations dans les quatre pays, et de progressivement (en cours³⁰) mettre en réseau les 80 personnes formées. Ces formations ont été appréciées par les participants, et sont utiles aux quatre volets nationaux, renforçant les acteurs techniques nationaux et régionaux en matière de production et diffusion de nouvelles données et services relatifs au suivi de la dégradation des terres. Cette action a été mise en place à la suite de l'étude diagnostic effectué en 2023 pour mieux identifier les besoins des acteurs, et qui a constaté que les structures intervenantes dans le suivi de la dégradation des terres dans chacune des quatre pays ne

29 La Convention prévoit quatre résultats. Les deux premiers pour renforcer l'expertise nationale, le 3ème pour dynamiser les systèmes de MRV et échanges entre pays (cadre régional), le 4ème pour visibiliser les résultats.

30 Actuellement, phase de rédaction d'un document, qui va donner un cadre régional.

collaborent pas suffisamment souvent. Le dernier³¹ rapport trimestriel d'Agrhymet (12/2025) fait un décompte assez mécanique³² de l'atteinte de ses résultats, sans qu'il soit possible de percevoir le degré de dynamisme et d'impact concret que ces formations engendrent.

7.3.7.2 Le travail avec VSF

La convention de subside avec VSF a pu démarrer rapidement, car VSF avait déjà fait l'objet d'un appui d'Enabel (via le programme WeHubiT) et était déjà identifiée dans le DTF. L'objectif de VSF était de renforcer et de déployer plus largement son système d'information développé par et à destination des transhumants³³. Ce subside a permis d'étendre la portée géographique de l'outil de VSF : extension aux pays Sénégal, extension dans des zones non encore couvertes au Niger au Mali et au Burkina. La subvention avait une portée ponctuelle et a pris fin, d'une part pour des questions budgétaires, et d'autre part et plus fondamentalement parce qu'elle servait à mettre à échelle un outil existant appartenant et maintenu par VSF, qui a ses ressources propres.

Conceptuellement, il y a une articulation de l'action de VSF vis-à-vis des actions de restauration des terres. Par exemple, au Niger les terres restaurées servent aussi de pâturage. Le travail sur la restauration des terres, à indirectement pour effet d'augmenter le dialogue (réduction des conflits) entre tous les usagers des ressources naturelles, donc y compris les transhumants, car la concertation fait partie intégrante du travail : i) la méthode HIMO se réfère directement aux éleveurs transhumants, les impliquant comme acteurs du processus de restauration plutôt que comme de simples usagers, créant ainsi un espace de dialogue inédit avec les communautés sédentaires ; ii) les zones de mises en défens et reboisements, souvent protégées par des clôtures ou des gardiens, nécessitent une concertation étroite avec les pasteurs pour éviter qu'elles ne soient perçues comme une confiscation de l'espace de pâturage ; iii) le balisage des couloirs de transhumance, bien qu'il s'agisse d'un travail technique, implique un dialogue entre communautés car il est indissociable de la restauration des terres riveraines, car il garantit que le bétail peut accéder aux points d'eau et pâturages sans dégrader les cultures ou les zones en cours de régénération.

En pratique, les équipes PTCS dans les pays se sont peu mobilisées sur cet aspect du projet, ni au moment de l'établissement de la convention de subside (mais à l'époque, le volet régional leur était peu présent), si lors des planifications respectives (entre VSF et les équipes de restauration des terres). Toutefois, il faut relever que les ministères d'ancrage s'avèrent très différents (ministère de l'élevage versus ministère de l'environnement) ; ceci ne facilite pas l'implication mutuelle (cf. réflexion sur l'énergie).

De plus, une action de 300 000 euros au sein d'un budget total de 50 M EUR interroge quant à l'importance ou l'ampleur de ce volet dans l'ensemble du programme. Plus largement avec le point précédent ; cela pose la question de la cohérence, et de la jonction opérationnelle entre le volet VSF et les volets de réhabilitation des terres.

L'un des enjeux actuels, vis-à-vis du système d'information développé et selon VSF, est de parvenir à augmenter le rôle de l'état, qui devrait passer d'un rôle passif à un rôle actif. Si les informations recueillies et partagées sont prioritairement destinées à informer les éleveurs et leur permettre de prendre des décisions, elles sont aussi utilisées par des partenaires techniques ou les acteurs de la sécurité alimentaire, mais peu pour influencer les politiques gouvernementales. Le PTCS n'a pas été actif dans cette direction d'un accompagnement au niveau plus politique.

31 Il y a six rapports trimestriels entre le 24/10/2024 et le 25/12/2025.

32 R1 : 300 cadres techniques ont été formés, soit 125% de la cible. R2 : 157 personnes sur cible 180 ont été formées, soit 87% . R3 : 67 personnes formée, sur une cible de 60. R4 : visibilité – Présentation au sein d'instance régionales en Afrique de l'Ouest afin d'en favoriser la reconnaissance et l'intégrations dans les politiques régionales : 2 participations (atelier régional système alimentaires 10/2025 ; COP30).

33 Parmi les quatre pays, le système est le plus développé au Niger. Ce système avait démarré en 2016 ; il a démarré en 2020 au Mali ; et au Sénégal c'est tout récent, grâce au PTCS.

7.3.8 Défis structurels et limites du modèle

L'évaluation identifie un certain nombre de contraintes structurelles qui limitent la capacité du PTCS à produire pleinement les effets catalytiques et régionaux initialement attendus. Ces limites tiennent à la fois à l'architecture institutionnelle du programme, aux modalités de coordination entre ses différentes composantes et aux évolutions du contexte régional. Elles concernent également la nature des innovations promues et les conditions de leur diffusion.

7.3.8.1 Fragmentation contractuelle et limites de l'architecture du portefeuille

L'un des premiers facteurs limitant l'ambition régionale du PTCS réside dans son architecture contractuelle. Le portefeuille repose sur cinq conventions spécifiques distinctes - quatre volets nationaux et un volet régional - qui ont été négociées et mises en œuvre de manière relativement autonome. Si cette organisation permet une certaine adaptation aux contextes nationaux, elle introduit également une fragmentation administrative qui limite la flexibilité globale du programme.

En pratique, cette structure empêche toute réallocation budgétaire entre les différents volets du portefeuille, même lorsque les contextes sécuritaires ou opérationnels évoluent de manière différenciée entre pays. Dans une région caractérisée par une forte volatilité politique et sécuritaire, cette rigidité limite la capacité du programme à adapter rapidement ses priorités d'intervention. Elle rend également plus difficile la mise en œuvre d'initiatives réellement régionales, qui nécessiteraient une gestion plus flexible des ressources financières. Cette fragmentation institutionnelle contribue également à maintenir une logique d'intervention largement centrée sur les dynamiques nationales. Dans ces conditions, le volet régional agit davantage comme un espace de coordination et d'échanges techniques que comme un véritable instrument de pilotage stratégique à l'échelle du portefeuille.

7.3.8.2 Gouvernance et coordination : un pilotage régional limité

Les modalités de gouvernance du PTCS constituent un autre facteur limitant pour le développement d'une dynamique régionale plus intégrée. Les chefs de projet nationaux rapportent principalement à leurs directeurs pays respectifs, conformément à l'organisation classique des interventions d'Enabel. Cette configuration réduit la capacité du volet régional à exercer un rôle de coordination stratégique fort sur l'ensemble du portefeuille. Dans les faits, la coordination régionale repose essentiellement sur des mécanismes de facilitation et d'échanges entre équipes, plutôt que sur un véritable pilotage hiérarchique. L'absence d'un responsable thématique disposant d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des volets nationaux limite la capacité du programme à orienter les priorités communes et à assurer une cohérence stratégique forte. Plusieurs interlocuteurs soulignent à cet égard l'absence d'un rôle de type « Programme Manager Thématique » qui aurait pu renforcer l'intégration technique et stratégique du portefeuille. Cette situation contribue parfois à une perception ambivalente du rôle du volet régional. Dans certains cas, les équipes nationales perçoivent la coordination régionale comme un dispositif supplémentaire venant s'ajouter aux mécanismes existants, plutôt que comme un instrument structurant pour l'ensemble du programme. Cette perception peut réduire l'appropriation des initiatives régionales et limiter leur impact sur les pratiques opérationnelles des différents projets.

7.3.8.3 Diffusion limitée des innovations et apprentissage collectif

Le programme a également cherché à favoriser les échanges d'expériences entre pays à travers la mise en place d'une Communauté de Pratiques (CoP) Climat Sahel, structurée autour de cinq groupes de travail thématiques. Ce dispositif vise à faciliter l'apprentissage mutuel entre équipes nationales et à favoriser la diffusion de bonnes pratiques dans des domaines tels que l'agroécologie, la gestion durable des terres ou les mécanismes de suivi environnemental.

Les données disponibles indiquent un niveau de satisfaction élevé des participants concernant la qualité des informations échangées au sein de cette communauté, avec un taux de satisfaction avoisinant 98 %. Ces résultats témoignent de l'intérêt des acteurs pour les espaces de dialogue technique mis en place par le programme. La CoP constitue ainsi un cadre utile pour le partage d'expériences et la circulation d'informations entre équipes.

Cependant, l'évaluation souligne que la diffusion effective des innovations promues par le programme reste relativement limitée. Dans de nombreux cas, les techniques mises en œuvre - telles que certaines pratiques de restauration des terres ou d'aménagement des terroirs (cordons pierreux, le zaï, les demi-lunes et les diguettes filtrantes, Régénération Naturelle Assistée (RNA), le développement du biochar ou la production de bio-intrants (biopesticides, compostage en tas) ou des innovations méthodologiques et sociales (Villages intelligents face au climat (VIC)³⁴, Communautés de pratiques agroécologiques (CoRI)³⁵, HIMO pastorale³⁶, fermes agroécologiques formatives³⁷ - correspondent à des approches déjà largement éprouvées dans la région depuis plusieurs années. Si le programme favorise la mise en œuvre et la diffusion d'innovations à l'échelle locale et/ou leur mise à l'échelle, il n'en produit pas nécessairement qui soient radicalement nouvelles sur le plan technique, méthodologique ou social.

Le volet le plus innovant est lié aux innovations digitales : i) le Système d'Information sur la Transhumance (SIT Sahel), un système numérique diffusant des alertes agro-climatiques aux éleveurs via radios locales, serveurs vocaux et WhatsApp ; ii) l'outil Mobile Application to Secure Tenure (MAST), une application sur smartphone/tablette couplée à un GPS pour documenter et sécuriser les droits fonciers ruraux de manière rapide ; iii) le monitoring par drones, notamment pour réaliser des inventaires forestiers, des comptages d'ouvrages et le suivi de la dégradation des terres ; ou iv) de systèmes de SE digitalisés, notamment l'usage de l'outil KoboToolbox pour la collecte de données géoréférencées en temps réel par les équipes de terrain. On peut aussi citer le paiement des frais HIMO via Orange monnaie, une innovation dans la zone d'intervention. Toutefois, ces innovations ont également déjà été mises en œuvre sur d'autres territoires, à travers d'autres interventions.

Par ailleurs, l'analyse des résultats repose principalement sur des données quantitatives issues des rapports de mise en œuvre, ce qui rend parfois difficile l'évaluation qualitative de la transformation des pratiques ou de l'appropriation des innovations par les acteurs locaux. La mission d'évaluation a notamment souligné le manque d'informations qualitatives permettant d'apprécier la manière dont les connaissances partagées dans la Communauté de Pratiques se traduisent concrètement dans les interventions sur le terrain.

7.3.8.4 Questions de durabilité de certaines approches opérationnelles

Certaines modalités d'intervention du programme soulèvent également des interrogations quant à leur durabilité à moyen terme. L'approche HIMO, largement utilisée pour la réalisation des travaux de restauration des terres, constitue par exemple un outil efficace pour mobiliser les communautés locales et générer des revenus temporaires pour les participants. Toutefois, l'évaluation souligne que, malgré des tentatives d'accompagner le réinvestissement des revenus obtenus à travers l'HIMO dans des Activités Génératrices de Revenus (AGR), les effets de cette approche sur la création d'emplois durables restent limités. Les emplois générés dans le cadre des travaux HIMO sont par nature temporaires et ne débouchent pas nécessairement sur des opportunités économiques pérennes pour les participants. La question de la durabilité des bénéfices économiques associés à ces interventions demeure donc ouverte, en particulier dans des contextes ruraux où les alternatives économiques restent limitées.

34 Modèle d'intégration de techniques d'adaptation au niveau du terroir, testé initialement par l'ISRA au Sénégal et mis à l'échelle par le PTCS

35 Au Burkina Faso, une approche de réorganisation sociale des communautés autour de la restauration durable des terres.

36 Technique consistant à restaurer des terres par le parage temporaire d'animaux (apport de fumure), impliquant directement les éleveurs transhumants comme acteurs de la restauration.

37 Une adaptation du concept initial de Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA) pour inclure un appui plus fort à l'insertion des jeunes.

De manière plus générale, la durabilité des résultats dépendra largement de la capacité des communautés locales et des institutions partenaires à maintenir les pratiques de gestion durable des terres après la fin du programme. Dans plusieurs zones d'intervention, la consolidation de ces pratiques nécessitera un accompagnement institutionnel et technique continu.

7.3.8.5 Un contexte géopolitique régional de plus en plus contraignant

Enfin, l'évolution récente du contexte politique régional constitue un facteur externe majeur affectant la mise en œuvre du programme. La création de l'Alliance des États du Sahel (AES) et le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO ont profondément modifié les dynamiques de coopération régionale. Ces évolutions ont notamment réduit les opportunités de dialogue politique régional avec certaines institutions qui constituaient initialement des partenaires potentiels du programme. Dans ce contexte, les initiatives régionales ont davantage évolué vers une coopération technique entre institutions nationales plutôt que vers un dialogue politique structuré à l'échelle régionale. Cette situation limite la capacité du programme à jouer un rôle plus ambitieux dans la construction d'une gouvernance régionale des enjeux climatiques et environnementaux. Elle souligne également la dépendance des programmes régionaux aux dynamiques politiques et institutionnelles qui structurent la coopération entre États dans la région sahélienne.

7.4 Question d'évaluation 1.4 - opportunités

QE 1.4 : Quelles sont les **opportunités** d'orienter la stratégie vers d'autres domaines porteurs liés au climat (et notamment l'énergie), et de consolider des partenariats stratégiques pour renforcer la résilience des populations et contribuer à la réduction de la migration forcée en Afrique Sub Saharienne ?

Remarque : Les opportunités sont fonctions 1) des évolutions possibles du contexte, 2) des objectifs que se fixent les bailleurs ou les pouvoirs politiques, 3) de l'identification d'actions à mettre à échelle ou à développer qui répondent de manière intéressante à des besoins non couverts, mais aussi 4) de la disponibilité de sources de financements.

En résumé, on observe une contraction des opportunités de financement dans la région, imputable à des facteurs politiques, à laquelle pourrait également s'ajouter une certaine lassitude des bailleurs vis-à-vis de la thématique de la GMV. Il existe une opportunité à creuser dans le domaine de la paix environnementale. La fragilité du contexte, combinée à une réduction de moyens potentiel, pourrait conduire Enabel à envisager de revoir sa voilure dans la région : faire moins, tout en continuant à faire de l'action structurelle et durable. Il existe une opportunité - à creuser - dans le domaine de la paix environnementale.

En rapport avec la thématique climatique, le secteur de l'énergie présente des opportunités pour renouveler l'approche actuelle, et permettant d'augmenter l'influence à un niveau politique (sujet des infrastructures) ; cependant il s'accompagne des risques additionnels, tels que de devoir travailler en très étroite collaboration avec les autorités nationales, et pour un moyen terme.

7.4.1 Evolutions possibles du contexte

Au Sahel, les facteurs de fragilités se sont globalement renforcés (sécuritaire, économique, environnementale, politique et sociale), comme le décrit bien le Centre Européen pour la Gestion des Politiques de Développement (ECDPM) : « Les impacts du changement climatique sont souvent décrits comme un « multiplicateur de menaces » ou un « accélérateur de conflits », dans la mesure où la disponibilité et la qualité des ressources naturelles sont fortement affectées par des effets climatiques directs, tels que les chaleurs extrêmes et la diminution des précipitations. Le Sahel central est confronté à d'importantes menaces liées au changement climatique, avec une hausse des températures projetée entre 2,0 et 4,3 °C d'ici 2080 ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Cette situation met en péril un secteur agricole majoritairement pluvial, qui constitue la principale source de subsistance pour 60 à 80 % de la population »³⁸. (...) « Le changement climatique perturbe fortement les systèmes agro-pastoraux et l'élevage, les modifications des régimes de précipitations bouleversant les calendriers de transhumance. La dégradation des sols et des ressources en eau, ainsi que la réduction des terres agricoles disponibles, intensifient la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles, en particulier entre éleveurs et agriculteurs, mais aussi entre d'autres groupes dépendants de ces ressources. Cette compétition est encore aggravée par des facteurs préexistants, tels que la dégradation des terres due à la déforestation et à de mauvaises pratiques agricoles, la croissance démographique rapide (la population du Niger devrait augmenter de 140 % d'ici 2050³⁹) et la faiblesse des mécanismes de résolution des conflits liés aux ressources ».

Les revendications souverainistes des pays de l'AES remettent une série d'option en cause, ce qui exige une réadaptation des stratégies de mise en œuvre des programmes de coopération. Ces revendications sont pour partie vues comme légitimes, en s'inscrivant dans une tendance historique d'achèvement d'une forme de décolonisation (recherche de dignité et de reprise de contrôle sur les ressources). Une demande légitime de transparence augmentée de la part des ONG et programmes de développement en résulte. Une demande d'alignement augmenté sur les priorités des gouvernements également, avec des risques de se retrouver impliqué dans des luttes de pouvoir à caractère territorial ou socio-ethniques. Les réponses des acteurs de la coopération à ces pressions ne sont pas unanimes et communes, fragilisant le secteur. Ce nouveau contexte souverainiste implique d'approcher les autorités avec davantage d'ouverture, avec moins de contraintes, et de leur offrir le pouvoir de faire leurs choix.

Plus largement, ce contexte pousse la coopération belge à se réinventer : comment évoluer pour renforcer sa résilience aux événements, maintenir son statut de partenaire fiable - acquis au prix d'importants efforts d'adaptation, voire augmenter son influence ? Dans les trois pays de l'AES, le nombre de pays/bailleurs présents est en forte diminution, endenchant un risque de spirale négative, au niveau des bailleurs et agences actives, ainsi qu'au niveau des capacités d'action des pays. De son côté, la Belgique a enclenché un processus de fermeture de sa représentation diplomatique au Mali. Si depuis 2021 le contexte a fortement changé du point de vue politique (national, international, bailleurs), que les incertitudes sur la stabilité restent grandes, des observateurs estiment que des évolutions importantes du contexte sont improbables à court terme, induisant une impression de stagnation.

Concernant la thématique poursuivie par le PTCS, si tout change, en même temps rien ne change : l'enjeu de la productivité des terres, d'offrir des perspectives aux jeunes, de limiter les conflits et stabiliser les populations reste entier, et peut-être malheureusement pour de nombreuses années encore. Poursuivre l'action entamée reste très pertinent de ce point de vue. Les observateurs convergent également pour considérer que la récurrence de chocs divers doit désormais être intégrée comme une donnée structurelle,

38 Voir : ECDPM et Search for Common Grounds.

39 Perspectives démographiques en Afrique de l'Ouest, site du gouvernement français, août 2019, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/c03c4bbb-4aad-4923-ba90-62a5a9d66636/files/50b25128-5ae6-409a-813e-0c59c1b68609>

et non plus comme un simple risque. La coopération est ainsi appelée à en tenir pleinement compte dans ses modalités de mise en œuvre, en conservant une attention constante à la possible évolution du contexte. La pertinence du maintien d'une approche régionale dans un tel contexte demeure difficile à établir.

- D'une part, de nombreuses organisations régionales sont à risque, dépendant de gouvernements pouvant devenir instables. Les organisations à caractère plus techniques présentent moins de risques de ce point de vue. Renforçant cela, plusieurs observateurs rapportent que l'apparition de l'AES a surtout un impact dans les dialogues politiques, car au niveau technique, les pays continuent à travailler ensemble (par exemple pour lutter contre le vol de bétail transfrontalier). En même temps, il existe de nombreuses tensions entre pays dans la région (Niger et Bénin ; Côte d'Ivoire et Burkina ; Nigeria et Bénin), et leurs évolutions sont difficiles à anticiper.
- D'autre part, et a contrario, les besoins d'échanges entre pays sur certains sujets permettant d'améliorer l'impact des politiques publiques (comme la fiabilité des données) restent entiers.

Notons que si la situation du Sénégal se distingue du contexte de l'AES, ce pays est confronté à ses propres défis. Ainsi, l'actualité politique récente est influencée par une question brûlante sur la fiabilité et le traitement de la dette⁴⁰. En ce qui concerne la politique africaine relative à la GMV, il y a lieu de noter que l'Accélérateur de 2021 a permis d'élargir les sujets et de ne pas se limiter uniquement à la restauration des terres. L'accélérateur est d'ailleurs structuré autour de cinq piliers, l'un d'eux ayant trait aux infrastructures (par exemple : énergies renouvelables). Finalement, le contexte se caractérise par un niveau particulièrement élevé d'incertitude.

7.4.2 Objectifs que se fixent les bailleurs ou les pouvoirs politiques

Enabel est le bras armé d'instances politiques, belges et européennes en tout premier lieu. Les objectifs que se fixent ces dernières orientent de manière majeure les opportunités.

7.4.2.1 Un niveau belge qui reste engagé au Sahel, et sur l'adaptation

Actuellement, la Belgique a recentré sa politique de coopération bilatérale sur dix pays, dont le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger.

La stratégie belge plus spécifique au Sahel est par ailleurs en révision. Toutefois, étant donné que tous les facteurs fondamentaux du contexte, tel que repris dans la stratégie belge actuelle au Sahel, restent pertinents, il est probable que seuls des accents vont changer dans la posture de la Belgique, mais pas le fonds. La sécurité et le mouvement des populations y est un point d'attention important, et croissant. Ces mouvements sont des sources de tensions importantes d'une part ; d'autre part les frustrations que ces mouvements engendrent et nourrissent les recrutements terroristes. Contribuer à renverser le cycle négatif est difficile mais important : un programme d'adaptation au climat peut jouer un rôle préventif essentiel sur ces mouvements. C'est pourquoi la thématique climat est partout pertinente en Afrique, selon un observateur. En d'autres termes : il serait possible d'agir ailleurs ; ce n'est pas une thématique spécifique à la zone sahélienne »⁴¹. Les acteurs de la coopération belge tendent à adopter le concept de « Stay Engaged » : rester engagés dans les contextes fragiles comme au Sahel, d'une part car ce sont dans de telles régions que les populations ont le plus besoin de soutien et de solidarité, d'autre part, parce que le coût d'une sortie et d'un retour éventuel serait considérablement plus élevé. Le maintien de cet engagement doit être accompagné de nouvelles stratégies de mise en œuvre des projets qui offrent plus de flexibilités aux équipes des projets et aux partenaires de mise en œuvre.

40 Estimée jusqu'à récemment à 80% du PIB, suite à un audit demandé par le nouveau gouvernement, a été revue pour atteindre à 137% du PIB, ce qui engendre des questions sur la fiabilité du budget, avec peut-être des restructurations nécessaires (un dialogue a lieu avec le FMI).

Les difficultés en termes de durabilité des résultats et d'appropriation par les partenaires peut parfois fragiliser l'impact de la coopération gouvernementale belge. Il est à noter que la Belgique doit adapter son approche afin de renforcer cet impact et maintenir sa pertinence sur le terrain.

Consciente de la complexité persistante du Sahel, y compris sur le plan opérationnel, et des enjeux en cours, la Belgique⁴² est appelée à renforcer davantage son appui au développement durable des systèmes, au-delà d'une logique de simple prestation de services. Malgré les défis politiques, la coopération gouvernementale belge doit maintenir comme objectif principal la résilience des systèmes et services publics, où se situe d'ailleurs sa réelle valeur ajoutée. Enabel est vue comme innovante au Sahel, en développant progressivement une approche régionale, notamment à travers le portefeuille régional (climat) et des programmes transfrontaliers financés par l'UE (pastoralisme, corridors stratégiques, Global Gateway). Cette stratégie favorise la cohérence, la mutualisation des ressources et la réponse aux défis partagés au niveau régional.

La vision la plus récente du Ministère des Affaires Etrangères (30/01/2026) quant à l'action climatique internationale post 2030⁴³ s'inscrit dans une forme de continuité : le soutien à la lutte contre les changements climatique y est affirmé comme un top priorité ; le caractère multidimensionnel de la crise est souligné ; le maintien du focus géographique de la Belgique sur l'Afrique et ses pays les plus fragiles est repris ; le choix d'un focus sur l'adaptation est explicite, avec 3 objectifs stratégiques : accélérer et augmenter l'échelle des actions renforçant la résilience de la population, soutenir la cohérence des politiques en vue de mener des changements transformateurs, verdissement de la diplomatie et de la coopération belge elles-mêmes. Ces objectifs seront poursuivis plus particulièrement sur 2 secteurs : les systèmes d'alimentation durable et la durabilité de l'usage des sols, de la biodiversité et des écosystèmes.

Enabel est vue comme innovante au Sahel, en développant progressivement une approche régionale, notamment à travers le portefeuille régional (climat) et des programmes transfrontaliers financés par l'UE (pastoralisme, corridors stratégiques, Global Gateway). Cette stratégie favorise la cohérence, la mutualisation des ressources et la réponse aux défis partagés au niveau régional.

Si le portefeuille belge au BKF actuel atterrit fin 2027, la préparation du nouveau portefeuille Niger a débuté (lettre d'instruction encore à recevoir par Enabel). En matière de climat, les premières tendances qui se dégagent consolident et poursuivent les actions menées relatives à la gestion intégrée des ressources naturelles, avec possiblement des aspects énergétique (bois-énergie et énergie renouvelable).

Une impression de réussite particulière du projet ASYPON, financé par l'UE et dont l'UE se dit très satisfait, semble émerger ; des perspectives de co-financement existent.

Tous ces éléments indiquent que Enabel peut compter sur l'appui de la Belgique pour poursuivre son action au Sahel en matière d'adaptation aux changements climatiques, même si l'ampleur et les priorités thématiques pourraient être appelées à évoluer.

7.4.2.2 Un niveau européen qui se redéfinit, opportunité pour l'approche « environmental peacebuilding » ?

Actuellement, l'engouement pour l'approche régionale par le niveau européen ne s'explique plus par une transposition de son propre modèle d'organisation politique. L'explication est à trouver davantage dans la difficulté politique à maintenir des relations avec certains gouvernements : l'approche régionale permet de rester présent, tout en se dégageant de relations trop directes avec des autorités jugées illégitimes (Notion d'enveloppe budgétaire dédiée aux « complex settings ») ; dans le renforcement d'une approche d'influence géopolitique, dans une logique de défense d'intérêts mutuels, et qui s'exprime notamment à travers la définition par l'UE de 12 corridors stratégiques, dans le cadre du Global Gateway. Si cette approche a un

42 KEY - 05/2025 - Note de synthèse de l'atelier régional sur la coopération gouvernementale au Sahel.

43 International Climate Action, Policy Guidance, 2030 and beyond, FPS Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation

côté extractiviste, le rôle d'Enabel est d'y apporter un volet social, environnemental, commerce intra régional, lutte contre la transmission de maladies, etc.

Malgré les crises politiques, l'UE reste présente dans la région du Sahel. Les budgets qui n'étaient pas encore exécutés ont été versés dans une enveloppe « complex settings », en vue d'être affectés dans la région, sans que ce soit affecté à un pays précis. Cependant, le Sahel n'est pas une région particulièrement prioritaire pour l'UE. Une approche renouvelée sur le Sahel a été définie fin 2025 à l'échelle ministérielle des Etats membres (pas encore officielle donc). Il comporte un appel au secteur privé dans le secteur des infrastructures, pour le long terme. Actuellement il n'y a pas d'échange politique officiel entre l'UE et les pays sahéliens, même si le nouveau représentant spécial pour le Sahel a eu fin 2025 toute une série d'échanges avec beaucoup d'acteurs. Il existe une tension entre ce dont le Sahel a besoin, et ce que l'Union européenne offre, notamment avec le concept de Global Gateway. Il existe aussi des points de convergence entre ces deux pôles. Par exemple les deux soutiennent une augmentation du rôle de la jeunesse, du secteur privé, des investissements.

L'ECDPM estime que les évolutions politiques récentes⁴⁴ donnent la priorité à la sécurité et à la défense, réduisant l'attention politique et les financements consacrés aux activités axées sur la paix en dehors des frontières de l'UE. Le Pacte vert tend de plus en plus à inscrire les ambitions climatiques dans une logique économique et géopolitique. Cela se manifeste notamment par la volonté d'exploiter des matières premières critiques, ce qui nécessite souvent l'accès à des ressources situées dans des zones fragiles et sujettes aux conflits. Si dans Global Gateway il y avait une attention au « conducive environment », aujourd'hui il s'agit davantage d'impliquer les entreprises européennes, avec un mantra sur le volume d'affaire. Dans Global Gateway, il manque encore une conceptualisation sur la manière d'agir dans des environnements fragiles : par exemple, pouvoir lancer des investissements plus petits et les interconnecter ensuite ; travailler de manière différenciée avec les autorités nationales et les autorités locales. Aussi, dans de tels environnements, le secteur privé européen est peu enclin à s'investir. Il faut une approche de derisking. Il y a donc une tension entre un appétit pour des projets toujours plus grands, alors que dans des environnements fragiles des projets plus localisés peuvent offrir des dividendes très intéressants.

Cependant, en l'absence de stratégies sensibles aux conflits, les efforts déployés dans le cadre de ces stratégies européennes risquent d'entretenir les tensions existantes et, en fin de compte, de compromettre les objectifs stratégiques de l'UE. C'est pourquoi l'ECDPM estime qu'il est nécessaire de repenser l'approche de l'UE, pour être plus intégrée et davantage centrée sur la paix environnementale (environmental peacebuilding). Investir dans la consolidation de la paix environnementale permet de garantir que les engagements de l'UE soient sensibles aux conflits et au climat, renforcent une « résilience mutuelle » et contribuent à des résultats durables, protégeant ainsi les intérêts économiques, de développement et de sécurité plus larges de l'UE dans un contexte mondial instable. La consolidation de la paix environnementale⁴⁵ offrirait des opportunités de promouvoir la coopération entre groupes en conflit à travers des projets sensibles au climat et mutuellement bénéfiques autour des ressources naturelles⁴⁶.

Alors que les actions climat-paix-sécurité se concentrent surtout sur une consolidation de la paix informée par le climat et sur une action climatique favorable à la paix, la consolidation de la paix environnementale

44 En particulier la Communication conjointe de l'UE de 2023 sur le nexus climat-sécurité.

45 Au cœur des approches de la consolidation de la paix environnementale se trouve la gestion des ressources naturelles (GRN), et plus particulièrement la manière dont ces ressources peuvent être gérées de manière plus responsable afin de prévenir la résurgence des conflits, de favoriser une paix et un développement durables, et de renforcer la cohésion sociale, la médiation et le dialogue (entretiens 2025).

46 Le concept de consolidation de la paix environnementale est implicitement compris sous l'angle du nexus climat-sécurité. Toutefois, un projet vert, même animé de bonnes intentions, peut involontairement aggraver les tensions locales s'il crée une nouvelle concurrence pour l'accès aux terres ou aux ressources sans tenir compte des dynamiques sociales existantes.

inclut « des interventions liées à la gestion des ressources naturelles, à la conservation et à l'usage des terres, servant de points d'entrée pour renforcer la cohésion et la résilience ».

Les interventions de consolidation de la paix environnementale sont essentielles pour garantir que les conflits liés à la gestion des ressources naturelles soient résolus pacifiquement. À mesure que certaines ressources deviennent plus rares (comme l'eau) ou plus convoitées (comme les matières premières critiques), de nouveaux conflits sont susceptibles d'émerger, rendant nécessaires des activités de consolidation de la paix. Si la thématique de la consolidation de la paix environnementale présente une réelle opportunité pour renouveler l'approche d'appui à la GMV, il n'en reste pas moins que les incertitudes sur les orientations du nouveau MFF sont particulièrement grandes, tant en termes de volumes financiers, que de thématiques pertinentes pour la région. Cette opportunité n'est pas acquise encore, dès lors.

7.4.2.3 Tenir compte des tendances du secteur – donateur fatigue et renouvellement

Il existe un historique d'une multiplicité d'appui dans la région sur la question de la réhabilitation des terres, et qui ne sont pas encore bien coordonnés : même leur mapping n'est pas encore disponible (travail en cours de l'Accélérateur). De ce fait, des observateurs mentionnent l'existence d'une forme de « donateur fatigue », le sujet de la restauration des terres perdant de son attractivité, sans pour autant qu'il ait perdu de sa pertinence. Les pays eux-mêmes sont demandeurs d'actions ayant un plus grand impact positif sur l'économie et l'emploi, et venant en soutien au déploiement d'infrastructures.

L'insécurité grandissante, la priorité mise sur Global Gateway, qui fait un focus sur les aspects d'infrastructures à des fins économiques, ne facilite pas la poursuite d'un intérêt pour soutenir la grande muraille verte. En même temps, les questions de migration et de paix de stabilité dans les agendas politiques, font que la grande muraille verte reste pleinement d'actualité.

Pour contrer cette fatigue, il est nécessaire de passer à de programmes « augmentés » : qui ne s'attaquent pas uniquement au climat, qui sont davantage compatible avec le nexus « paix-environnement-économie ». Il faut approcher des bailleurs avec des angles nouveaux. L'approche par la consolidation de la paix environnementale en est un. Un autre, pourrait être l'ajout de la thématique énergétique, dans une approche structurée et avec une certaine envergure, permettant de créer cette part de nouveauté qui contribue à créer de l'espoir.

7.4.3 Identification d'actions à mettre à échelle ou à développer qui répondent de manière intéressante à des besoins non couverts

Dans la région, tant la gestion et la restauration des terres, que le développement des infrastructures (dont l'énergie⁴⁷) sont considérés comme stratégiques. Le premier parce que la majeure partie de la population dépend de la productivité de la terre ; le second parce qu'il est susceptible de créer des opportunités économiques, permettant de répondre à la demande des jeunes de pouvoir déployer leur vie.

7.4.3.1 Gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification

Sur le plan opérationnel mené dans chacun des pays, le PTCS a permis de mettre en lumière une série de pratiques intéressantes, qui sont reprises à la section « 7.6.4. Quelles initiatives mettre à l'échelle ? ». Elles peuvent nourrir la constitution d'un programme intéressant pour faire suite au PTCS, sans pour autant pouvoir dire que l'une ou l'autre serait de nature à susciter une attention intense d'un pouvoir politique dans la région, ou un bailleur.

⁴⁷ Le taux d'accès à l'électricité sont assez différents selon les pays, mais généralement faible à très faible en zone rurale : au NER : taux d'accès urbain de 46%, taux d'accès rural de 3%. Au MLI, taux d'accès urbain de 97%, taux d'accès rural de 18%. Au BKF : taux d'électrification national : 26%. Au SEN, taux d'accès urbain de 97%, taux d'accès rural de l'ordre de 60%

L'intérêt, les caractéristiques, avantages et limites d'un programme visant la gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification sont bien connues d'Enabel, et ne méritent pas plus de réflexion ici.

7.4.3.2 La thématique des infrastructures et de l'énergie (chaleur, électricité)

Dans la région, tant la gestion et la restauration des terres, que le développement des infrastructures, dont l'énergie⁴⁸, sont considérés comme stratégique. Le premier parce que la majeure partie de la population dépend de la productivité de la terre ; le second parce qu'il est susceptible de créer des opportunités économiques, permettant de répondre à la demande des jeunes de pouvoir déployer leur vie. De manière générale, la mise à disposition de la population et d'entreprises d'infrastructures obtient un soutien politique : ce sont des réalisations visibles, porteuses d'espoir en termes d'amélioration des conditions de vie et de l'économie. Leur réalisation requiert souvent de apports financiers importants, des délais importants, et leur entretien et amortissement se font dans une logique à long terme. Ces aspects les rendent difficilement conciliables avec un contexte incertain et fragile.

Parmi les infrastructures, et en rapport avec le climat, apparait la question de l'énergie. A noter qu'il existe une intersection entre le monde de la gestion environnementale, rurale, et celui des infrastructures, comme le relève VSF : l'électrification est par exemple un sujet capital dans la filière du lait (permettrait d'assurer la conservation) mais qui nécessite aussi des infrastructures routières pour connecter les zones de production avec les zones de consommation. De plus, il ne faut pas négliger une tendance rapportée : une part des jeunes, et particulièrement les jeunes hommes, ne souhaite pas reprendre le travail agricole de leur père à l'identique. Pour stabiliser les populations, il faut des infrastructures, qui permettront de générer des opportunités pour ces personnes, évitant de les forcer à se tourner vers de la migration régionale, se tourne vers les mines, ou vers les grandes villes.

Agir sur l'un (restauration environnementale) ou l'autre (infrastructures) a des implications différentes. Si la cible sont les populations, apporter des résultats concrets au niveau local à travers la restauration des terres est un bon choix, qui permet de cocher toutes les cases (économie, migration etc). Si maintenant l'objectif est d'avoir davantage d'influence politique, travailler sur des infrastructures pour avoir un impact macro sera plus pertinent. Les gouvernements sont typiquement friands d'infrastructures (hôpitaux, château d'eau, centre d'innovation, électricité, etc.) qui apportent une forme de modernité et d'espoir à leur population, et nourrit leur popularité. Travailler dans ce secteur peut augmenter le poids politique de la coopération, donc l'influence sur les politiques publiques, donc la durabilité des changements mis en œuvre. L'idéal c'est de pouvoir faire les 2 en fonction des moyens disponibles.

Dans le secteur de l'énergie, les besoins d'électrification sont immenses. Par ailleurs, déployer des politiques en matière de bois-énergie permettrait de diminuer la consommation de biomasse, et contribuer à la protection des sols. Le sujet demande de prime abord la mobilisation de moyens financiers importants pour voir des résultats tangibles. Cependant, en ce qui concerne l'énergie, le cadre réglementaire, qui est à la base de l'estimation des risques et des possibilités de rentabilité, est une condition essentielle pour obtenir une prise de risque d'investisseurs. Dans la plupart des pays, c'est la qualité du système de gouvernance du secteur de l'électricité qui fait la différence. Travailler à ce cadre est stratégique, ne coûte pas cher, et la Belgique dispose d'un grand réservoir de compétences dans ce domaine⁴⁹.

Cependant, déployer des infrastructures ne peut pas se faire sans interagir fortement avec le gouvernement, qui, dans des contextes d'instabilité qui peuvent devenir des menaces.

49 Pour 12 millions d'habitants, il y a 3 régulateurs, différentes politiques selon des régions, un gestionnaire de réseau de transport, et plusieurs gestionnaires de réseaux de distribution, ce qui multiplie l'expérience acquise.

De plus, les infrastructures dans des zones de conflit peuvent aussi constituer des cibles premières, attisant les convoitises (augmentation des conflits), ou pouvant voir des années d'effort rapidement réduit à néant. Ce sont des arguments en défaveur de s'investir dans ce secteur.

Le manque de stabilité du contexte du BKF, MLI et NER constitue une difficulté majeure pour la mise en place d'une telle approche. La possibilité pour Enabel de parvenir à y influencer un dialogue politique sur l'organisation du système énergétique paraît très faible. A l'inverse, travailler à la restauration des terres bénéficie plus directement aux populations, et peut s'affranchir pour partie et si nécessaire d'une implication des autorités, ce qui présente des avantages en cas de chocs politiques, mais fragilise fortement la durabilité. Si l'on combine la question du choix entre deux secteurs avec le constat qu'il existe une forme de fatigue des bailleurs par rapport à la lutte contre la désertification, ajouter les énergies vertes, dans une approche structurée, avec une certaine envergure, pourrait créer une part de nouveau, créer de l'espoir. Faire du « et » plutôt que du « ou ».

Par approche structurée, il est entendu une approche de soutien au déploiement d'une politique publique énergétique et/ou d'attention suffisante aux conditions de réussite, et notamment de l'existence d'une demande solvable et d'un mécanisme de gestion éventuel⁵⁰. Une telle approche structurée n'est pas évidente, car selon les vecteurs énergétiques, les ministères impliqués et les intérêts sont différents⁵¹.

Au Sénégal en revanche, la France et l'Allemagne notamment sont très impliqués dans Just Energy Transition Partnership (JETP), qui n'est actif que dans quatre pays du monde. Un budget considérable de 2,5 milliards € a été annoncé lors de la signature en juin 2023 entre le Sénégal et le International Partners Group (France, Allemagne, UE, Royaume-Uni, Canada) pour accélérer la transition énergétique vers les renouvelables et atteindre 40 % d'électricité renouvelable d'ici 2030. L'approche couvrirait huit piliers allant du développement des énergies renouvelables et de la cuisson propre à la promotion de la mobilité verte et d'industries émergentes telles que l'hydrogène vert. L'avancement serait limité à ce jour malgré le lancement d'un plan d'investissement fin 2025, faute de projets bancables. Creuser la question de l'opportunité de travailler sur le cadre de gouvernance du secteur au SEN pourrait être intéressant.

Ajoutons à tout cela des doutes exprimés par des représentants des autorités belges concernant l'expérience et la valeur ajoutée d'Enabel dans le secteur énergétique ; concernant le fait que les moyens financiers belges ne seraient pas disponibles à la hauteur nécessaire pour avoir un effet ; concernant l'erreur que serait le fait de vouloir aller dans la « cour des autres », alors que la coopération réalise des choses très utiles sur le terrain, et qu'il faut davantage faire des efforts pour valoriser ce qu'elle réalise. Relevons que le département GP d'Enabel s'est lancée dans un exercice de prospection sur l'énergie. Une 1^{ère} phase a été conclue par la réalisation de fiches concernant six pays paraissant plus prometteurs. BKF, MLI et NER n'en font pas partie. Finalement, adopter une approche « augmentée » de la gestion des ressources naturelles, par l'adjonction de l'énergie comme ingrédient de résilience, pourrait permettre de renouveler l'attractivité pour certains bailleurs (mais sans doute pas la Belgique – cfr plus haut).

50 Il y a lieu d'éviter des ajouts technologiques ponctuels sans égard pour les modèles de gestion, tel que des panneaux solaires sur des centres de santé, ou de distribution de foyers améliorés, qui ont rarement de l'impact.

51 Source : rapport Marge. Par exemple, en ce qui concerne le bois-énergie, qui constitue typiquement 60 à 80% du bilan énergétique des pays sahéliens : pour le ministère de l'Environnement, le bois-énergie est un produit de transformation, fourni par des arbres qui poussent un peu partout ; le bois-énergie ne donne pas une grande valeur ajoutée (le bois de construction est plus cher par m³ ou stère que le bois-énergie). La gestion des ressources forestières est importante pour respecter les conventions environnementales. Pour le ministère de l'Énergie, le bois n'est qu'une forme d'énergie traditionnelle qui donne néanmoins une alternative abordable aux combustibles modernes (GPL, kérosène, électricité) et se quantifie MJ ou kWh et non en stère ou m³. Le bois-énergie est voué à disparaître à l'avenir et sera remplacé par des énergies plus « modernes » telles que l'électricité ou le gaz. Pour le ministère des Finances, le bois-énergie n'existe pratiquement pas, car le secteur est principalement informel et ne contribue que très faiblement aux recettes de l'État. Un raisonnement quasi aussi complexe peut être fait sur l'électricité.

7.4.4 Ressources financières

Au niveau européen, si l'exploitation de l'enveloppe Complex Settings se poursuit, l'enjeu se situe surtout sur la préparation des orientations du bailleur UE pour le prochain cycle du Multiannual Financial Framework (MFF) for 2028-2034, qui débutent. Il est vraisemblable que les moyens futurs seront inférieurs aux moyens du passé. Concernant le focus, le processus en cours consisterait à exprimer les centres d'intérêts de part et d'autre (UE et pays), et à travailler à la jonction de ceux-ci. Si la tendance est une grande inconnue, il apparaît que beaucoup va dépendre de la capacité des acteurs tels que la GMV à réussir à se connecter à des thématiques qui touche à l'investissement privé et aux chaînes de valeur. La restauration des terres n'est plus le sujet le plus attractif, et les pays sont demandeurs d'actions ayant un impact sur l'économie et l'emploi. En même temps, au vu de l'insécurité, il n'est pas évident de voir le secteur privé prendre des risques d'investissement dans des infrastructures. A l'échelle de la grande muraille verte, il y a cependant des filières économiques intéressantes (la noix de cajou par exemple au Ghana ou en Côte d'Ivoire sont cités). A ce stade, il est impossible d'identifier les futurs financements et thématiques associées prioritaires pour l'UE dans la zone d'action du PTCS.

Au niveau de la Belgique, le contexte est à la restriction budgétaire, qui a un effet domino. La coopération belge réduit ses budgets de 25% progressivement ; les ACNG sont en fin de cycle en 2026 : nous sommes dans un contexte où tout le monde se cherche, essaie de sauvegarder et de sécuriser ces programmes ; il n'est pas évident de réussir en proposant de grandes nouveautés.

Quant à l'identification de sources de financement sur l'énergie au profit d'Enabel, cela reste complexe. L'initiative phare récente, Mission 300 (2025) apparaît par des observateurs comme ayant été un moment de mobilisation diplomatique, une opération de communication réussie, mais avec budgets annoncés dont le caractère additionnel et la disponibilité réelle reste à démontrer. Par ailleurs, si le Green Climate Fund (GCF) a été fort critiqué dans un passé récent parce que finançant de grosses enveloppes multi pays (qui diminue la lisibilité et les impacts par pays), s'il est dans une tendance plus équilibrée aujourd'hui, les contraintes administratives qu'il impose – et coûts associés – pour obtenir ses fonds restent considérable ; donc difficile d'accès.

Au final, les incertitudes sur la possibilité de financements de tiers dans la région sont grandes, même si le retrait d'une série d'acteurs pourrait constituer un avantage. En ce qui concerne l'énergie, Mission 300 (2025) apparaît par des observateurs comme ayant été un moment de mobilisation diplomatique, une opération de communication réussie, mais avec budgets annoncés dont le caractère additionnel et la disponibilité réelle reste à démontrer. Au niveau de la Belgique, le contexte est à la restriction budgétaire, qui a un effet domino. La coopération belge réduit ses budgets de 25% progressivement ; les Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) sont en fin de cycle en 2026 ; nous sommes dans un contexte où tout le monde se cherche, essaie de sauvegarder et de sécuriser ces programmes ; et donc il n'est pas évident de proposer de grandes nouveautés. Les incertitudes sur la possibilité de financements de tiers dans la région sont grandes, même si le retrait d'une série d'acteurs pourrait constituer un avantage.

7.4.5 Options pour le futur

Tenant compte des considérations précédentes, plusieurs scénarii se dessinent, par ordre décroissant de faisabilité.

« MORE » - Consolidation du Nexus « Climat-Paix-Sécurité » par l'approche « consolidation de la paix environnementale » :

- Utiliser la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages) comme levier de consolidation de la paix environnementale

- Transformer les zones de conflits potentiels (frontières, couloirs de transhumance) en espaces de coopération et de dialogue entre communautés divisées; et stabiliser les populations dans des environnements fragiles en anticipant les risques de tensions liés à la raréfaction des ressources.
- Poursuivre la diffusion et recherche de nouvelles solutions intégrées Eau-Énergie-Agriculture, par exemple en partenariat avec des institutions comme TU Delft ou VITO.
- Valoriser les semences et les systèmes alimentaires durables pour garantir la souveraineté alimentaire face aux chocs climatiques.
- Enrichir l'approche par l'intégration de davantage d'importance à la dimension économique (par exemple en misant sur le développement de business models viables autour des ressources naturelles (une des thématiques de capitalisation du portefeuille climat).
- Avantage corolaire de ce scénario : outre le fait qu'il s'appuie largement sur les acquis du PTCS, dans un environnement institutionnel et technique maîtrisé, il permet d'assurer la durabilité des acquis du portefeuille climat PTCS, à travers la poursuite d'un suivi des terres en cours de restauration.

« HIGHER » - Appui au leadership d'institutions régionales africaines - Si : accord Belgique – si option régionale forte

- Passer d'une coordination « Enabel » à un ancrage fort au sein des instances politiques régionales, notamment en établissant des feuilles de route communes avec la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) et l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.
- Utiliser ces partenariats pour porter des plaidoyers techniques harmonisés lors des sommets internationaux (COP, Africa Climate Summit).
- Conserver une certaine présence opérationnelle donne plus de crédibilité pour l'engagement dans des dialogues stratégiques.
- L'intérêt de cette approche est de monter en puissance en influence et en visibilité internationale. Comme dans le scénario précédent, assurer un budget pour le suivi des terres mises en restauration par le PTCS, pour en tirer des leçons apprises à partager, et assurer la durabilité des actions entreprises, constituerait un avantage de plus.
- Elle demande toutefois, vu son caractère davantage politique, un soutien de la Belgique (option régionale forte). Vu les incertitudes du contexte, elle comporte davantage de risques que le scénario précédent.

« ADAPTATION + » - Augmenter l'approche « gestion des ressources environnementales » par l'ajout d'une dimension « transition énergétique juste et électrification rurale »

- Intégrer les énergies renouvelables comme levier de développement économique local, complétant la restauration des terres., dans une perspective d'adaptation augmentée (ce n'est donc pas une approche de mitigation). La création de mini-réseaux et de plateformes solaires multifonctionnelles permet de moderniser l'agriculture et de créer des opportunités hors ferme pour les jeunes.
- Se raccrocher au Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP) au Sénégal, pour soutenir (développement du cadre) une mobilisation des financements massifs vers des infrastructures énergétiques stratégiques.
- L'avantage de cette approche est de « moderniser » l'appui à la GMV, de renouveler son intérêt. Toutefois, en ce qui concerne la Belgique, il y aura lieu de la convaincre que cela reste bien dans le champ de l'adaptation.
- Comme dans les autres scénarii, un avantage corolaire serait de permettre une poursuite de la durabilité du PTCS.

« CORRIDOR » - Stabilisation des populations et réduction de la migration par le développement économique

- Accompagner, le long d'un Corridor de Résilience multi-pays, les possibilités d'émergences de filières économiques à haute valeur ajoutée (ex: noix de cajou, karité, bio-intrants) capables d'attirer des investisseurs (lien possible avec le Global Gateway de l'UE).

- Valoriser l'engagement financier et technique de la diaspora pour le développement de solutions climatiques dans les pays d'origine.
- Contribuer à fixer les populations rurales, en particulier les jeunes hommes, en offrant des perspectives d'emplois verts décents sur leurs territoires, notamment en développant l'approche des « fermes agroécologiques formatives » comme outil d'installation socio-économique durable pour freiner l'exode rural.
- L'avantage est de s'inscrire dans une thématique en cohérence avec Global Gateway. L'articulation avec le PTCS est moins évidente, cependant, faisant porter davantage de risques de durabilité faute d'un suivi possible de ce qui a été entrepris.

Ajoutons à cela une opportunité qui paraît nettement moins réaliste :

« **RISKY BUSINESS** » - **Marchés du carbone** (prudence et réalisme, vu les conditions agronomiques/climatiques au Sahel)

- Contribuer à exploiter le potentiel de séquestration de carbone des terres restaurées pour attirer des fonds privés, en appuyant le développement de cadres réglementaires nationaux (CRPC au Sénégal) pour faciliter l'accès aux marchés volontaires du carbone.
- Relever le défi du coût de monitoring dans les zones reculées en utilisant des technologies comme les drones ou le suivi satellite.
- Si ce scénario recourt au financement privé, son réalisme est limité : le secteur privé a des opportunités nettement plus intéressantes économiquement dans des lieux géographiques où la végétation est prolifique.

7.5 Question d'évaluation 2.1 - résultats

QE 2.1 : Dans quelle mesure le programme a **contribué à améliorer la gestion des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels** du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques ? A-t-il contribué à renforcer la résilience de la population du Sahel ? Quels effets apparaissent les plus significatifs au profit des femmes et groupes vulnérables ?

Remarque : La QE 2.1 vise à analyser les améliorations atteintes en matière de gestion des ressources naturelles, de renforcement de la résilience et d'effets sur les populations, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables.

En résumé : dans l'ensemble, le PTCS a contribué de manière significative à la restauration des terres, à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et au renforcement de la résilience des populations rurales dans les zones d'intervention. Les résultats les plus visibles concernent la restauration de plus de 26 000 hectares de terres, l'amélioration de l'accès à l'eau, la sécurisation foncière et l'autonomisation économique de nombreuses femmes et de jeunes. Cependant, plusieurs défis demeurent, notamment en matière de durabilité écologique, de diversification économique et d'appropriation institutionnelle. La contribution régionale du programme reste également limitée, la plupart des résultats ayant été obtenus à travers les interventions nationales. Ces éléments suggèrent que les acquis du programme constituent une base intéressante pour renforcer la résilience au Sahel, mais que leur consolidation nécessitera des efforts supplémentaires, notamment en matière de gouvernance régionale, de suivi écologique et de développement économique durable.

7.5.1 Restauration des écosystèmes et lutte contre la désertification

7.5.1.1 Des résultats physiques significatifs en matière de restauration

Au terme de sa troisième année de mise en œuvre, le PTCS présente des résultats opérationnels importants en matière de restauration des terres et de gestion durable des ressources naturelles dans les quatre pays d'intervention. Les données issues des rapports de suivi indiquent qu'environ 26 140 hectares de terres ont bénéficié d'actions de restauration, de conservation des sols ou de gestion durable. Ces interventions comprennent notamment la régénération naturelle assistée, les techniques de restauration biomécaniques, la réhabilitation de terres pastorales ou encore des actions de reboisement et d'aménagement de bas-fonds. Les résultats les plus significatifs sont observés au Burkina Faso, où la régénération naturelle assistée (RNA) a été largement déployée. Cette technique, qui consiste à protéger et gérer les repousses naturelles d'arbres dans les champs, a permis de restaurer 13 116 hectares, dépassant la cible initialement fixée. La diffusion de cette approche repose sur plusieurs avantages : un coût relativement faible, une mise en œuvre simple et une appropriation relativement rapide par les producteurs locaux. Au Niger, les interventions ont porté en particulier sur la restauration pastorale. Dix-sept sites couvrant 9230 hectares ont été traités à l'aide de techniques biomécaniques, telles que les demi-lunes et les cordons végétalisés, permettant d'améliorer progressivement la couverture végétale et la production de biomasse sur des terres fortement dégradées.

Au Mali, les activités de restauration ont également progressé malgré un démarrage plus lent du programme lié au contexte sécuritaire et institutionnel. Les interventions ont notamment concerné la réhabilitation de terres agricoles dégradées, la mise en œuvre de techniques de conservation des sols et la restauration de bas-fonds. Les travaux réalisés dans le cadre de l'approche HIMO ont mobilisé les communautés locales et permis de créer plusieurs milliers d'emplois temporaires tout en améliorant la productivité des terres restaurées. Toutefois, l'insécurité persistante dans certaines zones a limité l'accès à certains sites et contraint la mise en œuvre des activités dans certaines régions.

La situation apparaît plus contrastée au Sénégal, où la mise en œuvre des activités de restauration a été confrontée à plusieurs difficultés. Contrairement à ce qui était initialement envisagé dans la logique d'alignement avec l'Initiative de la GMV, le projet n'est finalement pas intervenu dans la zone principale de la GMV située le long du fleuve Sénégal. Cette situation a suscité des réserves de la part de l'ANGMV, qui s'est initialement opposée à la signature de l'accord d'opération. L'agence estimait notamment que le programme intervenait en dehors de la zone relevant directement de son mandat et que les objectifs fixés dans la zone centrale retenue par le projet apparaissaient difficiles à atteindre en raison de contraintes foncières importantes. L'accès à la terre s'est en effet révélé plus complexe que prévu dans cette zone, ce qui a retardé ou limité certaines interventions.

Dans ce contexte, les résultats en matière de restauration forestière sont restés plus modestes que prévu. La réhabilitation de la forêt classée de Birkelane a bien été engagée, mais seule une portion limitée de cette forêt a pu être effectivement traitée dans le cadre du programme, bien en deçà de l'objectif initialement évoqué. Ces difficultés illustrent les défis liés à la planification des interventions dans des contextes fonciers complexes et soulignent l'importance d'une articulation étroite avec les institutions nationales compétentes dès les phases de conception des projets.

Dans l'ensemble, ces résultats témoignent de la capacité du programme à mettre en œuvre des interventions de restauration à une échelle significative dans plusieurs contextes sahéliens. Toutefois, les différences observées entre pays montrent également que l'atteinte des objectifs dépend fortement des conditions locales, notamment des dynamiques foncières, institutionnelles et sécuritaires qui structurent l'accès aux territoires et aux ressources naturelles.

7.5.1.2 Des pressions environnementales persistantes

Malgré les résultats encourageants observés en matière de restauration des terres et de gestion durable des ressources naturelles, plusieurs éléments invitent à nuancer l'appréciation de la durabilité écologique des interventions du programme. Les résultats physiques obtenus témoignent d'un effort opérationnel important, mais leur capacité à se maintenir dans le temps dépendra de facteurs environnementaux, socio-économiques et institutionnels qui dépassent en grande partie la durée et le périmètre du programme.

Premièrement, les indicateurs de performance utilisés par le programme mettent principalement l'accent sur les superficies restaurées, ce qui constitue un indicateur utile pour mesurer l'ampleur des interventions mais reste insuffisant pour apprécier la qualité écologique des restaurations. La restauration effective d'un écosystème ne se limite pas à la mise en place d'aménagements ou à la régénération initiale de la végétation ; elle suppose également la reconstitution progressive de fonctions écologiques complexes, telles que la fertilité des sols, la diversité biologique ou la stabilité hydrologique. Or, les dispositifs de suivi écologique mis en place dans le cadre du programme restent encore relativement limités dans le temps et ne permettent pas toujours d'évaluer l'évolution de ces paramètres à moyen et long terme.

Deuxièmement, les pressions sur les ressources naturelles demeurent particulièrement fortes dans l'ensemble de la région sahélienne. La combinaison de la croissance démographique, de la pauvreté rurale et de la variabilité climatique continue d'exercer une pression importante sur les terres, les pâturages et les ressources forestières. Dans certaines zones d'intervention, l'insécurité persistante limite la mobilité des populations et modifie les routes traditionnelles de transhumance, ce qui peut entraîner une concentration accrue du bétail dans certaines zones et accentuer la pression sur les ressources disponibles. Par ailleurs, la dépendance structurelle au bois énergie reste très élevée dans de nombreuses zones rurales et périurbaines, ce qui contribue à maintenir un niveau de prélèvement important sur les ressources ligneuses.

Troisièmement, l'évaluation souligne que les mécanismes de maintenance communautaire des aménagements ne sont pas toujours clairement formalisés ou institutionnalisés dans certaines zones. Si les communautés locales ont été impliquées dans la mise en œuvre de nombreux travaux de restauration, les modalités d'entretien à long terme des ouvrages réalisés – tels que les demi-lunes, les cordons pierreux ou certaines infrastructures hydrauliques – restent parfois insuffisamment définies. Pour faire face aux pressions environnementales persistantes, le Burkina Faso a engagé une action de mise en défends des sites restaurés par la réalisation de clôture grillagées et mise en place de comité de gestion. Toutefois, cette action ne concerne que 30 ha et sa mise à l'échelle paraît difficile. L'absence de dispositifs clairs de gestion et de responsabilité pourrait, dans certains cas, fragiliser la pérennité des investissements réalisés.

Enfin, la durée du programme reste relativement courte au regard des dynamiques écologiques propres aux processus de restauration des terres. Les transformations écologiques profondes – notamment l'amélioration durable de la fertilité des sols, la stabilisation des paysages ou la reconstitution de la biodiversité – nécessitent souvent plusieurs décennies pour produire des effets pleinement visibles. Dans ce contexte, les résultats observés à ce stade doivent être considérés comme des étapes importantes dans un processus de restauration de long terme plutôt que comme des transformations écologiques pleinement consolidées.

Ainsi, si le programme contribue indéniablement à la restauration des terres et à la réduction de la dégradation des ressources naturelles dans certaines zones, la durabilité écologique de ces interventions devra être confirmée dans la durée. Elle dépendra notamment de la capacité des communautés locales et des institutions nationales à maintenir les pratiques de gestion durable des terres et à faire face aux pressions environnementales persistantes qui caractérisent les écosystèmes sahéliens.

7.5.2 Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles

7.5.2.1 Renforcement de la planification territoriale

Le PTCS a également contribué à renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles à travers un appui à la planification territoriale intégrant les enjeux climatiques et environnementaux. Dans plusieurs pays d'intervention, le programme a soutenu l'élaboration ou la révision de documents de planification destinés à mieux articuler les priorités de développement local avec les impératifs de gestion durable des ressources naturelles. Cette approche vise à éviter que les actions environnementales ne soient menées de manière isolée et à les inscrire dans une vision plus globale du développement territorial.

Au Niger, le programme a appuyé l'élaboration de 11 Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGED), qui constituent des instruments de planification visant à organiser l'utilisation des terres et des ressources naturelles à l'échelle locale. Ces plans permettent notamment de définir les zones agricoles, pastorales et forestières, ainsi que les mesures de gestion nécessaires pour limiter la dégradation des terres.

Au Sénégal, l'intervention du programme s'est traduite par l'élaboration de 8 Plans de Développement Communaux intégrant les enjeux climatiques, ainsi que par la mise en place de diagnostics territoriaux dans plusieurs sites d'intervention. Ces outils ont contribué à renforcer la prise en compte des risques climatiques dans la planification locale et à orienter les investissements vers des actions favorisant la résilience des territoires.

Au Mali, malgré un contexte sécuritaire et institutionnel complexe, le programme a soutenu l'intégration des enjeux climatiques dans quatre Plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDESC). Ces instruments permettent aux collectivités locales d'intégrer les questions environnementales dans leurs stratégies de développement et de mieux coordonner les interventions des différents acteurs.

Au Burkina Faso, sept communes ont été appuyées pour mettre à jour leur plan communaux de développement en y intégrant la sensibilité au changement climatique.

Dans l'ensemble, ces outils de planification contribuent à renforcer la cohérence entre les politiques de développement local et les objectifs de gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, leur impact dépendra largement de la capacité des collectivités et des services techniques à mettre en œuvre les orientations définies et à mobiliser les ressources nécessaires pour les traduire en actions concrètes.

7.5.2.2 Sécurisation foncière et prévention des conflits

La sécurisation foncière constitue un levier central pour favoriser des investissements durables dans la gestion des ressources naturelles. Dans de nombreuses zones sahéliennes, l'incertitude liée aux droits d'usage de la terre peut décourager les pratiques de restauration des sols et alimenter les tensions entre différents groupes d'utilisateurs, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Le PTCS a ainsi accordé une attention particulière au renforcement des mécanismes locaux de gouvernance foncière afin de sécuriser l'accès aux ressources et de prévenir les conflits.

Au Burkina Faso, la vision à long terme est de veiller au renforcement de la cohésion sociale autour de la gestion des ressources naturelles. Dans ce contexte, le programme a soutenu le renforcement de 233 commissions foncières villageoises (CFV), structures locales chargées de gérer les questions liées à l'accès à la terre et à l'arbitrage des litiges fonciers. Ces commissions jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance des droits d'usage, la médiation des différends et l'accompagnement des communautés dans la mise en œuvre d'initiatives de restauration des terres. Leur renforcement contribue à instaurer un cadre de gestion plus transparent et plus inclusif des ressources foncières. Au Mali, 121 Commissions Foncières Villageoises (COFOV) (sur 123) ont été créées et/ou dynamisées.

L'introduction d'outils numériques a également permis d'améliorer les processus de sécurisation foncière. L'application MAST utilisée notamment au Burkina Faso, facilite la cartographie participative des parcelles et la documentation des droits fonciers à l'aide de smartphones et de tablettes. Cette technologie permet de réduire les délais et les coûts associés aux procédures foncières, tout en améliorant la transparence et la traçabilité des informations collectées.

Ces efforts ont également contribué à réduire certaines tensions liées à l'accès aux ressources naturelles. Au Sénégal, par exemple, une baisse d'environ 55 % des conflits ruraux a été rapportée dans certaines zones d'intervention. Cette évolution est notamment liée au balisage de 92 kilomètres de parcours de bétail, qui permet de clarifier les itinéraires de transhumance et de réduire les risques de chevauchement entre activités agricoles et pastorales. La mise en place de comités locaux de médiation a également permis de faciliter la résolution des différends et de renforcer le dialogue entre les différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

7.5.3 Renforcement de la résilience des populations

7.5.3.1 Accès à l'eau et sécurité hydrique

Le PTCS a également contribué à améliorer l'accès à l'eau pour les communautés rurales, un facteur déterminant pour renforcer la résilience des populations sahéliennes face aux effets du changement climatique. Dans une région où la variabilité pluviométrique et les sécheresses récurrentes fragilisent les systèmes agricoles et pastoraux, l'amélioration de l'accès aux ressources hydriques constitue un levier essentiel pour soutenir les moyens de subsistance et réduire la vulnérabilité des ménages ruraux.

Au Burkina Faso, le programme a soutenu la réalisation d'infrastructures hydrauliques destinées à répondre aux besoins combinés de l'agriculture et de l'élevage. Les réalisations comprennent notamment 13 forages à gros débit et 15 forages pastoraux, permettant d'améliorer l'approvisionnement en eau pour les populations, le bétail et certaines activités agricoles. Ces infrastructures contribuent à sécuriser l'accès à l'eau dans des zones où les ressources hydriques sont souvent saisonnières et où les distances à parcourir pour accéder à un point d'eau peuvent être importantes.

Au Sénégal, les interventions se sont notamment concentrées sur l'aménagement et la réhabilitation de mares destinées à soutenir les activités agricoles et pastorales. Ces aménagements ont permis d'augmenter la durée de disponibilité de l'eau dans certains périmètres agricoles, avec un prolongement estimé de deux à trois mois supplémentaires en saison sèche. Cette amélioration de la disponibilité de l'eau permet aux producteurs de mieux sécuriser leurs cycles de production et de réduire les risques associés aux périodes de sécheresse prolongée.

Au Mali, 16 forages de gros débit pour l'exploitation des centres de ressources ruraux et des périmètres maraichers ont été réalisés ; et plusieurs micro-barrages ont été réhabilités, améliorant notamment la disponibilité de l'eau au niveau de puits traditionnels.

Dans l'ensemble, ces infrastructures hydrauliques contribuent à renforcer la sécurité hydrique des territoires d'intervention et à soutenir les activités économiques locales. Elles permettent également de réduire certaines tensions liées à l'accès aux ressources en eau entre différents usagers, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Toutefois, la durabilité de ces investissements dépendra largement de la capacité des communautés locales et des collectivités territoriales à assurer l'entretien et la gestion des ouvrages dans la durée.

7.5.3.2 Adoption de pratiques agricoles résilientes

Le PTCS a également contribué à promouvoir l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes face aux effets du changement climatique. Dans un contexte sahélien caractérisé par une forte variabilité climatique, la dégradation des sols et une dépendance importante à l'agriculture pluviale, la diffusion de techniques agricoles adaptées constitue un levier essentiel pour améliorer la productivité et la durabilité des systèmes de production.

Parmi les pratiques promues dans le cadre du programme figurent notamment le compostage, l'utilisation de semences adaptées aux conditions climatiques locales et la diffusion de pratiques agroécologiques visant à améliorer la fertilité des sols et à réduire la dépendance aux intrants chimiques. Ces techniques permettent d'améliorer la structure et la fertilité des sols, d'optimiser la gestion de l'eau et de renforcer la capacité des cultures à résister aux périodes de stress hydrique.

Au Burkina Faso, l'accompagnement technique mis en place par le programme a permis une adoption particulièrement large de ces pratiques. Les données disponibles indiquent que 100 % des exploitants accompagnés, soit environ 2 040 petits producteurs, ont adopté au moins une pratique agricole durable. Au Niger, le taux d'adoption atteint 75,7 % des exploitants appuyés, ce qui témoigne également d'un niveau d'appropriation important des techniques promues.

Ces résultats s'appuient notamment sur des dispositifs de démonstration et d'apprentissage collectif, tels que les Communautés de pratique agroécologique (CoRI) ou les Villages Intelligents face au Climat, qui permettent aux producteurs d'expérimenter de nouvelles pratiques dans un cadre participatif. Ces espaces favorisent les échanges d'expériences entre agriculteurs et facilitent la diffusion progressive des innovations agricoles.

Toutefois, la consolidation de ces pratiques dépendra de leur intégration durable dans les systèmes de production locaux. Leur adoption à long terme nécessitera un accompagnement continu, ainsi que l'accès à des intrants adaptés et à des services de conseil agricole capables de soutenir les producteurs face aux évolutions climatiques futures.

7.5.3.3 Effets économiques encore limités

Malgré les avancées observées en matière de restauration des terres et de diffusion de pratiques agricoles résilientes, l'évaluation souligne que les effets économiques du programme restent relativement limités à ce stade. Si certaines activités ont contribué à améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux, ces améliorations demeurent souvent modestes et encore insuffisamment consolidées pour transformer durablement les systèmes économiques locaux.

Dans de nombreuses zones d'intervention, les ménages continuent de dépendre largement de l'agriculture pluviale, qui reste fortement exposée aux aléas climatiques. Les pratiques agricoles améliorées promues par le programme contribuent certes à renforcer la productivité et la résilience des exploitations, mais elles ne suffisent pas toujours à réduire de manière significative la vulnérabilité économique des populations rurales. Les revenus agricoles restent en effet sensibles aux variations de la pluviométrie et aux chocs climatiques, qui peuvent rapidement annuler les gains obtenus lors des saisons favorables.

Le programme a également encouragé le développement de chaînes de valeur dites "vertes", notamment autour du biochar, des bio-intrants, des produits forestiers non ligneux ou de certaines initiatives d'entrepreneuriat énergétique. Ces initiatives constituent des pistes intéressantes pour diversifier les sources de revenus des ménages et valoriser durablement les ressources naturelles.

Toutefois, dans la plupart des cas, ces chaînes de valeur restent encore à un stade relativement embryonnaire. Leur structuration nécessite des investissements supplémentaires, un accès plus stable aux marchés et un accompagnement technique prolongé pour permettre aux producteurs et aux groupements locaux de consolider leurs activités.

Par ailleurs, l'intégration du secteur privé dans les dynamiques économiques soutenues par le programme demeure relativement limitée. Les partenariats avec des entreprises capables de structurer des filières de production, d'assurer la transformation ou de faciliter l'accès aux marchés restent encore peu développés. Cette situation limite les perspectives de mise à l'échelle de certaines initiatives économiques promues par le programme.

Enfin, les indicateurs disponibles ne permettent pas toujours d'évaluer de manière robuste l'évolution de la résilience économique des ménages à moyen terme. Les systèmes de suivi mettent davantage l'accent sur les activités réalisées et les bénéficiaires atteints que sur les transformations économiques durables des territoires d'intervention. Dans ce contexte, il reste difficile d'apprécier pleinement l'impact du programme sur la diversification des moyens d'existence et sur la réduction structurelle de la vulnérabilité économique des populations rurales.

7.5.4 Effets pour les femmes et groupes vulnérables

7.5.4.1 Autonomisation économique des femmes

Le PTCS a contribué à renforcer l'autonomisation économique des femmes dans plusieurs zones d'intervention, notamment à travers le soutien aux associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Ces dispositifs communautaires permettent aux femmes de mobiliser une épargne collective et d'accéder à des mécanismes de microcrédit adaptés à leurs besoins, favorisant ainsi le développement d'activités génératrices de revenus.

Au Niger, les résultats observés illustrent l'ampleur de cette dynamique. Le programme a soutenu la création ou le renforcement de 288 AVEC, regroupant 5 495 membres, majoritairement des femmes. Ces associations ont permis de mobiliser environ 28 000 euros d'épargne interne, constituant un capital collectif utilisé pour financer des prêts de petite taille au bénéfice des membres. Grâce à ce mécanisme, 2 011 femmes ont pu accéder à des financements leur permettant de développer ou d'étendre des activités génératrices de revenus, telles que la transformation de produits agricoles, le petit commerce ou l'embouche caprine.

Au-delà de l'accès au financement, ces associations jouent également un rôle important dans le renforcement des capacités économiques et sociales des femmes. Les AVEC constituent des espaces d'apprentissage collectif où les participantes acquièrent des compétences en gestion financière, en organisation collective et en planification économique. Elles contribuent également à renforcer la solidarité entre les membres et à améliorer la capacité des femmes à faire face à des chocs économiques ou climatiques.

Toutefois, si ces initiatives constituent un levier important pour renforcer l'autonomie économique des femmes, leur impact reste encore dépendant de la capacité des bénéficiaires à consolider et à développer leurs activités dans des contextes économiques souvent contraints. La durabilité de ces dynamiques dépendra notamment de l'accès à des marchés locaux et de la possibilité de développer des filières économiques plus structurées.

7.5.4.2 Accès des femmes à la terre

Le PTCS a également contribué à améliorer l'accès des femmes à la terre, un enjeu particulièrement important dans les contextes ruraux sahéliens où les droits fonciers sont souvent fortement marqués par des normes sociales et coutumières défavorables aux femmes. L'accès sécurisé à la terre constitue en effet une condition essentielle pour permettre aux femmes d'investir dans des activités agricoles durables, de renforcer leur autonomie économique et de participer pleinement aux initiatives de restauration des terres.

Au Burkina Faso, les efforts du programme en matière de sécurisation foncière ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Parmi les bénéficiaires disposant de droits fonciers sécurisés dans le cadre des interventions soutenues par le programme, 42 % sont des femmes, ce qui dépasse l'objectif initial fixé. Cette évolution reflète notamment l'implication des commissions foncières villageoises dans la reconnaissance des droits d'usage des femmes et la promotion d'un accès plus inclusif aux ressources foncières.

Au Sénégal, le programme a également soutenu l'accès des femmes à des terres productives dans le cadre de l'implantation de fermes agroécologiques formatives. Dans ce contexte, environ 7 552 femmes ont bénéficié de terres attribuées pour la mise en œuvre d'activités agricoles durables. Ces initiatives permettent aux bénéficiaires d'exploiter directement des parcelles agricoles et de développer des pratiques agroécologiques visant à améliorer la productivité des sols tout en renforçant la résilience des systèmes de production.

Ces avancées constituent des progrès importants dans des contextes où l'accès des femmes à la terre reste souvent limité. Toutefois, la consolidation de ces acquis dépendra de la capacité des mécanismes locaux de gouvernance foncière à maintenir ces droits dans la durée et à prévenir d'éventuelles contestations.

7.5.4.3 Innovations sociales pour les groupes vulnérables

Le programme a également développé plusieurs initiatives visant à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment les femmes et les personnes déplacées internes. Ces initiatives cherchent à lever certains obstacles sociaux qui limitent la participation de ces groupes aux activités économiques et aux actions de restauration des terres.

Au Burkina Faso, une innovation sociale notable réside dans la mise en place de crèches villageoises Ma Baas Yiire Zaka (MaBYZ) dans certaines zones de production agricole. Ces structures permettent aux mères engagées dans les activités agricoles, en particulier dans les périmètres rizicoles ou maraîchers, de confier leurs enfants pendant les périodes de travail. Ce dispositif facilite la participation des femmes aux activités productives tout en garantissant un environnement sécurisé pour les jeunes enfants. Il contribue ainsi à réduire la contrainte que représente la garde des enfants dans des contextes où les services de prise en charge de la petite enfance sont généralement inexistants en milieu rural.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par l'insécurité et les déplacements forcés de populations, le programme a également intégré des personnes déplacées internes (PDI) dans certaines initiatives agricoles et de restauration des terres. Leur participation à des dispositifs collectifs, tels que des communautés de pratique agroécologique ou des activités de restauration, permet de soutenir leur réintégration économique et sociale tout en contribuant à renforcer la cohésion au sein des communautés d'accueil.

7.5.5 Résilience institutionnelle et limites de la dimension régionale

Malgré les résultats observés au niveau des territoires d'intervention, l'évaluation montre que la dimension régionale du programme a joué un rôle relativement limité dans l'atteinte des résultats opérationnels. La majorité des progrès enregistrés en matière de restauration des terres, de gestion de l'eau, de sécurisation foncière ou de diffusion de pratiques agroécologiques proviennent principalement des activités mises en œuvre dans les volets nationaux. Ces interventions se sont inscrites dans des dynamiques territoriales

spécifiques, en collaboration avec les collectivités locales, les services techniques et les organisations communautaires.

À l'inverse, les mécanismes régionaux du programme ont davantage contribué à faciliter les échanges d'expériences, le partage d'outils techniques ou l'harmonisation partielle de certaines méthodes, sans pour autant produire des effets structurants sur les cadres politiques ou institutionnels à l'échelle régionale.

Toutefois, la capacité des espaces d'échanges à influencer les politiques régionales de gestion des ressources naturelles ou d'adaptation climatique demeure encore limitée. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'une part, l'architecture institutionnelle du programme, fondée sur des volets nationaux relativement autonomes, limite la capacité du volet régional à exercer un rôle de pilotage stratégique. D'autre part, le contexte géopolitique régional, marqué par des recompositions institutionnelles importantes et par un affaiblissement de certains cadres de coopération régionale, réduit les espaces de dialogue politique susceptibles de soutenir des initiatives régionales structurantes.

Au niveau national, le programme a néanmoins contribué à renforcer certaines capacités techniques des administrations et des services déconcentrés impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Des formations ont été dispensées, des outils de planification ont été élaborés et des mécanismes de concertation locale ont été soutenus. Ces initiatives ont permis d'améliorer, dans plusieurs cas, les compétences techniques des acteurs publics et leur capacité à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions liées à la gestion durable des ressources naturelles.

Cependant, l'appropriation institutionnelle de ces acquis reste variable selon les pays et les institutions concernées. Dans certains contextes, les dispositifs introduits par le programme sont progressivement intégrés dans les pratiques administratives locales. Dans d'autres, ils demeurent encore fortement dépendants de l'appui technique et financier du programme. Cette situation reflète notamment les contraintes structurelles auxquelles sont confrontées de nombreuses administrations sahéliennes, caractérisées par des ressources humaines et financières limitées.

Un autre facteur important concerne le turnover élevé au sein des administrations publiques, particulièrement dans les contextes marqués par l'instabilité politique et institutionnelle. Les changements fréquents de responsables au sein des ministères ou des services techniques peuvent fragiliser la continuité des initiatives engagées et réduire l'effet cumulatif des efforts de renforcement des capacités. Dans certains cas, les interlocuteurs institutionnels ayant participé à la conception ou à la mise en œuvre des activités du programme ont été remplacés en cours d'intervention, ce qui peut ralentir l'appropriation des outils et des approches promues.

Dans ce contexte, la consolidation des acquis institutionnels dépendra largement de la capacité des institutions nationales et locales à poursuivre les dynamiques engagées au-delà de la durée du programme. Le renforcement de mécanismes d'ancrage institutionnel plus durables – par exemple à travers l'intégration des outils développés dans les dispositifs nationaux de planification ou de suivi – apparaît comme un enjeu central pour assurer la pérennité des résultats obtenus.

7.6 Question d'évaluation 2.2 – effets de leviers

QE 2.2 : Quels **effets de leviers** ont pu être générés grâce au programme régional ? Quelles initiatives stratégiques serait-il pertinent de mettre à échelle, tant pour les pays concernés que pour Enabel ?

En résumé : le Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) a été conçu comme un programme pilote à double ambition. D'une part, il devait produire des résultats concrets dans quatre pays sahéliens confrontés à des défis convergents de dégradation des terres, de vulnérabilité climatique et de fragilité socio-économique. D'autre part, il devait démontrer la valeur ajoutée d'une approche thématique régionale pour Enabel, en générant des effets de levier -ou multiplicateurs- dépassant la simple somme des volets nationaux. L'évaluation montre que le PTCS a effectivement généré certains effets de levier, mais de manière inégale selon les domaines. Les effets les plus tangibles se situent au niveau technique, opérationnel et relationnel : harmonisation partielle des outils, émergence de réseaux, montée en visibilité d'Enabel sur certaines thématiques, diffusion limitée de quelques innovations d'un pays à l'autre, et capacité accrue à nouer des partenariats régionaux. À l'inverse, les effets de levier financiers et politiques sont restés plus modestes que ce qui semblait implicitement attendu au départ, notamment du côté d'Enabel Bruxelles. Le programme a donc davantage fonctionné comme un accélérateur de capacités et un laboratoire d'apprentissage institutionnel que comme un véritable multiplicateur massif de financements ou comme un instrument d'influence régionale pleinement consolidé. La valeur ajoutée du régional est réelle, mais encore incomplète, contrainte par la gouvernance du portefeuille, l'instabilité géopolitique et un déficit d'outils adaptés à l'ambition poursuivie. Ainsi, le volet régional a surtout permis de créer du potentiel pour l'avenir : un réseau d'acteurs, un capital de confiance, des outils harmonisés, quelques références communes et plusieurs initiatives matures à mettre à l'échelle. En ce sens, le PTCS a moins été un programme régional pleinement abouti qu'une recherche-action institutionnelle pour Enabel sur la manière de faire du régional au Sahel dans un contexte instable.

7.6.1 Des effets de levier réels, mais d'ampleur inégale

7.6.1.1 Un effet de levier technique réel

C'est sur le plan technique que le PTCS a généré ses effets de levier les plus robustes. Le partenariat avec Agrhymet constitue ici une dynamique structurante. À travers la convention de subside conclue avec le centre régional, le programme a contribué à former un réseau de plus de 80 praticiens issus des quatre pays, sur des outils tels que KoboToolbox, Trends.Earth, QGIS ou SEPAL. Au-delà de la montée en compétences, cette dynamique a initié un dialogue sur l'harmonisation de la nomenclature d'occupation des sols et sur les protocoles de suivi de la Neutralité en matière de dégradation des Terres.

L'importance de cet acquis tient au fait qu'il crée un système de référence commun, base potentiellement stratégique pour le rapportage régional sur la NDT. Dans un contexte où les États doivent produire des rapports plus cohérents et comparables auprès des instances internationales, notamment la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), cette harmonisation technique constitue un levier qui dépasse le cadre immédiat du PTCS. Un projet strictement national n'aurait pas eu la même capacité à amorcer ce type de normalisation entre plusieurs administrations.

L'autre levier technique important réside dans le monitoring digital intégré. Inspiré du modèle développé au Mali, le système de suivi-évaluation digitalisé et géoréférencé a progressivement été étendu à l'ensemble du portefeuille. Ce dispositif a plusieurs effets de levier. Il améliore d'abord la transparence et la redevabilité, en offrant un pilotage plus précis des activités et des sites d'intervention. Il facilite ensuite les ajustements programmatiques : relocalisation de zones d'intervention, réorientation vers des techniques plus résilientes comme la RNA, révision d'objectifs irréalistes, ou réaffectations budgétaires plus fines au niveau national.

Enfin, il constitue un actif potentiellement stratégique pour l’avenir, dans la mesure où la traçabilité des interventions et du carbone séquestré pourrait devenir un prérequis pour accéder à certains mécanismes de financement carbone.

7.6.1.2 Une diffusion partielle, mais réelle, de certaines innovations

Le volet régional a également généré quelques effets de levier par le partage d’expertise entre pays.

La Communauté de Pratique (CoP) Climat Sahel, structurée autour de groupes de travail thématiques, a permis un certain niveau d’apprentissage mutuel. Ce cadre a notamment facilité la circulation d’innovations ou de méthodes d’un pays à l’autre, même si cette diffusion est restée plus limitée qu’espéré. Au-delà du cas emblématique du Mali, présenté ci-dessus (partie 7.6.1.1), des échanges ont porté sur la RNA, les dispositifs de sécurisation foncière, certaines pratiques agroécologiques, ou des outils de digitalisation comme MAST. Ces dynamiques montrent que le régional a joué un rôle de passeur technique, transformant certaines expériences nationales en références partagées.

Il convient cependant de relativiser la portée de cette diffusion. D’une part, les échanges ont surtout concerné des outils et des méthodes déjà relativement éprouvés plutôt que des innovations radicalement nouvelles. D’autre part, la CoP est restée davantage un espace de partage que de mise à l’échelle effective. Son effet de levier existe, mais il s’est davantage traduit par une meilleure circulation des références que par une transformation massive des pratiques.

7.6.1.3 Un effet de levier financier aux effets différés

En 2020, la Commission lance l’approche Team Europe, qui s’est ensuite élargie au-delà de la seule gestion de la crise sanitaire pour devenir la colonne vertébrale de la programmation internationale de l’UE dans le cadre du cadre financier pluriannuel 2021-2027. Dans cette période, le département Global Partnership explore très activement des pistes de co-financement pour un programme au Sahel, avec une grande ambition (lever 200 Meur). De nombreux acteurs et contacts sont mobilisés (EU, ambassades, contacts avec la France, AFD, GIZ, ...). Un résultat est l’appui de la Région wallonne, qui a apporté environ 4 millions d’euros en deux tranches successives. Ces financements ont permis, d’une part, de renforcer des composantes existantes autour du bois-énergie au Sénégal et au Burkina Faso (exécution : 10/2022 au 12/2025), et d’autre part, d’intégrer une composante sur l’électricité solaire au Sénégal (exécution : 01/2024 au 06/2026) qui n’était pas prévue initialement dans le portefeuille. Cet apport additionnel a donc eu un effet utile de “topping-up” : il a permis d’ajouter des briques thématiques et technologiques pertinentes à des dynamiques territoriales déjà en place.

Cet effet de levier financier reste très modeste au regard des attentes initiales, parfois implicites, qui semblaient envisager que le PTCS puisse servir de socle à une mobilisation beaucoup plus importante de financements tiers, potentiellement de l’ordre du double ou du triple du budget belge initial. Cependant, rien n’indique que ce soit la dimension régionale du PTCS en tant que telle qui ait convaincu la Région wallonne : son engagement s’inscrivait dans une stratégie propre de diversification géographique et thématique ; les composantes financées ont d’ailleurs été mises en œuvre de manière relativement indépendante entre Sénégal et Burkina Faso. En d’autres termes, le PTCS a offert un véhicule crédible, mais le caractère régional n’a pas été le facteur explicatif de cette mobilisation.

Enabel Bruxelles a également envisagé des démarches de prospection vers d’autres sources de financement climat, notamment le Fonds Vert pour le Climat (GCF). Ce dernier ayant un mandat pour soutenir tant la mitigation que l’adaptation, ainsi que de soutenir les CDN, il a pu être considéré comme une opportunité par Enabel, qui venait d’être accrédité (2020). Toutefois, ces efforts n’ont pas débouché non plus sur des résultats concrets.

La complexité des procédures, la nécessité d'un portage étatique formel, la forte concurrence d'agences multilatérales plus puissantes et la lourdeur administrative des guichets concernés ont limité les possibilités réelles de succès à court terme. Relevons le démarrage récent de SURAGGWA, qui a mis 5 ans à être approuvé par le GCF (il couvre huit pays, dont les quatre du PTCS, et vise la restauration de terres dégradées et le renforcement des institutions de la GMV). L'évaluation relève au passage que le PTCS a organisé des formations sur les procédures GCF et accompagné l'élaboration de concept notes, mais aucune n'a été formellement soumise par les États dans le cadre du programme.

L'effet de levier financier direct demeure donc inférieur aux attentes.

Il faut toutefois noter un effet différé et indirect : les efforts de prospection et le positionnement progressif d'Enabel sur la thématique climat-Sahel ont contribué à l'émergence ou à la consolidation d'autres projets en rapport avec la GMV financés par l'Union européenne, tels que : PRISMA (NER, 6.5 Meur), ASYPON (NER, 20 M EUR), TEIAGROPOLE (SEN, 15 Meur), TOPUPAGROPOLE (SEN, 15 Meur), SECURALIM (MRT, 12 M EUR), SYSALIM (MRT, 13.5 M EUR), PRADEP (MRT 15.5 Meur). Le lien de causalité avec le PTCS ne peut pas toujours être établi de manière directe, mais le programme a sans doute contribué à rendre plus crédible et plus visible l'expertise d'Enabel sur ces sujets.

Finalement, l'effet de levier financier direct est resté limité (4 M EUR/50M EUR), et plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés. D'une part, le paysage des financements climatiques dans la région sahélienne est particulièrement concurrentiel, avec la présence de nombreuses initiatives soutenues par des institutions multilatérales, des agences de développement et des fonds internationaux disposant souvent de moyens financiers plus importants. Dans ce contexte, il peut être difficile pour un programme de taille intermédiaire de se positionner comme un point focal majeur pour la mobilisation de financements additionnels. D'autre part, la visibilité du programme auprès de certains bailleurs internationaux demeure encore relativement limitée, notamment en raison d'une communication externe restée longtemps relativement discrète et d'une articulation encore partielle avec certaines initiatives climatiques majeures opérant dans la région. Ces éléments ont probablement contribué à limiter la capacité du PTCS à se positionner comme un véritable levier de mobilisation de financements climatiques à l'échelle régionale.

7.6.1.4 Une amélioration de la notoriété et du capital relationnel d'Enabel

Le PTCS a aussi produit un effet de levier de nature institutionnelle et relationnelle. Le programme régional a progressivement renforcé la légitimité d'Enabel comme acteur crédible sur des sujets tels que la transhumance, le pastoralisme, la restauration des terres ou l'appui aux CDN. Le partenariat opérationnel renforcé avec les Agences de la Grande Muraille Verte, y compris l'Agence Panafricaine, ainsi qu'avec Agrhymet et d'autres acteurs techniques sahéliens, a accru la reconnaissance d'Enabel dans un paysage pourtant très concurrentiel.

Cet effet n'est pas négligeable. Des observateurs soulignent qu'il est désormais beaucoup plus simple pour Enabel d'envisager de nouveaux partenariats régionaux qu'avant le PTCS, précisément parce qu'elle connaît mieux les acteurs et qu'elle est mieux connue d'eux. Autrement dit, l'un des principaux effets de levier du volet régional réside peut-être moins dans des résultats immédiats que dans la création de potentiel pour l'avenir. Ce capital relationnel facilitera probablement la conception de futurs programmes ou la participation à des dynamiques régionales plus ambitieuses, sous réserve que des financements soient disponibles.

7.6.2 Des initiatives structurantes lancées par le volet régional

7.6.2.1 Agrhymet : une dynamique technique structurante à fort potentiel

La convention de subside avec Agrhymet est probablement l'initiative la plus clairement structurante du volet régional.

Elle a permis d'ouvrir deux chantiers qui présentent un fort potentiel de levier. Le premier concerne l'amélioration et l'harmonisation des données, notamment autour du suivi de la dégradation des terres. Le second est la création d'un réseau d'acteurs techniques sur quatre pays, susceptible de survivre au programme si une animation suffisante est assurée.

Cette initiative est d'autant plus stratégique qu'elle se situe à l'interface entre technique, politique publique et reporting international. En améliorant la qualité et la cohérence des données, elle soutient indirectement les administrations nationales dans leurs engagements internationaux et dans leur capacité à dialoguer avec les bailleurs. Même si le chantier reste encore en cours, il constitue une base solide à consolider.

7.6.2.2 Le Forum de Ouagadougou : une expérience d'influence prometteuse

Le Forum de Ouagadougou de septembre 2025 représente une autre dynamique structurante initiée par le volet régional. Il a permis de rassembler un nombre important d'acteurs, de créer un espace d'échange sur les stratégies de gestion durable des ressources naturelles au Sahel, et de produire une déclaration commune. À ce titre, il constitue une expérience d'influence relativement réussie.

Cependant, son suivi politique est resté limité. Les démarches de relais vers les autorités nationales ont été inégales selon les pays et peu documentées. L'initiative a donc surtout créé une plateforme et un moment de convergence, sans encore déboucher sur une dynamique politique consolidée. Son potentiel de levier est réel, mais conditionné à un meilleur suivi institutionnel.

7.6.2.3 Le SIT Sahel : un outil régional mature

Le Système d'Information sur la Transhumance (SIT Sahel) est l'une des initiatives les plus mûres du portefeuille. Mis en œuvre avec VSF-B et d'autres partenaires, il connecte 223 collecteurs dans les quatre pays et diffuse des informations utiles sur la disponibilité des ressources, les risques et les itinéraires. Il répond à un besoin intrinsèquement transfrontalier et démontre qu'un dispositif régional peut produire des effets concrets sur la prévention des conflits et l'aide à la décision des éleveurs. Le fait que 70 % des usagers interrogés déclarent avoir adapté leurs itinéraires en fonction des informations reçues montre que ce dispositif dépasse largement le stade expérimental. Le SIT apparaît comme un candidat crédible à une mise à l'échelle à l'échelle ouest-africaine, sous réserve d'un ancrage institutionnel plus fort.

7.6.3 Les limites des effets de levier observés

Il y a lieu de reconnaître une série de raisons qui ont pu limiter les effets de leviers, et notamment :

- L'instabilité du contexte géopolitique a poussé Enabel à revoir sa stratégie et à se cantonner davantage à un niveau technique pour préserver les espaces de dialogue.
- Le montage institutionnel (fragmentation en 5 interventions) a soutenu une gouvernance très "pays", dans laquelle les chefs de projet nationaux restent avant tout rattachés à leurs directeurs pays respectifs. La coordination régionale a parfois été perçue comme un doublon, faute d'avoir les attributs institutionnels d'un véritable pilotage.
- Un déficit de visibilité et de communication stratégique : La coordination régionale a parfois été perçue comme un doublon, faute d'avoir les attributs institutionnels d'un véritable pilotage. Les actions de communication ont été très limitées jusqu'à présent, faute de ressources dédiées et de clarté des rôles pour la porter. Si depuis janvier 2024, il y a un plan de communication, revu début 2026⁵², actuellement, il n'y a pas de site internet dédié, ni de site sur les réseaux sociaux, avec de l'information vivante. La communication est insuffisante, en quantité et en qualité (trop centré sur les activités et pas assez sur les effets).

⁵² Le plan de communication, révisé en février 2026, liste une trentaine d'actions, identifie les budgets (dans les volets nationaux), leurs échéances (entre mars et septembre 2026 pour l'essentiel), les messages, cibles et canaux (réseaux sociaux, presse, emailing listes, ...).

L'arrivée tardive des produits de capitalisation (toujours en cours de préparation), l'absence prolongée de produits de communication diffusés régulièrement, et une présence internationale parfois trop classique et technique ont affaibli l'effet de levier.

La capitalisation a suivi un processus très progressif, qui est davantage détaillé ci-après :

La force de traction sur le processus de capitalisation est dévolue au volet régional.

- Dès le départ, avec l'atelier de 2022 et l'appui du consultant MDF, le processus de planification de la capitalisation est enclenché. Six sujets sont considérés à ce moment comme prioritaires, dont celui de la « Stratégie pour développer les capacités relatives à la Finance climat ». Cependant le dispositif de capitalisation initial n'a pas été tout à fait mis en œuvre.
- En février 2024, MDF dépose un rapport, à la demande du volet régional, avec toute une série de propositions assez détaillées (neuf thématiques de capitalisation, trois communautés de pratiques, plan d'action, etc.)
- En juin 2024 (atelier d'appropriation des dispositifs d'apprentissage & de Suivi Évaluation Niamey), un total 12 sujets de capitalisation sont identifiés, répartis par pays. Le début de la récolte des données est programmé pour Q3 2024 et au-delà. Il est rappelé que « le volet régional du PTCS doit suivre les différentes phases de la mise en œuvre de ce plan de capitalisation ». C'est aussi, en juin 2024, le moment de démarrage des Communautés de Pratiques.
- En juin 2025, les résultats en matière de capitalisation des expériences restent en deçà des attentes : aucun document de capitalisation externe n'est encore disponible, alors que la cible annuelle était fixée à deux (2) documents. Toutefois, des avancées sont enregistrées, avec la mise en œuvre progressive du plan de capitalisation. Il faut aussi préciser que, à la suite du forum régional des acteurs de la gestion durable des ressources (septembre 2025), différentes bonnes pratiques ont été identifiées. Sur cette base, l'intention du PTCS est de produire 8 webinaires, qui se répartissent sur les 3 chapitres du forum (l'eau, les terres ; les ressources ligneuses ou non ligneuses), et qui sont en préparation. En janvier 2026 du travail est en cours sur la production de cinq Reflection Papers, qui sont, dans le dispositif d'Enabel, des analyses critiques et synthétiques à partir d'une expérience ou d'une étude (recherche-action...), et qui peuvent servir de base éventuelle pour publication académique ou autre (Policy Brief). Le concept développé par Enabel est ce faisant de partager de façon synthétique et mettre en valeur l'expertise, savoir-faire et réflexions d'Enabel avec ses partenaires, vis-à-vis d'une audience externe et interne. Ce travail s'exécute avec un fort appui de Enabel Bruxelles, sur base d'un plan d'activité avec répartition des responsabilités.
- Considérant que la capitalisation était clairement identifiée comme un pilier central dans le DTF, l'évaluation est d'avis que son avancement est tardif. Un élément explicatif pourrait être que les contraintes opérationnelles de la coopération tendent à privilégier, en phase de démarrage, des actions qui mobilisent des budgets substantiels. La capitalisation de son côté est intensive en temps, en coordination et en disponibilité des équipes, et n'engendre que peu de dépenses directes, ce qui a pu conduire les équipes à prioriser dans un premier temps la rédaction de TdR pour des infrastructures et d'autres actions plus coûteuses. Le volet régional, dont 40% du budget est dédié à des actions opérationnelles (VSF et Agrhymet) a pu également succomber à cette pression.
- L'évaluation observe aussi que la capitalisation est vue comme un élément d'apprentissage, mais pas avec un objectif secondaire d'effet de levier ou de notoriété. L'orientation est assez académique, et peu au service d'une influence au niveau politique.

7.6.4 Quelles initiatives mettre à l'échelle ?

7.6.4.1 Le SIT Sahel

Le SIT Sahel apparaît comme l'initiative la plus évidente à mettre à l'échelle. Il répond à une problématique régionale, dispose d'une base d'utilisateurs et montre des effets concrets sur la prévention des conflits et la prise de décision pastorale. Son extension à d'autres couloirs transfrontaliers ou à l'échelle ouest-africaine serait pertinente.

7.6.4.2 Le monitoring digital intégré

Le système de suivi-évaluation digitalisé et géoréférencé représente également un actif stratégique pour Enabel. Il améliore le pilotage, la transparence et la redevabilité. Standardiser ce modèle dans d'autres programmes d'Enabel renforcerait sa capacité à démontrer ses résultats, à mieux piloter ses interventions et à se positionner sur des financements climat plus exigeants.

7.6.4.3 Les CoRI et approches communautaires agroécologiques

L'approche CoRI testée au Burkina Faso mérite également attention. En plaçant les communautés au cœur de la restauration et du co-apprentissage, elle a permis d'obtenir des résultats significatifs, avec une forte inclusion des femmes et des PDI. Cette approche semble pertinente à reproduire dans d'autres contextes sahéliens, à condition de l'adapter aux dynamiques locales.

7.6.4.4 Les business modèles verts

Les unités de production de biochar et de bio-intrants gérées par des femmes offrent une piste intéressante pour articuler résilience climatique, économie locale et autonomisation. Leur viabilité devra être consolidée, mais leur potentiel de reproductibilité est réel.

7.6.4.5 VIC et fermes agroécologiques

Les Villages Intelligents face au Climat et les fermes agroécologiques formatives apparaissent particulièrement pertinents pour les jeunes et pour l'insertion économique locale. Ils combinent démonstration technique, apprentissage pratique et ancrage territorial. Ils méritent d'être davantage documentés et consolidés.

7.6.4.6 L'HIMO pastorale et la RNA

L'HIMO pastorale constitue un levier innovant pour impliquer les éleveurs dans la restauration, tandis que la RNA reste la technique de restauration la plus adaptée à une mise à l'échelle de masse, du fait de son faible coût, de sa résilience et de sa facilité d'appropriation.

7.6.4.7 Les kiosques solaires et la gestion des déchets de la filière solaire

Au Sénégal, le modèle de gestion public-privé des kiosques solaires en construction, ainsi que les bases jetées pour structurer une filière de gestion des déchets issus de la filière solaire, apparaissent ouvrir des voies d'innovation très intéressante. Sous réserve de confirmation de leur effectivité, une mise à échelle pourrait avoir des impacts stratégiques.

7.6.4.8 Le soutien à Agrhymet pour former une communauté d'experts transnationaux

Les formations organisées par Agrhymet, ont un potentiel d'extension dans d'autres pays, et au niveau des formations académiques. Mettre ce résultat à échelle peut avoir un effet de levier important.

7.7 Question d'évaluation 2.3 – effets non intentionnels

QE 2.3 : Quels sont les **effets non intentionnels positifs et négatifs** du programme régional qui peuvent être observés, et quelles conséquences peuvent être identifiées par rapport aux objectifs du programme ?

L'évaluation met en évidence plusieurs effets non intentionnels significatifs. Certains renforcent les objectifs du programme au-delà des attentes initiales et montrent que certaines dynamiques ont dépassé le cadre strictement prévu par la logique d'intervention. Le programme a notamment favorisé une appropriation technologique plus rapide qu'anticipé, l'émergence de communautés d'apprentissage informelles, une évolution des comportements des éleveurs, un renforcement de la cohésion sociale, une forme de stabilisation foncière locale et une autonomisation économique de certaines femmes plus marquée qu'attendu. D'autres effets, au contraire, ont un effet négatif et introduisent des tensions, des risques ou des freins qui compliquent la mise en œuvre, limitent la durabilité des acquis, ou affaiblissent la portée de l'approche régionale. Ces effets ne remettent pas en cause la pertinence globale du programme, mais ils permettent de mieux comprendre les conditions dans lesquelles le PTCS a opéré et les ajustements qu'il serait utile d'envisager à l'avenir, notamment pour renforcer la durabilité. Leur prise en compte pourrait notamment permettre d'ajuster plus finement les approches d'accompagnement social, de gouvernance régionale, de digitalisation en contexte fragile et de renforcement institutionnel.

Remarque importante : les effets non intentionnels sont peu documentés. L'évaluation étant réalisée entièrement en distanciel, il y a lieu de prendre les effets non -intentionnels rapportés avec de la prudence.

7.7.1 Des effets positifs non intentionnels qui renforcent certains acquis du programme

7.7.1.1 Digitalisation et appropriation technologique : des dynamiques plus rapides qu'attendu

L'un des effets positifs non intentionnels les plus clairement observables concerne l'appropriation relativement rapide des outils digitaux promus par le programme. Le PTCS avait bien prévu d'appuyer la digitalisation du suivi, de la gestion de l'information et du reporting, mais l'évaluation montre que, dans certains contextes, cette appropriation a été plus rapide et plus spontanée que prévu, notamment chez certains cadres et techniciens nationaux au Burkina Faso et au Mali.

Des outils tels que KoboToolbox, Trends.Earth ou les solutions de suivi géoréférencé ont été adoptés non seulement comme instruments de reporting liés au programme, mais aussi comme outils de travail plus larges par certains agents des administrations et des partenaires techniques. Cette appropriation dépasse le cadre immédiat des activités prévues et suggère que le programme a contribué à faire évoluer certaines pratiques professionnelles en matière de collecte, de traitement et d'utilisation des données environnementales.

Cet effet est important pour au moins deux raisons. D'abord, il renforce indirectement les capacités nationales bien au-delà du cercle restreint des activités financées par le PTCS. Ensuite, il crée une base de modernisation des systèmes de suivi qui pourrait survivre au programme, au moins partiellement, si les conditions institutionnelles le permettent.

7.7.1.2 Émergence de communautés d'apprentissage numériques informelles

Le programme a également donné lieu à un effet non intentionnel intéressant : l'émergence de communautés d'apprentissage numériques informelles entre techniciens formés dans les différents pays. Au-delà des cadres officiels du programme — groupes de travail, formations, communauté de pratique — des échanges spontanés se sont développés via des groupes WhatsApp, des listes de diffusion et des canaux numériques informels entre agents publics et praticiens ayant participé aux formations régionales.

Ces échanges ont permis de prolonger les apprentissages au-delà des sessions formelles, de partager des astuces techniques, de poser des questions opérationnelles et de maintenir des liens entre acteurs de différents pays. Ce type de dynamique n'était pas nécessairement prévu dans la conception initiale, mais il constitue un effet positif notable, dans la mesure où il renforce l'apprentissage par les pairs, entretient le capital relationnel et facilite la circulation de références communes.

Cet effet reste toutefois fragile. Il dépend en grande partie de la motivation individuelle des acteurs, de leur stabilité dans les postes et de la continuité des relations créées. En l'absence d'un appui ou d'une animation plus structurée, ces réseaux informels risquent de s'essouffler après la fin du programme. Néanmoins, leur apparition montre que le PTCS a pu jouer un rôle de déclencheur dans la mise en réseau des techniciens sahéliens.

7.7.1.3 Rayonnement institutionnel et demande externe de formation

Un autre effet positif, quoique à nuancer, concerne le rayonnement institutionnel du programme auprès d'acteurs qui n'étaient pas directement parties prenantes du portefeuille. Les formations et certains outils développés ou diffusés dans le cadre du PTCS ont suscité un intérêt au-delà du cercle immédiat des partenaires, y compris de la part d'organisations telles que la FAO, le PNUD ou encore l'Autorité du Bassin de la Volta. Dans certains cas, ces acteurs ont manifesté un intérêt pour les approches promues par le programme ou pour les possibilités de formation sur certains outils, ce qui suggère que le PTCS a été perçu, au moins ponctuellement, comme une source utile d'expertise technique sur certaines thématiques.

Cet effet reste toutefois à interpréter avec prudence. Il ne signifie pas nécessairement que le programme se soit imposé comme une référence régionale pleinement reconnue, ni que ces manifestations d'intérêt aient débouché sur des partenariats structurés ou sur une adoption large des méthodes promues. Néanmoins, il indique que certaines composantes techniques du PTCS – notamment en matière de monitoring, de digitalisation du suivi ou d'outils de planification liés à la dégradation des terres – ont commencé à circuler dans des espaces institutionnels plus larges. Dans un environnement souvent marqué par la dispersion des initiatives et la fragmentation des standards, cette reconnaissance externe, même encore limitée, contribue à renforcer la crédibilité technique d'Enabel et pourrait faciliter, à terme, l'établissement de collaborations plus structurées ou la diffusion élargie de certains outils.

7.7.2 Des effets positifs non intentionnels sur les comportements, la cohésion sociale et l'économie locale

7.7.2.1 Un changement de comportement plus profond chez les éleveurs

Le SIT visait initialement à améliorer la circulation de l'information en matière de mobilité pastorale, de sécurité et de disponibilité des ressources. L'évaluation montre que ses effets ont été plus profonds que la simple gestion de crise ou l'information de circonstance. Dans plusieurs zones, l'accès à des informations plus régulières et plus structurées a contribué à modifier les comportements des éleveurs dans leur gestion des risques.

Autrement dit, le SIT ne s'est pas seulement révélé utile en cas de tension ou de difficulté ponctuelle ; il a aussi favorisé une forme d'anticipation accrue des itinéraires et des choix de mobilité. Cet effet est particulièrement important dans un contexte sahélien où les marges d'erreur se réduisent face à la pression sur les pâturages, à l'insécurité et à la raréfaction de l'eau. Il s'agit là d'un effet non intentionnel positif dans la mesure où le système a contribué, de manière plus large qu'attendu, à renforcer les capacités d'analyse et de décision de ses usagers. En ce sens, il appuie indirectement l'objectif de résilience, au-delà du seul objectif de circulation de l'information.

7.7.2.2 Stabilisation foncière “par le bas”

Dans certains contextes, notamment au Mali, des effets positifs non intentionnels semblent apparaître autour de la gouvernance foncière locale. Au-delà des indicateurs formels sur les commissions foncières, la médiation ou les droits enregistrés, certains observateurs rapportent une baisse de la vente de terres agricoles à des acteurs extérieurs. Cette évolution pourrait signaler un regain de contrôle local sur les ressources foncières et une plus grande capacité des communautés à faire valoir leurs droits ou à protéger leurs espaces productifs.

Cet effet doit être considéré avec prudence, car il n’est pas systématiquement documenté ni pleinement attribuable au seul programme. Toutefois, il est cohérent avec les dynamiques de sécurisation foncière, de concertation locale et de renforcement de l’information communautaire soutenues par le PTCS. S’il se confirme, il constituerait un effet positif allant au-delà des objectifs immédiats de réduction des conflits : il traduirait une consolidation plus profonde du pouvoir local sur la ressource foncière.

7.7.2.3 Autonomisation économique des femmes par l’innovation verte

Le programme a soutenu différents business modèles “verts”, notamment autour du biochar, des bio-intrants, du compostage ou de certaines unités énergétiques locales. Dans plusieurs cas, la réussite de ces initiatives, souvent gérées par des femmes, a eu des effets non intentionnels particulièrement positifs. Au-delà de la génération de revenus, certaines femmes se sont progressivement imposées comme de véritables piliers de la résilience économique communautaire. L’étendue de l’impact économique de ces activités vertes a donc surpris.

Cet effet n’était sans doute pas anticipé avec cette intensité. Là où les activités étaient initialement conçues comme des compléments économiques ou des démonstrateurs, elles ont parfois produit un repositionnement social et économique plus marqué de certaines bénéficiaires dans leur communauté. Dans certains cas, elles deviennent des référentes locales, des modèles ou des intermédiaires dans l’organisation collective.

Cela renforce l’objectif d’inclusion économique, mais peut aussi produire des effets de transformation sociale plus larges que prévu. Cet effet positif doit toutefois être lu en parallèle des risques de tensions intra-ménage, évoqués plus loin.

7.7.2.4 Une présence accrue des autorités dans des zones peu visitées

Le programme a également eu pour effet non intentionnel d’amener certaines autorités ou cadres techniques à se rendre dans des zones où ils n’auraient peut-être pas été autant. L’implication des autorités dans les activités du PTCS a ainsi permis, indirectement, de rapprocher certains responsables publics de réalités territoriales, de renforcer l’attention institutionnelle portée à certaines zones périphériques et accroître la reconnaissance des besoins locaux.

7.7.3 Des effets négatifs non intentionnels ou des risques à surveiller

7.7.3.1 Risques sociaux liés à l’autonomisation financière des femmes

Parmi les effets potentiellement négatifs évoqués par plusieurs interlocuteurs figure la possibilité que les appuis économiques aux femmes - notamment les transferts monétaires, les revenus issus d’AGR ou certains soutiens financiers - provoquent dans certains contextes une augmentation des tensions conjugales, voire des violences intra ménage. Il ne s’agit pas d’un effet massivement documenté ni systématiquement confirmé dans les retours de terrain, mais d’un point d’attention récurrent. Ce risque est classique dans les approches de développement qui modifient les rapports économiques au sein du ménage sans toujours accompagner ces changements par un travail explicite sur les normes sociales, les rapports de pouvoir ou la prévention des violences basées sur le genre. Il ne remet pas en cause la pertinence du soutien à

l'autonomisation des femmes, mais souligne la nécessité d'intégrer davantage ces enjeux dans les dispositifs d'accompagnement.

7.7.3.2 Conflits d'usage autour des infrastructures et mises en défens

La restauration des terres, la mise en défens de certaines zones, la délimitation de couloirs de bétail ou la sanctuarisation temporaire de certains espaces ont parfois généré des réactions négatives. Au Sénégal, des actes de vandalisme, comme l'arrachage de bornes, ont été observés dans certaines zones où des agriculteurs percevaient ces aménagements comme une restriction de leur accès à la terre ou comme une perte d'opportunité. Ces tensions montrent que même des interventions conçues pour améliorer la coexistence entre usages peuvent, à court terme, raviver des conflits si elles sont perçues comme désavantageuses par certains groupes. Elles rappellent aussi que la restauration écologique n'est jamais neutre socialement : elle redéfinit des accès, des droits et des trajectoires territoriales.

7.7.3.3 Monétisation croissante des terres rurales

Un autre effet inattendu concerne l'augmentation de la valeur marchande des terres rurales dans certaines zones. Cette dynamique, qui peut être liée à une meilleure sécurisation foncière, à des investissements ou à une pression foncière croissante, a parfois rendu plus difficile la mobilisation de terrains pour des projets collectifs, comme les bois-villages. Les propriétaires sont plus réticents à céder ou à mettre à disposition des parcelles lorsque leur valeur économique perçue augmente.

Cet effet n'est pas directement causé par le programme, mais il peut être renforcé par les dynamiques qu'il soutient. Il complique alors certaines actions collectives et peut réduire la faisabilité de modèles reposant sur des usages fonciers communautaires.

7.7.3.4 Méfiance liée à l'usage du digital en contexte tendu

L'amélioration de l'accès à l'information pour les éleveurs constitue un acquis positif, mais elle génère aussi un effet négatif potentiel dans des contextes sécuritaires tendus. Dans certaines zones, les personnes qui utilisent fréquemment leur téléphone ou qui manipulent beaucoup d'informations digitales sur le terrain peuvent susciter de la méfiance, en étant perçues comme de possibles "indicateurs". Ce point est important car il révèle une ambiguïté du digital dans les zones fragiles. Ce qui constitue un progrès en matière de circulation de l'information peut aussi, localement, être associé à des risques de suspicion ou d'exposition. À l'inverse, ces outils numériques ouvrent aussi des perspectives utiles, par exemple pour la traçabilité du bétail et la lutte contre le vol, qui devient un problème croissant.

7.7.3.5 Compétition perçue pour les ressources entre national et régional

Un effet négatif inattendu, plus institutionnel, tient à la perception de compétition budgétaire entre les volets nationaux et le volet régional. Dans certains cas, des équipes pays ou des autorités ont pu percevoir les budgets régionaux comme étant "consommés en réunions" ou en activités peu visibles sur le terrain, au détriment d'investissements directs dans les territoires nationaux. Cette perception affaiblit l'acceptabilité politique et institutionnelle du volet régional. Elle nourrit une méfiance plus large envers les approches régionales, déjà présentes dans certains contextes, du fait d'un historique où des dispositifs régionaux étaient perçus comme peu bénéfiques localement. Cet effet complique la construction d'une identité de portefeuille et limite la légitimité du régional comme levier.

7.7.3.6 Dépendance risquée à certains partenaires techniques

Enfin, le choix de partenaires uniques sur certains diagnostics ou composantes techniques a parfois généré des retards non prévus. Le cas de négociations contractuelles infructueuses avec certains partenaires externes a entraîné des décalages importants dans le calendrier, notamment au Mali.

Cet effet souligne le risque d'une dépendance excessive à quelques acteurs spécialisés, sans solutions de repli suffisamment préparées.

Il s'agit en réalité d'un problème bien connu à Enabel en ce qui concerne la conclusion de Conventions de Subsidies : elles sont plus rapides à démarrer quand elles sont déjà identifiées dans le DTF (par ex : avec VSF, comparativement avec Agrhymet qui a nécessité une mise en concurrence préalable) ; a contrario, si un problème survient, il est difficile de modifier le bénéficiaire (ex avec le CIFOR). Il n'existe pas de solution parfaite à cela, et l'évaluation ne rejoint pas une recommandation faite par Enabel Bruxelles à l'issue d'une de ses missions, du moins dans son affirmation à caractère général : « Ne pas attribuer des financements à des organismes spécifiques dès la formulation et plutôt parler de partenaires suggérés et non déjà fixés permet à l'équipe en charge de l'implémentation de garder l'esprit ouvert et de s'ajuster aux circonstances changeantes et de nouvelles informations et stimule la réflexion et la capitalisation préalable à l'implémentation. Elle évite aussi que certains partenaires prennent le soutien d'Enabel pour acquis ».

7.8 Question d'évaluation 2.4 – gouvernance régionale

QE 2.4 : Dans quelle mesure le **dispositif opérationnel et de gouvernance régionale**, défini en phase de formulation, puis adapté tout au long de la mise en œuvre s'est-il avéré approprié et a facilité une mise en œuvre efficace et efficiente, permettant une cohérence stratégique et une valeur ajoutée au niveau régional ? Dans le cas d'un futur programme régional, quelles options de modalités et partenariats régionaux serait-il utile d'explorer pour une coopération régionale efficace ?

La QE 2.4 porte sur la pertinence et l'efficacité du dispositif de gouvernance et de gestion régionale, en interrogeant les modalités de pilotage, de coordination et d'articulation entre les niveaux national et régional. La gouvernance est notamment constituée des tous les mécanismes permettant de capter l'information, la traiter, la partager et de prendre des décisions. Elle recourt à des organes, des mécanismes de suivi-évaluation, des mécanismes de rapportage, et ce au service d'une vision.

En résumé : en matière de gouvernance le PTCS, dans son aspect régional, est quasiment une expérience de recherche-action : le cadre établi par le DTF, pour ce tout premier programme d'Enabel thématique et multi-pays, a comporté des zones d'ombres importantes (structure de gouvernance régionale, cadre de redevabilité peu systémique, communication). Trouver les bonnes solutions a demandé des efforts importants, dont la réussite est partielle. Ces difficultés nourrissent des améliorations pour le futur. En même temps, grâce à sa gouvernance de « régionalité faible », le PTCS a pu traverser les crises qui ont secoué la région. La faiblesse s'est révélée pour partie être une force, dans un contexte fragile. Par ailleurs, la culture d'intelligence collaborative de l'organisation n'exclut pas d'avoir de la clarté sur la chaîne hiérarchique, et un accompagnement au changement à hauteur suffisante, pour un programme novateur d'une telle ampleur.

7.8.1 Gouvernance à la conception

En ce qui concerne la vision (la place du dispositif régional dans l'ensemble), au point de départ, le DTF conçoit le PTCS comme cinq interventions autonomes dont quatre volets nationaux (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) et un volet régional, module de facilitation au service des autres composantes. Chacun des 5 volets a démarré à sa vitesse et selon les contraintes propres à son contexte (pays). Cette vision évolue lentement ensuite, sous l'influence de Enabel Bruxelles, en donnant davantage de poids au rôle du coordinateur, mais sans (pouvoir) faire évoluer les mécanismes de gouvernance y relatifs pour autant.

En termes de stratégie, certaines présentations (PPT) du PTCS évoquent un triple ancrage (régional, national local), dans lequel le volet régional se veut « informer et influencer les politiques régionales sur les moteurs majeurs de désertification, sur les pratiques de restauration des terres dégradées, sur la GIRE et sur les conséquences des changements climatiques », mais sans ancrage dans une institution régionale, impossible au vu des contraintes légales belges de l'époque (AR 2014).

Dans le DTF, la dimension régionale agit sur 2 axes principaux plus opérationnels : « la mise en œuvre d’actions spécifiques au niveau régional qui renforcent les actions des volets pays », et le pilotage de la « cohérence et apprentissage mutuel entre les 4 volets pays ».

Concernant les organes du niveau régional, le DTF est peu précis, et omet deux obstacles importants : l’impossibilité pour Enabel de signer des CS avec des organismes régionaux dans la région ; l’inexistence de procédures pour signer des CS autres qu’avec un pays donné.

Dans le DTF et d’autres documents, la structuration des organes de gouvernance montre un schéma dans lequel le volet régional dépend d’une CMPC commune avec le volet national au Niger, basé à Niamey, ayant de plus son propre COPIL et son propre COC/R. Autrement dit, dès le départ, aucune supervision du volet régional de nature multi-pays n’apparaît. Endéans la première année, le PTCS constate et partage plusieurs difficultés, et notamment que la signature de la convention spécifique du volet régional avec un seul pays partenaire pose des difficultés « légales » quant au mode de gouvernance et encrage approprié ; le manque de canal de communication clairement défini entre les experts des différents volets, entre les différents PM/CPM et les différents Directeurs pays couverts par le PTCS.

7.8.2 Conséquences sur la supervision politique du volet régional

Résoudre le sujet de la supervision politique du volet régional s’avère complexe et demande du temps⁵³.

Un Copil régional n’apparaissait pas faisable. La solution pour en sortir était d’utiliser les rencontres annuelles pour rassembler des représentants des 4 pays ; d’inclure dans les copils nationaux un slide d’information sur le volet régional ; de recourir au COC/R en place d’un copil régional, dont les représentants et les sujets sont plus techniques (ce comité est sous l’autorité d’Enabel et non pas d’une autorité étatique) Cependant, obtenir l’accord de la DGD était nécessaire, la structure de gouvernance faisant partie de la convention spécifique. La DGD a donné son accord en octobre 2025.

La 1^{ère} session du (COC/R) a lieu à Ouagadougou, les 03 et 04 février 2026. Le président du COC/R est programme manager Enabel NER et le co-président est désigné par l’AP-GMV. Les participants sont issus des quatre pays (Enabel, AP-GMV + représentant GMV de chaque, Agrhymet, Roppa). L’objectif général du COC/R est de contribuer au pilotage stratégique et technique du PTCS afin d’assurer la cohérence, la performance et la durabilité des acquis des projets à l’échelle régionale. Bien que cette première réunion ait été tardive dans la vie du PTCS, les représentants des institutions nationales y sont apparus engagés, selon un observateur tiers. Deux questions principales y ont été traitées : quels sont les effets induits par le PTCS et à reproduire ? Quelle est la meilleure stratégie de sortie, de durabilité ?

Deux autres réunions du COC/R sont programmées : novembre 2026 (session de préclôture) et la dernière en avril 2027 (session de clôture).

Jusqu’en février 2026, le volet Régional n’a donc pas pu bénéficier d’une vraie supervision (politique) multi-pays ; il a heureusement pu bénéficier de l’encadrement provenant du bureau de la Représentation au Niger. Si les faiblesses du DTF expliquent la difficulté, l’évaluation estime, conjointement avec certains observateurs, que le recours à une forme de coordination régionale sur base du COC/R prévu dans le DTF avec des participations volontaires voire informelles, aurait sans doute pu être activée plus tôt, et ne nécessitait pas d’autorisations particulières. Les éléments explicatifs avancés pour expliquer la situation sont de trois ordres : d’une part, les énergies ont été mobilisées en premier lieu pour résoudre la question du COPIL ; le COC/R venait en second priorité ; d’autre part, il existait un manque de consensus chez Enabel le budget à y consacrer : rassembler une vingtaine de personnes venant de quatre pays à un coût financier et

53 En ce qui concerne les cinq COPILs du Volet NER, si le premier (2022) s’interroge sur structure d’un copil à proposer pour le volet régional, le troisième (2024) finit par se déclarer incompétent pour cet aspect. Entretemps, des alternatives ont été cherchées, mais le coup d’état survient (07/2023), modifiant les représentants des autorités et demandant de reprendre tout le dialogue et le raisonnement. Le quatrième COPIL du volet NER prend acte des avancements du volet régional (point d’information), le cinquième n’aborde plus le sujet du tout au niveau de son compte rendu. Dates des COPILS : 12/2022, 07/23, 09/24, 01/25, 07/25

carbone conséquent ; enfin, les personnes à mobiliser pour superviser le volet régional étaient pour partie déjà mobilisées par les volets nationaux, rendant leur disponibilité limitée.

Si le volet régional n'avait encore bénéficié d'aucun pilotage régional, le Coordinateur n'était pas flottant pour autant : d'une part, il était inséré et le copil national NER ; d'autre part N+1 est le programme manager du Niger, à qui d'autres programmes également rapportent.

7.8.3 Structuration des liens entre les volets nationaux et le volet régional

7.8.3.1 Liens entre les COPILS des volets nationaux et le volet régional

Les Conventions spécifiques sont chacune signées avec un seul pays partenaire, sans mentionner d'implication dans volet régional, ce qui nuit à l'esprit régional du PTCS. En vue de rendre matérialiser le lien entre les volets nationaux et le volet régional, il était prévu de faire participer le volet régional aux copils nationaux. Au départ l'intention était de voir le PTCS démarrer officiellement par son volet régional, qui ensuite se serait inséré dans les démarrages des volets nationaux. En pratique, certains volets nationaux ont formellement démarré avant le volet régional⁵⁴, mettant à mal cette stratégie, qui tenait compte d'un positionnement timide du volet régional (orientation de « facilitation »). La situation s'est corrigée en à la suite de la mission d'appui du 12/2024, le Coordinateur régional a participé à un nombre croissant de copil dans les différents pays⁵⁵, à partir de 2025. Une participation systématique dès le départ, dans un esprit agile et peu formaliste, aurait possiblement augmenté les liens fonctionnels entre les autorités nationales et l'aspect régional du programme.

7.8.3.2 TDR du coordinateur

La coordination multi-pays a constitué un véritable défi, comme le constate la Mission d'appui de Enabel de 01/2024. L'équipe estime d'ailleurs que, bien que la gouvernance collaborative promue par Enabel soit un excellent outil, elle n'est pas suffisante pour permettre une bonne coordination et tirer tous les avantages d'un programme régional et thématique : en d'autres termes, le programme devrait avoir un « Programme Manager Thématique » qui est le n+1 des chefs de projets du portefeuille. En pratique, initialement conçu dans un rôle de facilitateur, le poste d'IM du volet Régional a été commué dans un rôle de coordination suite à l'atelier de réflexion, officiellement confirmé en novembre par un message formel aux équipes dans les 4 pays. Là où la description du coordinateur régional été centré sur de l'exécution d'actions régionales, elle a évolué pour intégrer un rôle de coordination entre les volets nationaux, ce qui apparaît pertinent.

7.8.4 Une coordination belge évolutive

Les mécanismes de coordination ont progressivement évolué, pour mieux faire face aux besoins et difficultés.

7.8.4.1 Un mécanisme de suivi global du portefeuille pas entièrement mis en place

Le DTF prévoyait que, au niveau d'Enabel, un mécanisme de suivi global du portefeuille sera installé, chargé de :

- Suivre périodiquement l'état d'avancement global du portefeuille ;
- Veiller à la cohérence interne et au développement des synergies ;
- Centraliser la communication avec les autorités belges (DGD, CabCoop) ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions et recommandations majeures des structures de pilotage et de suivi du portefeuille (CMPC dans les pays d'intervention, ORC149 Enabel/Bruxelles, Task Force Sécurité Sahel Enabel, etc.)
- Proposer des solutions aux problèmes majeurs rencontrés au cours de la mise en œuvre."

⁵⁴ Par contre le Mali qui n'a été lancé qu'en 2023, et le coordinateur régional était bien présent.

⁵⁵ Au Mali au Burkina et au Niger. Pas au Sénégal pour une question de circonstances d'agenda.

Ce mécanisme a été essayé en début de programme, pour évoluer ⁵⁶ensuite⁵⁷, mais ne jamais être complètement mis en œuvre. L'une des conséquences est une limitation dans l'échange d'information avec les autorités belges.

Heureusement, en ce qui concerne la coordination au Sahel, il y a, depuis tout récemment un cadre informel qui réunit les directeurs pays, les postes diplomatiques des quatre pays, la DGD et le coordinateur du PTCS. La première réunion virtuelle s'est tenue en 11/2025 (pilotage AMBA NER)⁵⁸. Sur base de son compte-rendu⁵⁹ et du retour des postes, ce cadre d'échange, bien que très tardif, est jugé très nécessaire et utile : les postes diplomatiques disposent de peu d'informations sur le PTCS en général, et particulièrement peu sur le volet régional et ses effets.

En ce qui concerne la communication avec les autorités belges (DGD, CabCoop) à Bruxelles, l'évaluation ne dispose d'aucune vue récente. Le besoin est déjà relaté en 01/2024 (« En dehors du cadre de la présentation annuelle au Comité Budgétaire d'Enabel, la formulation prévoyait une réunion annuelle de suivi entre la DGD (MD8 et DG02) et Enabel qui n'a pas encore été mise en place »). Le besoin des Ambassades des quatre pays, en demande d'information permettant d'alimenter leur dialogue politique avec les quatre pays, est également relaté.

7.8.4.2 Entre volets PTCS, des échanges très réguliers – des réunions annuelles au format évolutif

Le DTF prévoyait, l'organisation de réunions annuelles, tournantes (par pays). Les deux premières (2022 NER ; 2023, BKF), se sont limitées à des participants internes. Il n'y a pas eu de réunion annuelle en 2024, parce qu'il y avait déjà eu une réunion spécifique sur l'apprentissage en juin 2024. De manière intéressante, en 2025, (SEN), elle a été élargie à des partenaires de mise en œuvre, incluant des représentants de la GMV. Celle de 2026, devait se passer au Mali (02/2026) ; toutefois pour des questions d'autorisation et de sécurité, elle a été déplacée au Burkina, mais dans un format réduit (réunion des chefs de projet, en marge de la première réunion du COC/R, en vue de réduire les coûts). Outre ces moments annuels, il y a des échanges (virtuels) très réguliers entre les *implementation managers*, environ tous les deux mois.

7.8.4.3 Une force de traction entre Représentations confiée à la Représentation au Niger

Au début du PTCS, les représentations se sentaient responsable du volet national qui leur incombait, mais aucune pour l'approche régionale. Ceci a évolué assez rapidement pour donner un rôle de traction particulier d'ensemble à la représentation du Niger, pays où était basé le volet régional.

7.8.4.4 Rôles de Enabel Bruxelles à clarifier

Le DTF n'apporte pas de précision concernant le rôle attendu de la part des différents services de Enabel Bruxelles, dans le cadre de l'approche régionale. Les demandes d'appuis sont volontaires et variables selon les pays, et fonctionnent correctement pour des appuis spécifiques (rédaction de contrat, cadre M&E, etc.) Le PTCS en a régulièrement bénéficié. Une nouvelle fonction de Régional manager est apparue à Enabel Bruxelles (2025). Toutefois, un rôle d'accompagnement stratégique continu à l'échelle régionale, garant de la théorie du changement, aurait gagné à être davantage explicité (clarté du mandat) et présent dès le départ.

56 Au début de la mise en œuvre, l'information disponible était centrée sur les activités (de démarrage) ; au regard de la qualité des participants (notamment un représentant du CA), le niveau de discussion n'était pas le bon. Pour cette raison, le mécanisme sous cette forme-là a été progressivement abandonné.

57 Il y a également eu des tentatives de fonctionnement d'un cadre adossé à la réunion annuelle du PTCS, qui s'est interrompu suite à un changement de personne.

58 La seconde est annoncée pour 03/2025 (pilotage AMBA SEN)

59 L'unique compte rendu à disposition de l'évaluation (26/11/2026) et qui concerne un partage avec les postes diplomatiques met en avant l'appréciation positive du mécanisme, la nécessité de mieux partager les rapports annuels, et de nourrir davantage l'aspect « politique publique » des échanges.

7.8.5 Au niveau plus opérationnel (volet régional)

7.8.5.1 Expertises

Parmi ses différentes missions d'appui le volet régional joue un rôle spécifique de traction sur la capitalisation. Or, le volet régional n'est pas équipé de l'expertise nécessaire (expert en capitalisation et apprentissage d'entreprise, en appui conseil et communication, en suivi-évaluation et en recherche et innovation), comme il le fait remonter dès son premier rapport annuel. Dans le même ordre d'idée certaines fonctions auraient mérité d'être régionalisées, notamment sur le genre ou la communication.

Par ailleurs, le fait que l'expert en suivi évaluation soit une ressource partagée (avec un autre projet au Niger) réduit son impact. Modifier la composition de l'équipe en cours de route est une décision d'autant plus difficile que le mécanisme de supervision régional n'était pas opérationnel.

7.8.5.2 Budgets et opérations

Apparaissent également, des limitations budgétaires rapidement, en regard des couts associés à la mobilisation, implication et participation efficace des parties prenantes au niveau régional (déplacements). Par ailleurs, une partie significative du budget régional (40%) est dédié à des activités de mises en œuvre. Tenant compte de la pression permanente sur le taux d'exécution, ceci a pu induire un biais d'attention pour réaliser prioritairement (et particulièrement les premières années) les activités du volet régional, au détriment des autres rôles. De ce point de vue, des opérations pour des budgets restreints au regard de l'ensemble (environ 1.5 M EUR sur 50 M EUR), apparaissent comme ayant pu dévier de son rôle le volet régional. Se concentrer sur la coordination, la mise en lien et le rayonnement pourraient se révéler plus appropriés, pour soutenir les volets nationaux.

7.8.6 Un cadre de pilotage du changement peu systémique

Le but d'une TOC et de la matrice des indicateurs est d'avoir une bonne compréhension du processus de changement que l'on souhaite piloter, et d'en faire le pilotage et le suivi. Le DTF et la TOC établie dans la foulée ne permettant pas bien d'avoir la clarté sur le pilotage du changement, certainement au niveau régional. Tout changement visé dans les pratiques ou les politiques publiques demande de recourir à de l'ingénierie sociale et institutionnelle, qui est facilitée par la disponibilité de ce type d'outils.

7.8.6.1 Une TOC incomplète et progressivement utilisée pour piloter

Concernant la définition de la TOC, le DTF décrit sa stratégie⁶⁰, sans que ce soit une théorie bien développée. Le texte est complexe, affirme un certain nombre de principes, mais qu'il n'est pas aisé d'articuler pour structurer l'action ; ce n'est pas une TOC à proprement parler, mais un ensemble de principes stratégiques. Toutefois, endéans les six premiers mois du PTCS, un atelier d'appropriation est organisé⁶¹ pour clarifier la TOC du projet, réviser la matrice de suivi et évaluation, et pré-identifier les thèmes prioritaires de capitalisation. En ressort un schéma pour la décrire, sans narratif l'explicitant cependant.

7.8.7 Visibilité, influence et partenariats : la dimension stratégique institutionnelle du programme régional

Au-delà de ses résultats opérationnels, l'expérience met en évidence une dimension souvent sous-estimée dans la conception des programmes régionaux : leur rôle d'instrument de positionnement stratégique pour l'agence qui les met en œuvre. Dans un écosystème sahélien marqué par la présence dense de programmes multilatéraux, d'agences bilatérales et d'initiatives globales - autour de la Grande Muraille Verte, de la résilience climatique ou de la gestion durable des terres - la capacité à exister comme acteur reconnu et

⁶⁰ Section 2. Stratégie

⁶¹ du 17 au 20 octobre 2022, facilité par deux experts d'Enabel Siège et un expert externe

crédible ne découle pas automatiquement de la qualité des résultats de terrain. Elle se construit, délibérément, à travers une présence dans les espaces de dialogue régionaux et internationaux, une communication stratégique assumée, et une capacité à nouer des partenariats avec des acteurs de référence. Dans le cas du PTCS, l'implication dans des domaines tels que la restauration des terres, la gestion de la transhumance ou la digitalisation des systèmes de suivi environnemental a contribué à consolider la position d'Enabel comme acteur technique reconnu dans les débats liés à la Grande Muraille Verte et à la résilience climatique au Sahel - même si ce potentiel de positionnement est resté partiellement exploité, faute d'une stratégie de communication et d'influence suffisamment outillée et activée tôt dans le cycle du programme. Cette dimension stratégique devrait être pleinement intégrée dès la conception des futurs programmes régionaux, et pas seulement envisagée comme un bénéfice collatéral. Un programme régional peut constituer une plateforme à double fonction : opérationnelle en produisant des résultats concrets au bénéfice des populations et des partenaires ; stratégique, en renforçant la présence institutionnelle de l'agence dans les réseaux régionaux et internationaux, en lui permettant d'influencer des orientations politiques, et en facilitant l'émergence de nouveaux partenariats financiers ou techniques. Assumer cette double fonction dès la formulation - en lui allouant des ressources, en définissant des objectifs de positionnement mesurables, et en articulant le programme avec les grandes initiatives régionales existantes - constitue une condition de cohérence entre l'ambition affichée et les moyens mobilisés.

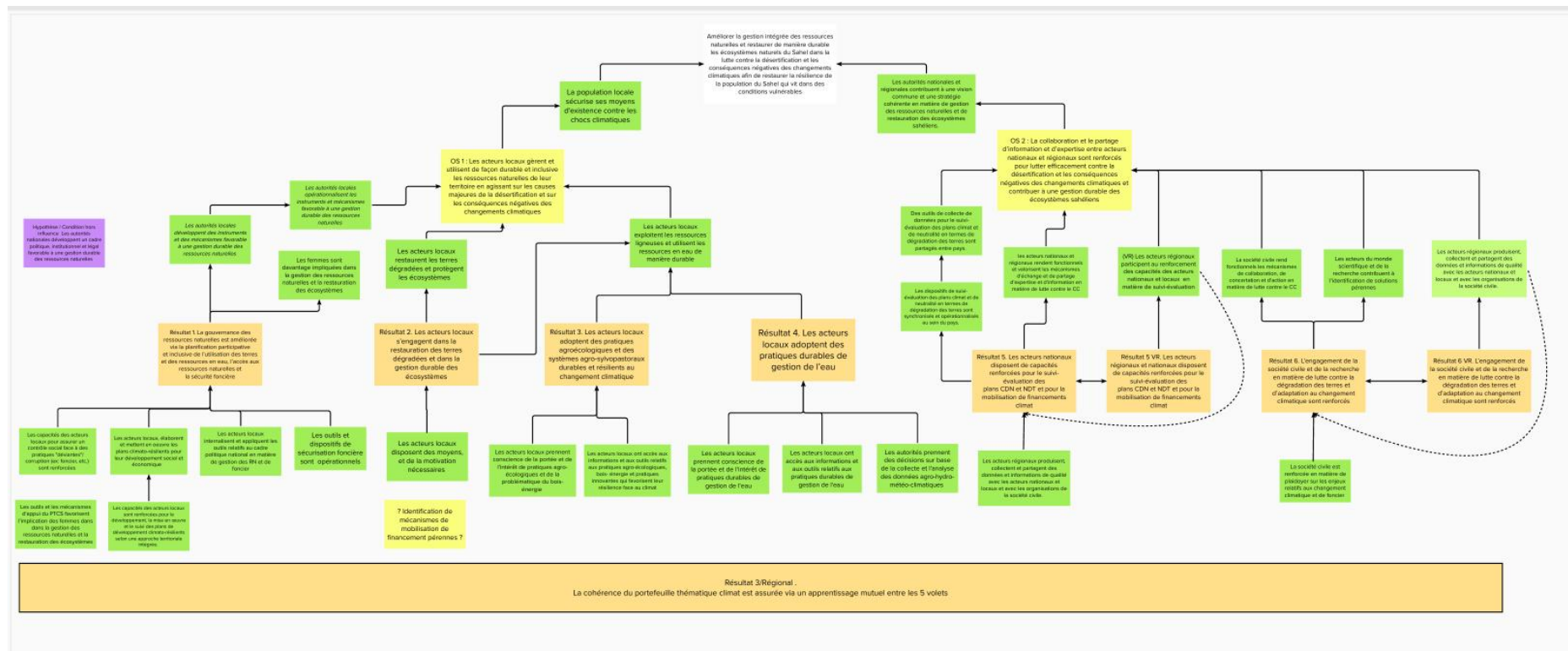


Figure 1: schématisation de la TOC, suite à l'atelier de 2022.

Concernant l'OS 1 (partie gauche du schéma, davantage relatif aux volets « pays »), qui est centré sur un renforcement des acteurs locaux, la structuration des 4 résultats et les effets induits semblent raisonnable, et dans la logique naturelle d'une agence de coopération bilatérale, habituée et reconnue pour son travail à la fois de terrain et intégré avec celui mené les autorités locales et nationales⁶².

Concernant l'OS2 (partie de droite du schéma), une logique un peu similaire semble avoir été imaginée. Toutefois, les effets induits (cases vertes) attendus par les deux résultats 5 et 6 (cases jaunes) paraissent un peu mécaniques, si pas optimistes. Par exemple, le Résultat 5 « Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de financements climats » est censé induire « les acteurs nationaux et régionaux rendent fonctionnels et valorisent les mécanismes d'échange et de partage d'expertise et d'information en matière de lutte contre le CC ». Ou encore le Résultat 6. « L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et d'adaptation au changement climatique sont renforcés » est censé induire « La société civile rend fonctionnels les mécanismes de collaboration, de concertation et d'action en matière de lutte contre le CC ». En réalité, passer de ces résultats aux effets attendus demande toute une panoplie d'initiatives et d'actions d'encadrement et d'incitation, qui sont typiques de la mise en œuvre d'une nouvelle politique publique. Et, dans toutes les circonstances (y compris dans les pays européens), mener et mettre en œuvre de nouvelles politiques est incertain, difficile et complexe, et demande des talents en pilotage de politique publique, en réseautage, en capacité d'influence, en communication, notamment. En bref, cela demande un accompagnement au changement, qui n'est pas décrit.

En ce qui concerne cette fois l'usage de la TOC comme outil de pilotage, un atelier d'appropriation des dispositifs d'apprentissage et de suivi évaluation a été organisé à Niamey en juin 2024 (soit 2 ans après le démarrage). Il a regroupé une trentaine de personnes issues des différentes catégories d'usager direct de la TOC⁶³. Sur base du rapport de l'atelier il apparaît que l'usage effectif était à ce moment très inégal⁶⁴.

7.8.7.1 Flou sur le mapping des acteurs

Le travail de mapping des acteurs qui soutiennent l'Initiative Grande Muraille verte est l'un des principaux objectifs de l'Accélérateur de la GMV hébergé par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, situé à Bonn. En effet, cet accélérateur, lancé en 2021, est un cadre multi-acteurs visant à améliorer la coordination, l'alignement des financements et l'efficacité de la mise en œuvre des appuis à la GMV. Actuellement, il n'offre pas de vue publique sur la cartographie des acteurs, ni pour les évaluateurs, ni pour le PTCS⁶⁵. Dans chacun des pays, il est possible que certaines agences nationales de la GMV en disposent à leur niveau⁶⁶. En tout état de cause, actuellement, le PTCS ne dispose pas d'un mapping des acteurs actifs en soutien de la GMV, pour chacun des quatre pays. Sans cette visibilité, il n'est pas aisé d'identifier des opportunités de synergies ou d'échange d'information, et piloter activement du changement. Un facteur explicatif serait que le PTCS a concentré son attention sur les acteurs présents dans ses propres zones d'interventions, et portant peu le regard au-delà.

62 Par exemple : le Résultat 3 « Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvopastoraux durables et résilients au changement climatique » est censé induire « Les acteurs locaux exploitent les ressources ligneuses et utilisent les ressources en eau de manière durable »

63 Les équipes des 5 volets du PTCS, des représentant d'Enabel Mauritanie à travers la Conseillère Stratégique Nationale et le MEL officer, ainsi que de 5 partenaires de mise en œuvre (PMO) du PTCS Burkina Faso, Niger et Sénégal, avec l'appui de deux (2) collègues de Bruxelles notamment d'Expertise and Learning (E&L) en ligne

64 Le PTCS Niger a utilisé la ToC lors de l'atelier d'analyse de résultats 2023 et a réadapté l'approche pour faciliter l'exercice aux PMO au cours de l'atelier de 2024 ; le Sénégal a utilisé la ToC lors de la planification opérationnelle mais de manière sommaire ; en revanche, le Burkina et le Mali n'avaient pas encore utilisés la ToC à cette période.

65 Une plateforme GMV (<https://ggwobservatory.org/en/>) a été conçue avec l'appui de l'Accélérateur. Cette plateforme lancée en Mai 2024 est toujours en construction afin d'intégrer l'ensemble des partenaires intervenant dans la GMV. La mise à jour est en cours afin d'y intégrer les partenaires non pris en compte. Cela permettra une meilleure visibilité des interventions de l'ensemble des partenaires intervenant dans la GMV dont ENABEL

66 Ce n'est en tout cas pas le cas au Niger, sur base d'information reçues par l'évaluation

7.8.7.2 Des indicateurs techniques, et peu orienté « ingénierie sociale »

Un système d'indicateurs a été élaboré dans le DTF, et ensuite améliorés lors de l'atelier de 2022. De manière générale, un certain nombre d'entre eux ne disent rien sur la qualité des dynamiques suscitées, qui est au cœur d'un pilotage du changement. Le focus sur les « outputs » immédiats occulte les effets systémiques recherchés. Il manque des indicateurs plus qualitatifs, permettant de valoriser les apprentissages⁶⁷, et la plus-value de l'approche régionale.

De manière plus spécifique⁶⁸,

- On peut s'interroger sur la pertinence et l'utilité des indicateurs d'impact : trop macros pour pouvoir attribuer une évolution éventuelle à l'influence du PTCS, ils ont peu d'utilité pour le pilotage.
- Concernant les indicateurs de niveau Outcome :
 - o L'indicateur IOVOS2 « Nombre de pays appuyés dans la mise en œuvre de leurs CDN et NDT », semble assez léger, comme instrument de mesure d'un travail significatif réalisé. C'est davantage un objet de travail (appui à chacun des pays sur leur CDN et NDT) qu'un indicateur de performance de cet appui. La rapport annuel 2025 l'arbore comme étant atteint à 100% (ce qui est mathématiquement le cas).
 - o L'IOVOS.2 « Taux de Satisfaction des acteurs sur le partage des infos/pertinence de l'info partagée, etc. (cible = 80%) » ne semble pas relever d'un niveau outcome, mais porte plutôt sur la qualité perçue d'un résultat fourni.
- Concernant les indicateurs de niveau Résultat :
 - o Sur le résultat 1, l'Indicateur Objectivement Vérifiable de Résultat (IOVR) 1.2 et 1.3 apparaissent intéressants (IOVR 1.2 : Satisfaction des utilisateurs pour l'utilisation du dispositif de diffusion de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) (système d'information des transhumants ; IOVR 1.3 : Taux d'efficacité des appuis régionaux aux acteurs nationaux). Il n'y a cependant pas d'indicateurs sur le nombre et la nature des acteurs régionaux ou nationaux à impliquer.
 - o Sur le résultat 2, l'indicateur IOVR2.1 « Nombre d'organisations de la société civile (appuyée par le projet) actives sur les changements climatiques et la lutte contre la désertification », est purement quantitatif, et ne dit rien sur la qualité de l'appui initié et de comment il est exploité par les acteurs de la société civile par après.
 - o Sur le résultat 3, (cohérence du portefeuille) les indicateurs ne permettent pas de mesurer si des progrès voient le jour en termes de dynamique régionale. Ils comptent froidement des cadres d'apprentissage mis en place, des nombres de documents de capitalisation, des nombres de participants à des tables rondes, ou, plus curieusement, si le système de suivi-évaluation mis en place est utilisé comme outil de pilotage (alors que c'est son but).

Se pose ici la question des buts poursuivis, et de ce qui est entendu par « bénéficiaire ». Si les bénéficiaires sont des individus, il est cohérent de mesurer par exemple des hectares de moyens de production. Si le bénéficiaire est un système, tel que celui d'une fonction publique (locale ou nationale), il est davantage cohérent de mesurer des dynamiques d'acteurs ou de politique publique. Cette précision pourrait expliquer la différence d'alignement entre Enabel Bruxelles et le PTCS. Enfin, aucun indicateur ne stimule la contribution des volets nationaux à la dynamique régionale souhaitée.

67 Un observateur rapporte par exemple : « Organiser des ateliers de renforcement de capacité, qui coûtent cher, avec des perdiem, des repas à plats multiples et considérer avoir formé 50 personnes parce qu'ils ont participé à un tel atelier est trop court ; mesurer un nombre de documents qui ont été produits, ne constitue pas un résultat ; ce n'est qu'un moyen. Le résultat c'est de mesurer comment les compétences transmises sont utilisées, comment les documents produits sont utilisés. Même réflexion sur des chiffres très positifs de milliers de bénéficiaires : comment sont-ils exactement mesurés ? Il vaudrait mieux avoir des chiffres plus modestes, mais davantage orientés sur des résultats, plus SMART »

68 Sur base du Rapport Baseline de janvier 2023

7.8.7.3 Un rapportage mécanique

Le rapportage au travers des rapports annuels permet peu de comprendre l'évolution du programme, des dynamiques enclenchées ou des leçons apprises à surmonter. Ce sont des photos instantanées, masquant les mouvements. « Force est de constater que jusqu'à présent les rapports annuels du PTCS sont plus des rapports d'activités fortement descriptifs que d'analyse et de mise en avant de comment le PTCS travaille vers des résultats et prend en compte la Théorie du Changement lors de la mise en place des activités ». Ce commentaire de début 2025⁶⁹, rejoint celui de la mission d'évaluation. Il est aussi observé que dans les 3 rapports annuels du PTCS, aucune modification significative susceptible d'avoir des effets sur le processus de changement et l'atteinte des résultats visés n'a été jugée nécessaire. Le cadre de rapportage est resté formellement inchangé, même si des réallocations budgétaires ont été dernièrement utilement effectuées pour permettre l'organisation d'un forum régional des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles, ce qui dépasse les questions d'efficience des moyens en réalité, et a une portée de pertinence stratégique⁷⁰.

8 Regard sur les dimensions transversales

8.1 Dimension Genre

8.1.1 Une intégration explicite du genre dans la logique d'intervention du programme

Dans un contexte sahélien marqué par de fortes inégalités d'accès aux ressources, à l'information et aux opportunités économiques pour les femmes, l'équité de genre constitue un principe transversal du PTCS. Ainsi, les femmes sont considérées non seulement comme des bénéficiaires des interventions, mais aussi comme des actrices centrales dans la gestion quotidienne des ressources naturelles. Dans les systèmes agro-pastoraux sahéliens, elles jouent en effet un rôle déterminant dans de nombreuses activités liées à la transformation alimentaire, à l'élevage de petit bétail, à la collecte de produits forestiers non ligneux ou à la gestion des ressources domestiques. L'intégration du genre dans la logique d'intervention du programme repose donc en partie sur la reconnaissance de ce rôle structurant dans les économies rurales.

Sur le plan institutionnel, plusieurs volets nationaux ont développé des instruments spécifiques pour accompagner cette intégration du genre. Au Burkina Faso, un plan d'action genre et un outil d'intégration de la dimension genre ont été élaborés afin de guider les interventions du programme. Au Niger, une stratégie et un plan d'action genre ont été développés dès le démarrage du programme et partagés avec les autres équipes comme référence potentielle. Au Mali, la présence d'une chargée de genre au sein de l'équipe du projet a permis un suivi plus systématique des données désagrégées par sexe et une attention accrue à la participation des femmes dans les activités. Cette orientation se traduit également par l'intégration d'objectifs et d'indicateurs spécifiques relatifs à la participation des femmes dans plusieurs composantes du programme.

69 Rapport de mission - Appui programme Thématique Climat Sahel PTCS - Mission au Niger 01/12 au 07/12/24 - NER2100411SP2- NER2100511SP2 - Benoît Legrand, Marie Herman, François Sarraïmagnan - Mission au Burkina du 07/12/24 - BFA2100111SP2 - Marie Herman

70 Le troisième rapport annuel précisant, en matière d'efficience, que « (...) des ressources initialement destinées à des missions et des rencontres du portefeuille climat ont été réaffectées au financement d'un forum régional des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles et des sessions du Comité d'Orientations et de Concertation régionale. Ces activités vont renforcer la visibilité, le dialogue stratégique entre acteurs et le caractère régional du PTCS donc l'impact du programme au niveau régional ».

8.1.2 Des résultats réels mais hétérogènes et peu structurels

Ainsi, environ 200 000 femmes auraient été touchées directement ou indirectement par les interventions, représentant près de la moitié des bénéficiaires appuyés dans le cadre des activités liées à l'adaptation aux changements climatiques. Au total, le PTCS a contribué à renforcer la participation des femmes dans plusieurs dimensions clés de la gestion des ressources naturelles et de la résilience climatique. Les interventions ont permis d'améliorer l'accès à certaines opportunités économiques, de réduire certaines contraintes liées au travail domestique, et d'ouvrir des espaces de participation dans les instances locales. Ces résultats témoignent d'une contribution réelle à l'autonomisation économique des femmes à court terme. Toutefois, l'intégration du genre reste hétérogène selon les pays et les composantes, et elle s'appuie encore largement sur des indicateurs de participation plutôt que sur une analyse approfondie des transformations sociales induites par les interventions. Ainsi, les effets structurels du programme sur l'égalité de genre restent plus difficiles à démontrer à moyen terme. Les normes sociales, les structures foncières et les rapports de pouvoir qui façonnent les inégalités de genre au Sahel évoluent lentement et dépassent largement le cadre d'un programme sectoriel.

En outre, si le programme met en avant des résultats significatifs en faveur des femmes, l'analyse montre que la prise en compte des groupes vulnérables dans leur diversité reste partielle. Les femmes ne constituent pas un groupe homogène : les contraintes et opportunités diffèrent fortement selon l'âge, le statut socio-économique, la situation matrimoniale ou l'accès aux ressources productives.

L'articulation entre genre et autres facteurs de vulnérabilité (pauvreté, isolement géographique, statut foncier, appartenance à des groupes marginalisés) demeure peu explicitée dans la logique d'intervention et dans le suivi des résultats. Cette limite restreint la capacité du programme à cibler les femmes les plus vulnérables et à analyser finement les inégalités internes aux communautés.

De même, si les interventions ont permis d'améliorer certaines conditions de vie des femmes, notamment en réduisant certaines contraintes quotidiennes, les effets différenciés selon les profils de bénéficiaires restent peu documentés. Par ailleurs, les risques liés aux interventions – tels qu'une augmentation de la charge de travail des femmes, une appropriation des bénéfices par les hommes ou des tensions intra-ménages – ne font pas l'objet d'un suivi systématique.

Une analyse plus approfondie des effets non intentionnels selon le genre permettrait de mieux comprendre les dynamiques sociales induites par les interventions et d'adapter les dispositifs pour limiter les effets négatifs.

Dans ce contexte, l'expérience du PTCS montre que les interventions climatiques peuvent constituer des opportunités importantes pour renforcer la participation économique des femmes. Elle souligne également la nécessité d'accompagner ces initiatives par des approches plus explicites de transformation sociale, afin que les gains économiques observés puissent se traduire, à plus long terme, par des avancées plus durables en matière d'égalité de genre.

8.1.3 Participation significative des femmes dans les activités économiques du programme

L'un des axes les plus visibles de la prise en compte du genre dans le PTCS concerne l'inclusion économique des femmes dans les activités de restauration des terres et de gestion des ressources naturelles. Les activités HIMO, qui constituent un instrument central pour la mise en œuvre de travaux de restauration écologique, ont offert à de nombreuses femmes un accès direct à des revenus temporaires. Dans plusieurs zones d'intervention, la participation des femmes à ces travaux – par exemple pour la réalisation de demi-lunes, de cordons pierreux ou d'autres infrastructures de conservation des sols – a contribué à générer des opportunités économiques immédiates dans des contextes caractérisés par une forte précarité des revenus.

Au-delà de ces emplois temporaires, le programme a également soutenu plusieurs initiatives d'activités génératrices de revenus ciblant prioritairement les femmes et les jeunes. Au Niger, la mise en place de 288 Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) constitue un exemple notable. Ces structures regroupent plus de 5 000 membres et ont mobilisé environ 28 000 euros d'épargne interne. Les fonds générés permettent d'octroyer des microcrédits à des femmes engagées dans diverses activités économiques, telles que la transformation de produits agricoles, la production de lait de soja ou l'embouche caprine.

Dans d'autres contextes, le programme a soutenu le développement de « business modèles verts » reposant sur des activités liées à la transition écologique. Au Burkina Faso, certaines unités économiques gérées par des femmes produisent du biochar ou des bio-intrants issus du recyclage de résidus agricoles. Ces initiatives permettent à la fois de valoriser des déchets agricoles et de générer des revenus complémentaires, tout en contribuant à la diffusion de pratiques agricoles plus durables. Au Sénégal, une dizaine de kiosques solaires permettront prochainement à des femmes de déployer des activités économiques.

Le programme a également soutenu des mécanismes de renforcement du capital productif féminin, notamment à travers la distribution de kits caprins dans certaines zones du Niger. Le système de rotation mis en place – où le premier chevreau né est transmis à une autre femme du groupement – favorise la diffusion progressive des actifs productifs au sein des communautés. On peut considérer que ce système constitue un véritable mécanisme de renforcement durable du capital productif, en raison de son ancrage à la fois social, économique et écologique. D'une part, l'auto-remplacement des pertes par les groupements témoigne d'une appropriation communautaire forte, garantissant la continuité du dispositif sans dépendance externe. D'autre part, l'intégration du cheptel dans les dynamiques de restauration des terres et d'amélioration de la biomasse sécurise durablement l'alimentation animale. Ce capital est en outre consolidé par un encadrement technique rigoureux et un suivi scientifique, limitant les risques sanitaires et productifs. Enfin, l'adossement aux AVEC permet de protéger ce capital contre les chocs économiques, assurant ainsi sa reproduction dans le temps.

Ces initiatives témoignent d'une volonté d'intégrer les femmes dans les chaînes de valeur liées à la restauration des terres et à l'économie verte. Elles contribuent à renforcer l'autonomie financière de certaines bénéficiaires et à diversifier les sources de revenus au niveau des ménages.

8.1.4 Des avancées notables dans l'accès des femmes aux ressources productives

L'accès à la terre constitue l'un des principaux obstacles à l'investissement durable des femmes dans les systèmes agricoles sahéliens. Dans ce contexte, certaines interventions du PTCS ont contribué à améliorer l'accès des femmes aux ressources productives, notamment à travers les mécanismes de sécurisation foncière et la gestion communautaire des terres restaurées.

Au Burkina Faso, les actions menées avec les Commissions Foncières Villageoises ont permis d'augmenter la proportion de femmes bénéficiant de droits fonciers sécurisés. Selon les données disponibles, environ 42 % des bénéficiaires disposant de droits fonciers sécurisés seraient des femmes, un résultat supérieur à l'objectif initial fixé par le programme.

Au Sénégal, l'aménagement de fermes agroécologiques formatives a également permis d'attribuer des droits d'usage sécurisés à plusieurs milliers de femmes, leur offrant un accès direct à des terres cultivables et la possibilité d'investir dans des activités productives.

Ces avancées restent toutefois fortement dépendantes des dynamiques locales et des négociations avec les autorités coutumières.

Dans de nombreux contextes sahéliens, les normes sociales et les règles coutumières continuent de limiter la capacité des femmes à exercer un contrôle durable sur les ressources foncières. Les progrès observés doivent donc être interprétés comme des avancées ponctuelles dans un environnement institutionnel qui demeure globalement peu favorable à l'égalité foncière.

8.1.5 Des interventions contribuant à réduire certaines contraintes quotidiennes des femmes

Au-delà des dimensions économiques, le PTCS a également contribué à réduire certaines contraintes liées au travail domestique et à la gestion quotidienne des ressources naturelles.

La diffusion de foyers améliorés constitue l'un des exemples les plus visibles. Plus de 30 000 foyers améliorés ont été distribués ou fabriqués⁷¹ dans plusieurs pays du portefeuille. Ces équipements permettent de réduire la consommation de bois de chauffe de 45 % à 70 %, diminuant ainsi la pression sur les ressources forestières tout en réduisant la charge de travail liée à la collecte du bois.

Les bénéfices rapportés par les utilisatrices concernent également la santé et la sécurité domestique, notamment à travers la réduction de l'exposition à la fumée et la diminution des risques d'incendie.

Dans certaines zones du Burkina Faso, le programme a également soutenu des innovations sociales visant à faciliter la conciliation entre activités économiques et responsabilités familiales. La création de crèches communautaires dans les bas-fonds rizicoles – appelées MaBYZ – permet à certaines mères de participer pleinement aux activités agricoles tout en bénéficiant d'un dispositif de garde pour leurs enfants.

Ces initiatives montrent que le programme a pris en compte, dans une certaine mesure, la question de la « pauvreté en temps » des femmes, qui constitue souvent un frein majeur à leur participation aux activités économiques.

8.1.6 Participation des femmes aux instances de gouvernance locale

Le PTCS a également encouragé la participation des femmes dans certaines structures de gouvernance liées à la gestion des ressources naturelles. Au Niger, les femmes représentent environ 27 % des membres des comités de gestion des sites restaurés. Au Mali, leur participation aux processus de création des commissions foncières villageoises atteint environ 32 %, un niveau relativement élevé dans des contextes où les instances décisionnelles restent traditionnellement dominées par les hommes. Dans le domaine pastoral, certaines femmes ont également été intégrées comme collectrices de données dans le cadre du Système d'Information sur la Transhumance (SIT). Bien que leur nombre reste limité, certaines observations indiquent que leur participation est caractérisée par une régularité et une constance importantes dans la transmission des informations. Ces exemples montrent que le programme a contribué à ouvrir certains espaces de participation pour les femmes dans la gouvernance locale. Toutefois, cette participation reste souvent limitée à des niveaux consultatifs ou opérationnels, sans que cela se traduise systématiquement par une influence significative sur les décisions stratégiques.

8.1.7 Genre et résilience : une articulation encore implicite

Le programme contribue à renforcer la résilience des populations face aux chocs climatiques, mais l'analyse des stratégies d'adaptation différenciées selon le genre reste limitée. Les femmes jouent un rôle central dans les systèmes agro-pastoraux et dans la gestion des ressources naturelles, ce qui en fait des actrices clés de l'adaptation. Toutefois, leurs capacités d'adaptation sont contraintes par un accès inégal aux ressources, à l'information et aux espaces de décision. Une meilleure articulation entre genre et résilience permettrait d'identifier plus précisément les leviers d'action pour renforcer la capacité d'adaptation des femmes et réduire leur vulnérabilité spécifique face aux changements climatiques.

⁷¹ Le PTCS n'utilise pas un modèle de diffusion unique, mais combine la distribution directe (via marchés publics) et la promotion de l'artisanat local pour ancrer l'activité dans le tissu économique, de manière différenciée selon les pays.

8.1.8 Des limites importantes dans la transformation des rapports de genre

Malgré ces avancées, plusieurs éléments invitent à nuancer l'appréciation de la contribution du PTCS à l'égalité de genre. Tout d'abord, l'approche du programme reste majoritairement centrée sur l'inclusion économique des femmes. Si cette dimension est essentielle pour renforcer leur autonomie financière, elle ne s'accompagne pas toujours d'actions explicites visant à transformer les rapports de pouvoir au sein des ménages ou des communautés.

Les activités soutenues permettent souvent aux femmes d'accéder à des revenus ou à des opportunités économiques, mais elles modifient plus rarement les normes sociales qui structurent les relations de genre. Dans certains contextes, l'augmentation rapide de l'autonomie financière des femmes peut même générer des tensions au sein des ménages, notamment lorsque les changements économiques ne s'accompagnent pas d'un dialogue communautaire ou familial sur la répartition des rôles et des responsabilités. Par ailleurs, l'accès des femmes à la terre et au contrôle des ressources naturelles reste largement conditionné par les cadres coutumiers et les normes sociales locales. Les initiatives du programme peuvent faciliter l'accès à certaines parcelles ou droits d'usage, mais elles ne transforment pas nécessairement les structures foncières de manière durable. En particulier, les mécanismes permettant de passer d'un accès accru à une redistribution du pouvoir au sein des ménages et des communautés restent peu explicités dans la conception et la mise en œuvre du programme.

En conclusion, les dimensions liées aux normes sociales, aux relations intra-ménages et aux dynamiques de pouvoir locales sont peu intégrées dans les approches opérationnelles. Le renforcement de cette "ingénierie sociale" apparaît comme une condition clé pour produire des effets structurels en matière d'égalité de genre.

8.1.9 Une approche genre encore fragmentée à l'échelle régionale

Un autre point d'attention concerne l'absence d'une stratégie genre régionale consolidée pour l'ensemble du portefeuille. Si plusieurs volets nationaux ont développé leurs propres outils ou plans d'action, il n'existe pas de cadre stratégique commun permettant de structurer l'apprentissage transversal et d'assurer une cohérence entre les différentes interventions. Dans le volet régional, le suivi du genre repose principalement sur des indicateurs quantitatifs relatifs au nombre de femmes participantes aux activités ou aux formations. En revanche, les analyses qualitatives portant sur les effets transformateurs du programme sur les rapports de genre restent relativement limitées. Cette situation reflète en partie les contraintes opérationnelles du programme, mais elle limite la capacité du portefeuille à tirer des enseignements stratégiques sur la manière dont les interventions climatiques peuvent contribuer à l'égalité de genre dans les contextes sahéliens. En particulier, la question du contrôle effectif de ces ressources reste peu documentée. Dans de nombreux contextes sahéliens, les normes sociales et les structures foncières limitent la capacité des femmes à exercer un contrôle réel sur les terres, les revenus ou les moyens de production. Une analyse plus approfondie des rapports de pouvoir au sein des ménages et des communautés permettrait de mieux apprécier la portée réelle des résultats obtenus et d'identifier les conditions nécessaires à une transformation durable des inégalités de genre.

8.2 La jeunesse

La prise en compte de la jeunesse constitue un axe important du PTCS. Dans un contexte sahélien marqué par une forte croissance démographique et des opportunités économiques limitées en milieu rural, les jeunes représentent à la fois un groupe particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et un acteur clé pour la transformation des systèmes de production et la gestion durable des ressources naturelles.

Le programme identifie explicitement les jeunes comme un groupe cible prioritaire, aux côtés des femmes et des populations vulnérables, en cohérence avec la Vision 2030 d'Enabel qui souligne l'importance de créer des perspectives économiques et sociales pour les nouvelles générations.

8.2.1 Création d'emplois et développement d'activités économiques vertes

L'une des orientations du programme consiste à soutenir la création d'emplois locaux afin de réduire la pression migratoire et d'encourager les jeunes à s'investir dans les activités rurales. Dans cette perspective, le PTCS a appuyé plusieurs micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte. Au Burkina Faso, certaines activités soutenues portent sur la valorisation des déchets organiques et la production de bio-intrants destinés à l'agriculture durable. Ces initiatives permettent à des groupes de jeunes de développer des activités économiques locales tout en contribuant à l'amélioration de la fertilité des sols et à la réduction des déchets agricoles. Au Sénégal, le programme a également soutenu des initiatives liées aux énergies renouvelables, notamment à travers la diffusion de kits solaires permettant de soutenir certaines activités productives ou de services en milieu rural. Ces initiatives restent toutefois de dimension modeste et concernent un nombre limité de bénéficiaires. Leur contribution à la transformation structurelle des économies rurales demeure donc encore difficile à apprécier à ce stade.

8.2.2 Modèles de formation adaptés aux réalités locales

Le programme a également cherché à développer des approches de formation plus adaptées aux réalités des jeunes ruraux. Au Niger, les dispositifs de formation classiques ont été remplacés par les Sites de Formation de Jeunes Agriculteurs (SFJA). Cette approche consiste à organiser les formations directement sur des sites de production agricoles existants, permettant aux participants d'acquérir des compétences pratiques dans des conditions proches de leur environnement professionnel réel. Cette formation « mobile » vise à renforcer l'apprentissage par la pratique et à réduire les contraintes d'accès aux dispositifs de formation. Au Sénégal, le programme s'appuie sur le modèle des fermes agroécologiques formatives, qui combinent formation technique, expérimentation agricole et accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle. Ces espaces permettent aux jeunes d'acquérir des compétences en agroécologie, en gestion de l'eau ou en techniques de production durable, tout en explorant des opportunités économiques dans les filières agricoles locales. Le Burkina Faso est engagé dans la réalisation d'un centre d'innovation agroécologique qui sera animé par les plateformes d'innovation.

Ces approches témoignent d'une volonté d'adapter les dispositifs de formation aux réalités des territoires ruraux. Mais, leur impact à long terme dépendra de la capacité des jeunes formés à accéder durablement à des terres, à des financements et à des marchés pour développer leurs activités.

8.2.3 Participation des jeunes à la gouvernance locale

Le programme a également encouragé l'implication des jeunes dans certaines instances locales de gouvernance des ressources naturelles. Dans plusieurs zones d'intervention, les jeunes participent aux commissions foncières villageoises ou à d'autres structures locales chargées de la gestion des ressources naturelles. Cette participation vise à renforcer leur rôle dans la médiation des conflits fonciers, dans l'enregistrement des droits d'usage et dans la gestion collective des terres restaurées. Par ailleurs, certaines actions du programme visent à faciliter l'accès des jeunes au foncier, notamment en soutenant l'attribution de parcelles dans les zones restaurées. L'accès sécurisé à la terre constitue en effet un facteur déterminant pour encourager les jeunes à investir dans des activités agricoles à long terme. Toutefois, comme pour d'autres groupes sociaux, l'accès au foncier reste fortement influencé par les règles coutumières locales, ce qui peut limiter la portée de ces initiatives dans certaines zones.

8.2.4 Digitalisation et attractivité des métiers ruraux

Le programme mobilise également la digitalisation comme levier pour moderniser l'image de l'agriculture et susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers ruraux. L'utilisation de drones pour le suivi des formations forestières, de tablettes pour la collecte de données géoréférencées ou encore d'applications numériques pour la sécurisation foncière constitue une évolution importante dans la gestion des ressources naturelles. Ces technologies peuvent contribuer à rendre certaines activités agricoles ou environnementales plus attractives pour une jeunesse souvent plus familiarisée avec les outils numériques. Elles offrent également des opportunités d'acquisition de compétences techniques nouvelles, susceptibles de favoriser l'émergence de profils professionnels spécialisés dans la gestion environnementale ou la collecte de données territoriales.

8.2.5 Plaidoyer et visibilité internationale de la jeunesse sahélienne

Au niveau international, le programme a aussi soutenu la participation de jeunes représentants sahéliens à des forums climatiques, notamment à la COP27. Cette participation vise à renforcer la visibilité des enjeux climatiques du Sahel et à permettre aux jeunes de la région de porter leur voix dans les débats internationaux sur le climat. Cette dimension de plaidoyer reste toutefois encore limitée en termes d'ampleur et concerne un nombre restreint de participants. Mais elle témoigne d'une volonté de reconnaître le rôle de la jeunesse sahélienne dans les dynamiques de transition écologique et de résilience territoriale.

8.2.6 Une contribution réelle mais encore partielle

Dans l'ensemble, le PTCS a intégré la jeunesse dans plusieurs dimensions de son intervention, notamment à travers la formation, l'appui à l'entrepreneuriat vert, l'accès aux ressources productives et la participation aux instances locales de gouvernance. Ces initiatives contribuent à renforcer le rôle des jeunes comme acteurs du développement territorial et de la gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, les effets de ces initiatives restent encore limités à ce stade. Les opportunités économiques créées demeurent souvent modestes et ne suffisent pas toujours à concurrencer d'autres stratégies de subsistance, telles que l'orpaillage ou la migration vers les centres urbains. Le renforcement des perspectives économiques pour les jeunes ruraux constitue donc un enjeu majeur pour la durabilité des interventions du programme.

8.3 La digitalisation

La digitalisation constitue l'un des axes d'innovation les plus marquants du PTCS. La stratégie de digitalisation vise notamment à améliorer la disponibilité et la qualité des données environnementales, à renforcer la transparence de la mise en œuvre du programme et à favoriser une meilleure coordination entre les acteurs intervenant à différentes échelles.

En mobilisant des outils numériques pour améliorer la circulation de l'information, le suivi des interventions et la gestion des ressources naturelles, le programme a contribué à moderniser certaines pratiques institutionnelles et opérationnelles dans les pays partenaires. Conformément aux orientations de la Vision 2030 d'Enabel, elle a été envisagée non pas comme un simple outil technique, mais comme un levier structurant permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la circulation de l'information et la prise de décision dans des contextes caractérisés par une forte fragilité institutionnelle et environnementale.

Le Système d'Information sur la Transhumance pour la gestion des mobilités pastorales, le système de suivi-évaluation digitalisé, les outils de sécurisation foncière ou encore les technologies de cartographie et de télédétection pour le suivi écologique des restaurations illustrent le potentiel du numérique pour soutenir les politiques de résilience climatique au Sahel.

Toutefois, la durabilité de ces innovations dépendra largement de la capacité des institutions nationales à s'approprier ces outils et à les intégrer durablement dans leurs systèmes de gestion, malgré les contraintes persistantes liées aux infrastructures numériques dans les zones rurales.

8.3.1 Le Système d'Information sur la Transhumance : un outil numérique au service de la prévention des conflits

L'initiative la plus emblématique de la digitalisation dans le PTCS est le Système d'Information sur la Transhumance (SIT Sahel LAFIA), mis en œuvre à travers une convention de subvention avec VSF-Belgique et ses partenaires. Ce dispositif vise à améliorer la circulation de l'information entre les acteurs du pastoralisme dans un contexte sahélien où la mobilité des troupeaux est devenue plus complexe en raison des pressions environnementales, de la raréfaction des ressources et des tensions sécuritaires.

Le système repose sur un réseau de 223 collecteurs répartis dans les quatre pays du programme – Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal – chargés de collecter régulièrement des informations sur l'état des pâturages, la disponibilité de l'eau, les conditions sécuritaires ou encore les dynamiques de transhumance. Ces informations sont ensuite diffusées aux éleveurs et aux autorités locales à travers des canaux numériques et médiatiques adaptés aux réalités rurales, notamment les groupes WhatsApp, les serveurs vocaux interactifs et les radios locales.

Cette combinaison d'outils permet de toucher des publics variés, y compris dans des zones où l'accès à Internet reste limité. Les éleveurs peuvent ainsi recevoir des alertes ou des bulletins agrométéorologiques leur permettant d'anticiper leurs déplacements ou d'éviter certaines zones à risque.

Selon les données disponibles, environ 70 % des éleveurs interrogés déclarent avoir adapté leur itinéraire de transhumance en fonction des informations diffusées par le système. Dans les zones couvertes, l'amélioration de la circulation de l'information aurait contribué à une réduction d'environ 60 % des conflits rapportés entre agriculteurs et éleveurs, notamment grâce à une meilleure anticipation des mouvements de troupeaux et à un renforcement des systèmes d'alerte précoce. Au-delà de la prévention des conflits, le SIT contribue également à améliorer la gestion des risques climatiques par les communautés pastorales. En facilitant l'accès à des informations actualisées sur les conditions environnementales, il renforce les capacités d'adaptation des éleveurs face aux incertitudes climatiques croissantes.

8.3.2 Un système de suivi-évaluation digitalisé et harmonisé à l'échelle du portefeuille

La digitalisation constitue également un élément central du dispositif de suivi-évaluation du PTCS. Afin de renforcer la redevabilité et la transparence des interventions, le programme a progressivement mis en place un système de suivi digitalisé commun à l'ensemble des volets nationaux et au volet régional. La collecte de données sur le terrain repose principalement sur l'utilisation de l'application KoboToolbox et de son interface mobile KoboCollect. Ces outils permettent aux partenaires de mise en œuvre et aux prestataires de saisir directement les informations sur smartphone ou tablette lors des missions de terrain. Les données collectées sont systématiquement géoréférencées, ce qui permet de localiser précisément les sites d'intervention et de suivre l'évolution des activités dans l'espace. Les informations collectées sont ensuite centralisées et intégrées dans des systèmes d'information géographique. Des tableaux de bord dynamiques ont été développés à l'aide de Power BI pour permettre une visualisation synthétique des données, tandis que des applications cartographiques interactives ont été créées via ArcGIS Online afin de faciliter l'analyse spatiale des interventions.

Ce dispositif permet aux équipes de disposer d'une vision relativement précise de l'avancement des activités, y compris dans des zones d'accès difficile. Il contribue également à harmoniser les indicateurs de suivi entre les différents volets du programme, ce qui facilite l'analyse comparative et la consolidation des résultats au niveau du portefeuille.

8.3.3 La digitalisation au service de la sécurisation foncière

Dans certains contextes, les outils numériques ont également été mobilisés pour améliorer la gouvernance foncière. Au Burkina Faso, le programme a soutenu l'utilisation de l'application MAST, un outil développé pour documenter et enregistrer les droits fonciers ruraux.

Le système combine l'utilisation de tablettes, de smartphones et de GPS afin de cartographier les parcelles et d'enregistrer les droits d'usage de manière plus rapide et plus transparente. Les informations collectées sont ensuite intégrées dans une base de données qui facilite la délivrance des Attestations de Possession Foncière Rurale.

Ce processus digitalisé présente plusieurs avantages. Il réduit le temps nécessaire à l'enregistrement des droits fonciers, améliore la traçabilité des procédures et renforce la transparence du processus de reconnaissance des droits. Dans un contexte où les conflits fonciers constituent une source majeure de tensions, ces outils contribuent à sécuriser les investissements agricoles et à renforcer la confiance des communautés dans les mécanismes de gouvernance foncière.

8.3.4 Cartographie numérique et suivi écologique des territoires

La digitalisation joue également un rôle important dans la cartographie des territoires et le suivi écologique des interventions de restauration des terres. Au Sénégal, les diagnostics territoriaux réalisés dans les zones d'intervention ont été accompagnés d'un processus de cartographie numérique des terroirs. Cette cartographie permet de distinguer et de mesurer précisément les superficies dédiées aux différentes activités : restauration des terres, reboisement, agroécologie ou zones pastorales.

Dans d'autres contextes, le programme a mobilisé des technologies plus avancées pour le suivi écologique des paysages restaurés. Au Burkina Faso, une collaboration avec le projet PASPANGA a permis l'acquisition de drones équipés de capteurs spécialisés et la formation d'agents forestiers au pilotage de ces équipements. Ces drones sont utilisés pour surveiller l'évolution des formations forestières et analyser la dynamique de la végétation dans certaines zones restaurées. Au Niger, les drones ont également été mobilisés pour vérifier physiquement les ouvrages réalisés dans le cadre des travaux de restauration des terres. Les images aériennes permettent notamment de réaliser des décomptes contradictoires et de confirmer la localisation et la qualité des infrastructures construites. Ces outils offrent un niveau de précision nettement supérieur aux méthodes traditionnelles de suivi, même si leur utilisation reste encore limitée à certains contextes spécifiques.

8.3.5 Renforcement des systèmes nationaux de suivi environnemental

Au-delà des outils opérationnels du programme, la digitalisation contribue également au renforcement des capacités institutionnelles des administrations partenaires. Dans le cadre du partenariat régional avec Agrhymet, plus de 80 cadres nationaux ont été formés à l'utilisation d'outils géospatiaux tels que QGIS, SEPAL ou EX-ACT. Ces formations visent à améliorer la capacité des administrations à analyser les données environnementales et à produire des rapports cohérents sur la dégradation des terres ou la séquestration du carbone. Elles contribuent également à l'harmonisation des méthodes de collecte et de traitement des données entre les différents pays du programme.

Au Niger, le programme a par ailleurs appuyé la modernisation du système national de suivi-évaluation du ministère de l'Environnement à travers la mise à jour du Système Automatisé de Suivi-Évaluation. Cette initiative vise à centraliser les données environnementales et à renforcer la capacité des institutions nationales à suivre les politiques publiques liées à la gestion des ressources naturelles.

8.3.6 Limites et défis de la digitalisation en contexte sahélien

Malgré ces avancées, plusieurs limites affectent la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation du PTCS. La principale contrainte concerne les infrastructures de connectivité dans les zones rurales. Dans de nombreuses zones d'intervention, l'accès à Internet reste limité et l'alimentation électrique est parfois irrégulière, ce qui complique l'utilisation continue de certains outils numériques.

Pour faire face à ces contraintes, le programme a adopté une approche hybride combinant solutions numériques et méthodes plus traditionnelles de collecte ou de diffusion de l'information. L'utilisation des radios locales ou des serveurs vocaux interactifs dans le cadre du SIT constitue un exemple de cette adaptation aux réalités du terrain.

Par ailleurs, l'appropriation institutionnelle des outils numériques reste encore inégale selon les pays et les administrations. Si certains services techniques ont intégré ces outils dans leurs pratiques, leur utilisation dépend encore souvent du soutien du programme et des capacités techniques disponibles au niveau local.

9 Conclusion globale

Le Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) constitue l'une des premières expériences d'Enabel visant à mettre en œuvre un programme thématique multi-pays combinant des interventions nationales et une dimension régionale dans un contexte particulièrement fragile. Conçu en réponse à une demande des autorités belges d'innover dans les modalités d'intervention sur les enjeux climatiques au Sahel, le programme avait pour ambition de renforcer la gestion durable des ressources naturelles, de contribuer à la restauration des écosystèmes et d'accroître la résilience des populations rurales face aux changements climatiques. Dans cette perspective, le volet régional devait jouer un rôle de catalyseur, en favorisant la cohérence entre les interventions nationales, en stimulant l'apprentissage mutuel entre pays et en contribuant à amplifier l'impact global du portefeuille.

Les résultats obtenus dans les différents pays partenaires sont globalement conformes aux ambitions initiales du programme

L'évaluation montre que, sur le plan opérationnel, les résultats obtenus dans les différents pays partenaires sont globalement conformes aux ambitions initiales du programme. Les interventions menées au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal ont permis d'enregistrer des avancées significatives dans plusieurs domaines clés, notamment la restauration des terres dégradées, l'amélioration de la gestion territoriale des ressources naturelles, le renforcement de la gouvernance foncière locale et la diffusion de pratiques agricoles plus résilientes. Les activités de restauration écologique, de sécurisation foncière et de gestion concertée des ressources ont contribué à améliorer les conditions d'utilisation des terres dans plusieurs zones d'intervention, tout en renforçant les capacités des communautés et des institutions locales à faire face aux pressions environnementales.

Au-delà des résultats physiques obtenus sur le terrain, le programme a également permis de renforcer certaines dynamiques institutionnelles et sociales favorables à la gestion durable des ressources naturelles. Les mécanismes de planification territoriale, les instances locales de gestion foncière et les dispositifs de médiation communautaire ont contribué à structurer des espaces de dialogue entre acteurs locaux, facilitant la prévention ou la résolution de conflits liés à l'accès aux ressources. Dans plusieurs contextes, ces dynamiques ont contribué à renforcer la cohésion sociale et à consolider la gouvernance locale des territoires.

Le programme a par ailleurs introduit plusieurs innovations techniques et organisationnelles, notamment dans le domaine de la digitalisation. Le développement du Système d'Information sur la Transhumance (SIT Sahel), la mise en place d'un système de suivi-évaluation digitalisé et l'utilisation d'outils numériques pour la sécurisation foncière ou le suivi écologique illustrent la volonté d'explorer de nouvelles modalités de gestion de l'information dans des contextes où la circulation des données constitue un enjeu central pour la prise de décision. Ces innovations ont contribué à améliorer la transparence des interventions et à renforcer les capacités techniques de certains partenaires institutionnels.

L'évaluation met également en évidence les effets positifs des interventions en matière d'inclusion sociale, notamment en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes. Dans plusieurs zones, les activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre, les initiatives d'entrepreneuriat vert et les mécanismes d'épargne communautaire ont permis à des groupes souvent marginalisés d'accéder à de nouvelles opportunités économiques. Ces initiatives ont contribué à renforcer l'autonomie financière de certains bénéficiaires et à diversifier les moyens d'existence dans des contextes où les options économiques restent limitées.

Cependant, la valeur ajoutée spécifique de la dimension régionale du programme reste plus difficile à démontrer.

En effet, si les résultats obtenus au niveau des interventions nationales apparaissent globalement satisfaisants, l'évaluation montre que la valeur ajoutée spécifique de la dimension régionale du programme reste plus difficile à démontrer. Conçu initialement comme un dispositif de facilitation destiné à soutenir les dynamiques nationales, le volet régional a effectivement contribué à renforcer la cohérence technique du portefeuille et à stimuler certains échanges entre les équipes des différents pays. Les activités de capitalisation, les formations régionales et les partenariats avec des institutions spécialisées, telles qu'Agrhymet, ont permis d'initier des processus d'harmonisation technique, notamment en matière de suivi de la dégradation des terres et de collecte et gestion de l'information environnementale. Toutefois, ces dynamiques sont restées relativement limitées dans leur portée stratégique.

Dans la pratique, le programme s'est davantage structuré comme un portefeuille d'interventions nationales relativement autonomes, complété par un dispositif régional d'appui, plutôt que comme un véritable programme régional intégré. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'une part, une faiblesse au niveau conceptuel, à propos de la vision du changement (Théorie du changement imprécise, faiblesse dans l'ingénierie sociale et institutionnelle, indicateurs mécaniques,...). A cela s'ajoute un cadre de gouvernance et des modalités contractuelles du programme qui n'étaient pas pleinement adaptés à une approche régionale ambitieuse. La fragmentation des conventions et l'absence d'un mécanisme de pilotage régional doté d'une autorité fonctionnelle sur les différentes composantes ont limité la capacité du volet régional à orienter stratégiquement les interventions. D'autre part, l'évolution rapide du contexte politique et géopolitique au Sahel a fortement contraint les possibilités de dialogue et de coopération régionale. Les changements institutionnels intervenus dans plusieurs pays, la recomposition des cadres de coopération régionale et la montée des dynamiques souverainistes ont réduit les marges de manœuvre pour développer des initiatives transnationales structurantes. Dans ce contexte, les équipes du programme ont privilégié une approche pragmatique consistant à maintenir les activités techniques sur le terrain et à limiter les ambitions politiques du volet régional.

Paradoxalement, cette « régionalité limitée » a également contribué à la résilience du programme.

La relative autonomie des volets nationaux a permis de poursuivre les activités dans les différents pays malgré les chocs politiques et institutionnels qui ont affecté la région. Le programme a ainsi pu maintenir ses interventions opérationnelles et préserver les dynamiques locales de restauration et de gestion des ressources naturelles.

L'évaluation souligne également que certains effets de levier du programme apparaissent davantage comme des potentialités pour l'avenir que comme des résultats pleinement consolidés à ce stade. Le volet régional a contribué à renforcer la visibilité d'Enabel dans les réseaux techniques et institutionnels liés à la gestion des ressources naturelles et à la Grande Muraille Verte. Il a facilité l'établissement de quelques nouveaux partenariats et permis d'initier des dynamiques de coopération technique entre plusieurs institutions sahéliennes. Ces avancées restent toutefois encore fragiles et nécessiteraient des investissements supplémentaires pour se traduire en mécanismes de coopération régionale plus structurés.

L'expérience du PTCS met en lumière plusieurs enseignements importants pour la conception de futures initiatives régionales.

Au-delà des résultats spécifiques du programme, l'expérience du PTCS met en lumière plusieurs enseignements importants pour la conception de futures initiatives régionales. Elle montre notamment que la réussite d'une approche régionale ne dépend pas uniquement de la juxtaposition d'interventions dans plusieurs pays, mais nécessite un cadre institutionnel et de gouvernance clairement adapté à cette ambition. Elle souligne également que les dynamiques de coopération régionale dans des contextes fragiles demandent du temps, de la flexibilité et une capacité d'adaptation permanente aux évolutions politiques. L'évaluation met enfin en évidence l'importance d'une approche systémique dans la gestion du changement. Les effets de levier et les transformations structurelles ne se produisent pas automatiquement à partir de résultats techniques ou opérationnels. Ils nécessitent une stratégie explicite, de l'ingénierie sociale et institutionnelle, des mécanismes de coordination appropriés, des outils de pilotage (tels qu'une cartographie de la dynamique des acteurs, ou encore un outil de suivi des transformations à l'œuvre) et un investissement continu dans la production et la diffusion de connaissances.

La gestion du changement a aussi été un chantier interne à Enabel, d'une part parce que l'approche multi-pays lui était nouvelle dans un contexte d'organisation interne centré par pays, d'autre part que Enabel Bruxelles a évolué dans sa conception de l'approche régionale, combinée à l'impulsion de sa stratégie 2030 et de ses 6 ambitions. En conséquence, des divergences ont pu apparaître entre Enabel Bruxelles et l'équipe du PTCS quant à la compréhension des ambitions et du mode opératoire. Le PTCS, dans son approche régionale, s'y est progressivement adapté, pour passer d'une exécution du DTF à une approche visant davantage un effet d'influence au niveau politique.

Le PTCS peut être considéré comme une expérience d'apprentissage institutionnel importante pour Enabel dans la mise en œuvre de programmes thématiques multi-pays dans des contextes fragiles.

Il a permis de tester de nouvelles approches opérationnelles, de renforcer certaines capacités techniques et d'ouvrir des pistes de réflexion sur la manière d'articuler efficacement interventions nationales et dynamiques régionales.

À l'avenir, les enseignements tirés de cette expérience pourraient contribuer à orienter la conception de programmes régionaux plus structurés, combinant un socle régional dédié à la production de connaissances, à la coordination et à l'influence, avec des fenêtres nationales ou locales permettant une mise en œuvre flexible et adaptée aux réalités de terrain. Dans un contexte sahélien marqué par une instabilité persistante mais aussi par une urgence croissante des défis climatiques, la capacité à développer ce type d'approches hybrides pourrait constituer un levier essentiel pour renforcer durablement la résilience des territoires et des populations.

10 Leçons apprises

L1 : La valeur ajoutée d'une approche régionale ne se génère pas spontanément par la juxtaposition d'interventions nationales : elle requiert une ingénierie délibérée sociale, institutionnelle et stratégique ainsi qu'un objectif clairement identifié dès le départ de l'action.

L'expérience du PTCS met en évidence une tension structurelle inhérente aux programmes régionaux multi-pays : celle qui oppose l'autonomie opérationnelle des interventions nationales et la cohérence stratégique de l'ensemble du portefeuille. Dans des contextes fragiles comme ceux du Sahel, la flexibilité des équipes nationales constitue une condition essentielle pour adapter les interventions aux réalités locales en matière de sécurité, de gouvernance ou d'accès au terrain. Cette autonomie a souvent permis de maintenir les activités malgré des évolutions politiques ou institutionnelles imprévues. Mais lorsqu'elle n'est pas contrebalancée par des mécanismes actifs de coordination, elle conduit progressivement à un fonctionnement en silos : le portefeuille devient alors une somme d'interventions parallèles plutôt qu'un système générateur de dynamiques régionales. C'est précisément le constat qui a été posé à mi-parcours du PTCS.

La valeur ajoutée régionale ne se produit donc pas naturellement. Elle se construit, se pilote et s'entretient. Cela suppose d'abord que l'objectif régional soit clairement défini et partagé dès la conception du programme - non comme un horizon vague, mais comme une finalité opérationnalisée dans la gouvernance, les indicateurs et les ressources allouées. Le fait que le volet régional du PTCS ait été conçu comme un espace de « facilitation » plutôt que de coordination a longtemps laissé dans l'ambiguïté son rôle réel vis-à-vis des volets nationaux, au détriment de sa capacité à exercer une traction stratégique sur l'ensemble.

Par ailleurs, l'expérience montre qu'il faut éviter de surcharger le volet régional avec des responsabilités d'exécution opérationnelle lourdes. Dans le cas du PTCS, une énergie considérable a été mobilisée en début de programme pour organiser des formations régionales, identifier les besoins, sélectionner les prestataires, gérer la logistique au détriment des fonctions de coordination, d'influence et de mise en réseau. Si un ancrage opérationnel, même ciblé, peut conférer une légitimité utile aux échanges stratégiques, il ne doit pas devenir la fonction principale du volet régional, sous peine de reléguer au second plan les actions moins immédiatement mesurables mais structurellement plus déterminantes pour la valeur ajoutée régionale.

Une leçon complémentaire concerne le rapport à l'ancrage institutionnel régional. Une approche régionale bénéficie toujours d'un appui dans des entités stables et reconnues, car elles offrent les espaces de dialogue politique et la pérennité institutionnelle nécessaires aux dynamiques de coopération à long terme. Mais un ancrage formel dans ces entités peut aussi s'accompagner de lourdeurs administratives et de blocages institutionnels, comme l'a montré le cas du PTCS avec ses difficultés à trouver une convention spécifique régionale adaptée. Il ne faut donc pas en faire une condition systématique. Ce qui importe, dans tous les cas de figure, c'est de s'assurer de pouvoir exploiter le rayonnement régional de ces institutions (leur légitimité, leurs réseaux, leur audience) sans nécessairement s'y ancrer formellement. Des accords de partenariat souples, de type mémorandum d'entente, peuvent constituer une voie intermédiaire efficace permettant d'accéder à ce rayonnement tout en préservant l'agilité nécessaire dans des contextes instables.

Enfin, la valeur ajoutée régionale n'est pas un sous-produit naturel de bons résultats nationaux : elle se pilote activement, à travers des outils adaptés, une théorie du changement explicite pour la dimension régionale, et des indicateurs permettant de mesurer les dynamiques qualitatives (la qualité des échanges entre acteurs, l'intensité des réseaux, la progression des collaborations institutionnelles) et pas seulement le nombre d'ateliers organisés ou de documents produits. Le PTCS a souffert de l'absence de tels indicateurs, ce qui a rendu difficile non seulement le pilotage de la dimension régionale, mais aussi la démonstration de sa valeur ajoutée auprès des parties prenantes internes et externes.

La conception de programmes régionaux doit donc intégrer explicitement cette triple exigence : définir l'ambition régionale comme un objectif à part entière dès le départ ; doter le volet régional de la mission, des ressources et des outils correspondant à cette ambition ; et construire, de manière délibérée, les conditions institutionnelles et relationnelles permettant de transformer une juxtaposition d'interventions nationales en une véritable dynamique régionale.

L2 : Une approche régionale thématique nécessite un cadre contractuel et de gouvernance adapté à l'ambition régionale : convention unique, flexibilité budgétaire, verticalité hiérarchique accrue. L'absence d'un cadre formel de gouvernance régionale fragilise la légitimité et la capacité d'influence du volet régional. Il apparaît dès lors indispensable d'institutionnaliser ce mandat à travers un dispositif reconnu par les pays partenaires, qu'il s'agisse d'un comité de pilotage régional effectif ou d'un autre mécanisme formel de gouvernance. Un tel cadre renforcerait la sécurité juridique et politique du volet régional, clarifierait son rôle vis-à-vis des volets nationaux et offrirait un espace légitime pour un dialogue politique structuré. Cette formalisation serait conforme à l'intention initiale du programme et permettrait d'ancrer durablement la dimension régionale au-delà des seules dynamiques techniques.

- Ce cadre contractuel nécessite des outils de **pilotage du changement avec une approche globale et systémique**. En effet, l'expérience du PTCS met en avant qu'un cadre trop mécanique d'activités ne permet pas d'obtenir les changements souhaités. Réussir le changement, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. Très généralement, cela demande une multiplicité d'actions, complémentaires, vers une diversité d'acteurs, dans une approche systémique ; cela nécessite de l'ingénierie sociale et institutionnelle. Un effet de levier n'est pas un sous-produit naturel d'un résultat, il se pilote activement. Cela nécessite une série d'outils.
- Ce cadre contractuel doit prévoir explicitement l'**articulation avec les grandes initiatives régionales, pensée dès la conception des programmes**. En effet, l'expérience du PTCS souligne l'importance d'une articulation claire avec les grandes initiatives régionales existantes. Dans un paysage institutionnel sahélien marqué par la coexistence de nombreux programmes et plateformes notamment autour de la Grande Muraille Verte, de la gestion des connaissances ou de la résilience alimentaire, le risque de fragmentation ou de duplication des initiatives demeure élevé. Une leçon importante consiste donc à clarifier dès la phase de conception la manière dont un programme régional s'inscrit dans cet écosystème d'initiatives existantes. Cela implique notamment d'identifier les complémentarités possibles avec des dispositifs tels que l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte, les programmes régionaux de gestion des connaissances ou les grandes initiatives de résilience soutenues par les institutions multilatérales. Une articulation explicite avec ces initiatives peut contribuer à renforcer la cohérence des interventions, à éviter la juxtaposition de projets parallèles et à maximiser les effets de synergie entre acteurs intervenant sur des thématiques similaires.
- **Le cadre de redevabilité exerce une influence majeure pour orienter l'action et assurer l'alignement des parties prenantes internes**. La clarté de la Théorie du Changement, et en corollaire la pertinence des indicateurs, constituent un guide majeur pour orienter l'action des personnes chargées de la mise en œuvre, aussi parce qu'elles seront jugées sur cette base. Un cadre de redevabilité avec des indicateurs quantitatifs simples a peu de chance de stimuler des approches de pilotage du changement plus systémique. Pire, il peut donner l'illusion d'une forme de rigueur chiffrée, alors que piloter le changement est bien plus complexe (Cfr QE 2.4).

L3 - Dans des contextes politiques fragiles, une posture technique et apolitique peut constituer un avantage comparatif, en préservant des espaces de coopération et de confiance lorsque les cadres politiques régionaux sont fragilisés.

Dans un contexte incertain, le modèle top-down (fort ancrage régional avec déclinaison dans les volets nationaux) n'est pas souhaitable, à cause de son manque d'agilité face aux aléas. C'est grâce à la posture « basse » adaptée, plus technique et moins de niveau politique, que le PTCS a réussi à maintenir le cap (dialogue et opérations), malgré les instabilités (Cfr notamment section 7.1.6 et 7.4.1). L'expérience du PTCS confirme que les enjeux environnementaux peuvent constituer un terrain de coopération relativement consensuel, même dans des contextes politiques marqués par des tensions diplomatiques ou institutionnelles. Dans un contexte régional caractérisé par des changements politiques majeurs, le maintien d'échanges techniques entre experts des différents pays partenaires a permis de préserver des espaces de

dialogue et de coopération. Cette observation suggère que les programmes environnementaux régionaux peuvent jouer un rôle important dans la préservation de réseaux techniques et scientifiques, même lorsque les cadres politiques régionaux sont fragilisés.

L4 : Une approche régionale produit rarement des effets structurants à court terme : les dynamiques d'harmonisation, de coopération institutionnelle et de diffusion d'innovations exigent des horizons programmatiques plus longs que ceux habituellement consentis

L'expérience du PTCS montre qu'une approche régionale produit rarement des effets structurants à court terme. La mise en place de dynamiques régionales qu'il s'agisse d'harmonisation technique, de coopération institutionnelle ou de diffusion d'innovations, nécessite généralement des horizons temporels plus longs que ceux des programmes classiques de coopération.

Dans le cas du PTCS, plusieurs initiatives régionales (communauté de pratique, harmonisation des données environnementales, développement d'outils digitaux communs) ont commencé à produire des effets, mais leur pleine maturité nécessiterait une continuité programmatique au-delà de la durée initiale du portefeuille. Cette expérience souligne que les programmes régionaux devraient être conçus sur des temporalités plus longues, permettant l'émergence progressive de dynamiques de coopération entre acteurs nationaux. (Cfr QE 1.2.)

L5 : La capitalisation des expériences et la communication stratégique doivent être planifiées et dotées de ressources dès la conception du programme, sous peine de n'être activées que trop tardivement pour influencer les décisions et mobiliser des partenaires

Le programme a généré certaines innovations techniques et organisationnelles, mais leur potentiel de diffusion reste partiellement exploité (cfr QE 1.3 catalyseur d'initiatives concrètes et QE 2.2 Effets de leviers). L'expérience du PTCS montre que la capitalisation des pratiques et la communication stratégique limitée réduit les chances de transformer des expériences pilotes en références reconnues à l'échelle régionale (cfr 7.6.3 Les limites des effets de leviers). Dans plusieurs cas, les produits de capitalisation ont été développés relativement tard dans le cycle du programme, ce qui a limité leur capacité à soutenir un effet de levier institutionnel ou financier pendant la mise en œuvre.

L6 : Les innovations techniques restent fragiles sans un modèle économique viable associé à des modèles de gestion et de maintenance : intégrer dès la conception une réflexion sur les chaînes de valeur, les modèles de gestion et les partenariats privés conditionne la durabilité des résultats.

Plusieurs innovations soutenues par le programme notamment dans les domaines de l'agroécologie, des bio-intrants ou des solutions énergétiques alternatives, de la digitalisation des systèmes de suivi ou des dispositifs de sécurisation foncière, ont montré un potentiel réel en matière de résilience climatique et d'autonomisation économique des populations rurales. Ces innovations constituent des acquis tangibles du programme, dont certains ont déjà fait l'objet de premières tentatives de mise à l'échelle. Toutefois, l'expérience du PTCS montre que leur diffusion durable reste conditionnée par bien plus que leur pertinence technique : elle dépend de la solidité des modèles économiques, organisationnels et sociaux dans lesquels elles s'inscrivent.

Dans plusieurs cas observés, les initiatives restent encore dépendantes d'un appui externe - financier, technique ou logistique- pour leur fonctionnement ou leur expansion. Cette dépendance fragilise leur pérennité au-delà de la durée du programme. Elle révèle une limite récurrente dans la conception des interventions : la tendance à concentrer les efforts sur l'introduction de la technique ou de la pratique, sans investir suffisamment dans la construction des conditions qui permettront à cette technique de fonctionner durablement sans soutien extérieur.

La première dimension à intégrer est économique. Une innovation, aussi prometteuse soit-elle sur le plan agronomique ou environnemental, n'est viable à long terme que si elle génère ou préserve de la valeur pour ceux qui la pratiquent. Cela suppose d'analyser les chaînes de valeur dans lesquelles elle s'insère, d'identifier

les débouchés commerciaux, les mécanismes de rémunération des services environnementaux, ou encore les modèles de financement alternatifs (paiements pour services écosystémiques, partenariats avec le secteur privé, microfinancement) susceptibles de réduire la dépendance à l'aide extérieure. Le PTCS a exploré certaines pistes en ce sens, notamment autour du biochar, des kiosques solaires ou des plateformes d'innovation agroécologique, mais ces réflexions sont restées partielles et insuffisamment systématisées.

La deuxième dimension, souvent sous-estimée, est celle de la gestion et de la maintenance des investissements réalisés. Des panneaux solaires installés sans modèle de maintenance défini, des équipements de transformation agricole confiés à des communautés sans dispositif de gestion formalisé, des outils numériques déployés sans prévoir la mise à jour ou le support technique : ces situations conduisent inévitablement à une dégradation rapide des acquis après le retrait du programme. Le rapport souligne lui-même ce risque, en notant par exemple que des ajouts technologiques ponctuels sans égard pour les modèles de gestion tels que des panneaux solaires sur des centres de santé, ont rarement un impact durable. Intégrer dès la conception un plan de gestion et de maintenance, identifier qui en sera responsable, avec quelles ressources et selon quels mécanismes décisionnels, constitue une condition de durabilité aussi importante que la qualité technique de l'investissement lui-même.

La troisième dimension est socio-organisationnelle. Toute innovation technique s'insère dans un tissu social, des rapports de pouvoir, des dynamiques communautaires et des logiques d'appartenance qui en conditionnent l'adoption, la gestion collective et la pérennité. L'expérience du PTCS le montre à travers plusieurs entrées. L'approche CoRI au Burkina Faso, qui place les communautés au cœur de la restauration et du co-apprentissage, a produit des résultats significatifs précisément parce qu'elle a investi dans la réorganisation sociale autour de la pratique, et pas seulement dans la technique. De même, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) ont démontré qu'un dispositif économique porté par une organisation sociale solide et autonome génère des effets bien au-delà de l'accès au crédit (renforcement de la cohésion, capacités de gestion collective, résistance aux chocs). À l'inverse, des dispositifs techniquement performants mais insuffisamment appropriés par les communautés ont montré des signes de fragilité dès lors que l'appui externe s'est réduit. Cela signifie concrètement que la durabilité des innovations promues par un programme comme le PTCS dépend de l'attention portée, dès la conception, à trois questions complémentaires : qui gère, qui décide, et qui bénéficie ? La clarification des responsabilités de gestion, la mise en place de structures organisationnelles locales capables d'assurer la continuité, et l'équité dans la répartition des bénéfices notamment entre hommes et femmes, entre éleveurs et agriculteurs, entre communautés d'accueil et populations déplacées, sont des conditions aussi déterminantes pour la durabilité que la solidité du modèle économique.

L7 : Les innovations organisationnelles internes à Enabel demandent un accompagnement adapté. En tant que l'un des premiers programmes thématiques multi-pays d'Enabel au Sahel dans le domaine du climat, le PTCS a permis d'expérimenter de nouvelles modalités de gouvernance, de coordination entre pays et de gestion des connaissances à l'échelle régionale. Cette expérience a contribué à identifier à la fois les opportunités et les contraintes associées à ce type de dispositif. Les enseignements tirés de cette expérience dépassent le cadre du programme lui-même. Ils peuvent contribuer à orienter l'évolution des stratégies institutionnelles d'Enabel en matière de programmation régionale, notamment en ce qui concerne les modalités contractuelles, les mécanismes de coordination multi-pays et l'articulation entre interventions nationales et dynamiques régionales. Dans cette perspective, le PTCS peut être considéré non seulement comme un instrument d'intervention, mais aussi comme un laboratoire d'apprentissage, aboutissant à des ajustements organisationnels. Ceci entraîne 2 conséquences :

- a. **Un changement organisationnel interne à Enabel requiert tout autant de l'accompagnement qu'un changement dans un pays partenaire.** Au plus ce changement est important, au plus l'accompagnement sera nécessaire et demandera du temps. Cette extension dans le temps

demande des mesures pour assurer la continuité des rôles, face à l'inévitable rotation des personnes dans l'organisation.

- b. **Le recours à l'intelligence collective, la co-crédation, la responsabilisation n'enlèvent pas le besoin d'une structure hiérarchique claire**, pour veiller au maintien de l'orientation stratégique dans un contexte d'apprentissage, et trancher avec efficacité face aux contradictions ou hésitations. La superposition d'une hiérarchie par pays, avec une organisation multi-pays fonctionnelle, crée une complexité particulière, que la seule bonne volonté des individus ne peut résoudre facilement. (Cfr QE 2.4.)

11 Recommandations

11.1 Recommandation 1 : Une approche d'ingénierie sociale et institutionnelle

- Importance : très élevée
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Intégrer systématiquement dans les interventions d'Enabel, une approche d'ingénierie sociale et institutionnelle explicite	QE 2.4 Gouvernance et L4	E&T	3	Moyen terme	Stratégique

Détails

Intégrer systématiquement dans les interventions d'Enabel, une approche d'ingénierie sociale et institutionnelle explicite. La faire transparaître dans la Théorie du Changement et le cadre des indicateurs avec l'objectif d'atteindre une influence de niveau politique, reposant sur la capitalisation, la production et la diffusion de connaissances, la mise en réseau d'acteurs. Recours à des outils digitaux pour faciliter le suivi de la dynamique d'acteurs (cartographie de réseaux d'acteurs). Cette recommandation se décline en plusieurs sous-recommandations :

A. Développer une cartographie dynamique des acteurs et des dynamiques de changement

La mise en œuvre d'un programme régional implique une interaction avec un large éventail d'acteurs institutionnels, techniques et communautaires. L'expérience du PTCS suggère qu'une meilleure compréhension de ces dynamiques d'acteurs pourrait renforcer la capacité du programme à accompagner les processus de changement. Il serait ainsi pertinent de développer une cartographie dynamique des parties prenantes, régulièrement mise à jour, permettant d'identifier les acteurs clés, leurs intérêts et leurs évolutions dans le temps. Cet outil pourrait faciliter l'anticipation des évolutions institutionnelles et orienter les stratégies d'influence et de partenariat du programme.

B. Développer une stratégie d'influence et de communication plus structurée

Définir une stratégie de partenariats priorisées, avec des objectifs explicites, des rôles clarifiés, des produits communs attendus et des mécanismes de redevabilité mutuelle.

L'enjeu est de dépasser de la juxtaposition de collaborations ponctuelles pour structurer un réseau intentionnel, orienté vers des résultats partagés et une influence collective accrue.

Animer le socio-système - De plus, les réseaux constitués dans le cadre du programme – qu'il s'agisse des organisations de la société civile ou du réseau de praticiens soutenu via Agrhymet – ne peuvent produire leur plein effet sans un dispositif d'animation dans la durée. Il conviendrait ainsi de systématiser un « paquet d'animation » post-événement comprenant un plan de suivi formalisé, des réunions périodiques, une plateforme légère de partage d'information, la désignation de responsables de communauté et la définition d'indicateurs de vitalité du réseau.

L'expérience du PTCS montre que la communication constitue un levier important pour renforcer l'impact stratégique d'un programme régional. Au-delà du rapportage technique, la communication peut contribuer à soutenir le plaidoyer politique, à valoriser les résultats obtenus et à mobiliser de nouveaux partenaires.

Les futurs programmes pourraient ainsi intégrer dès leur conception une stratégie d'influence structurée, incluant des actions de communication ciblées vers les décideurs politiques, les institutions régionales et les partenaires techniques et financiers. Cette stratégie pourrait également prévoir des mécanismes de diffusion de l'information via les réseaux partenaires afin d'amplifier la visibilité des initiatives soutenues.

C. Mettre en place des outils de suivi (tableau de bord) des transformations systémiques

Le système de suivi du programme repose principalement sur des indicateurs quantitatifs liés aux réalisations opérationnelles. Bien que ces indicateurs soient nécessaires pour suivre la mise en œuvre des activités, ils ne permettent pas toujours de saisir les transformations systémiques que le programme cherche à promouvoir. Pour renforcer la portée catalytique d'un futur portefeuille régional, il apparaît essentiel d'évoluer d'une logique centrée sur la mise en œuvre d'activités vers une logique d'animation d'écosystème. Pour les futures phases du programme, il pourrait être utile de compléter le dispositif de suivi par des indicateurs permettant d'observer les dynamiques de changement plus larges, notamment en matière de gouvernance territoriale, de coopération régionale ou d'évolution des pratiques agricoles. Il s'agit d'identifier non seulement les synergies potentielles, mais aussi les zones de chevauchement, les angles morts et les rapports de pouvoir structurants. L'intégration d'analyses qualitatives régulières – par exemple dans les rapports annuels – permettrait également de mieux documenter les effets structurels des interventions.

D. Communiquer pour influencer.

La production de documents analytiques approfondis constitue un atout en matière de capitalisation. Toutefois, pour nourrir un dialogue politique et stratégique, ces travaux gagneraient à être complétés par des formats plus courts et réguliers, déployés tout au long de la durée de vie du programme : notes de position, briefs stratégiques, infographies synthétiques ou récits de changement illustrant des résultats concrets.

Renforcer la communication stratégique et le positionnement international des programmes peut jouer un rôle important dans l'amplification des synergies. Une meilleure visibilité des résultats et des expériences accumulées pourrait faciliter l'établissement de partenariats avec d'autres initiatives climatiques actives dans la région et favoriser la mobilisation de ressources complémentaires. Dans un contexte marqué par la multiplication des initiatives internationales en faveur de l'adaptation climatique, la capacité à valoriser les enseignements tirés et à s'inscrire dans des dynamiques de collaboration plus larges constitue un levier important pour accroître l'impact des interventions futures.

E. Intégrer dans le cadre de redevabilité des indicateurs permettant de mesurer la contribution de l'intervention aux 6 ambitions d'Enabel, par cohérence et souci d'alignement.

Les 6 ambitions d'Enabel dans sa vision 2030 touchent fondamentalement à la manière d'obtenir de l'impact.

Assurer une forme d'alignement entre cette intention stratégique et les opérations de terrain est nécessaire.

11.2 Recommandation 2 : Etendre le volet régional dans la durée et dans l'espace

- Importance : élevée
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Poursuivre plus avant l'expérience du volet régional, et l'élargir à d'autres interventions	QE 1.2 Catalyseur de dynamique et L9 et L10	E&T	3	Moyen	Stratégique

Détails

Tenant compte de la montée en puissance progressive du volet régional, de l'existence de plusieurs autres programmes en rapport avec la GMV et menés par Enabel, de l'arrivée tardive de produits de capitalisation, étendre le volet régional pour 2 ans, avec l'objectif de poursuivre la formalisation de partenariat, d'augmenter la puissance d'intervention dans le forum de la GMV, d'élargir l'exercice de capitalisation et le transfert des leçons apprises à toutes les interventions d'Enabel en rapport avec la GMV. Le faire financer via des contributions des volets nationaux en développement (new portefeuille NER puis un BKF).

11.3 Recommandation 3 : un modèle de portefeuille hybride régional/national flexible

- Importance : élevée
- Complexité : élevée

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Pour les futures approches régionales, adopter un modèle de portefeuille hybride flexible combinant socle régional et fenêtres nationales	QE 2.4 Gouvernance et L3, L6, L7	E&T	3	Moyen	Stratégique

Détails :

Compte tenu de la volatilité politique et sécuritaire dans la région, l'expérience du PTCS suggère que les programmes régionaux devraient adopter une architecture plus flexible. Le développement d'un cadre contractuel plus intégré, combinant un dispositif régional commun et des déclinaisons nationales, pourrait faciliter la mise en œuvre d'initiatives transversales et permettre une plus grande flexibilité dans l'allocation des ressources. Dans cette perspective, la mise en place d'un mécanisme de pilotage thématique régional doté d'une autorité fonctionnelle sur les différentes composantes nationales pourrait également contribuer à renforcer la cohérence stratégique et la circulation des connaissances entre pays.

Il s'agit de régionaliser ce qui doit l'être, modulariser le reste : l'objectif est de combiner cohérence et robustesse : un socle régional pour les fonctions communes, et des fenêtres nationales/locales pour l'exécution et l'appropriation, avec une modularité permettant de geler/relancer des composantes selon l'évolution politique

Un modèle de portefeuille hybride, à deux étages, pourrait être envisagé :

- Un socle régional chargé des fonctions communes (données, standards techniques, capitalisation, coordination transfrontalière, communication et capitalisation) ;
- Des fenêtres nationales ou locales dédiées à la mise en œuvre opérationnelle et à l'appropriation institutionnelle.

Il aurait pour caractéristiques :

- Socle régional : données, standards, assistance technique, capitalisation, instruments financiers/garanties, mécanismes d'alerte, coordination transfrontalière.
- Fenêtres nationales : contrats de résultats, investissements, appui institutionnel, mise en œuvre avec collectivités/ONG/privé selon l'accès.
- Modularité : geler une fenêtre nationale si le contexte se ferme, tout en maintenant le socle régional via acteurs non étatiques/zones accessibles.
- Pilotage : scénarios, revues trimestrielles de risque, déclencheurs (triggers) pour accélérer/ralentir, et reporting transparent

Ce modèle devrait être accompagné de mécanismes stimulant la collaboration entre les volets nationaux et régionaux, par exemple :

- via des indicateurs stimulant la contribution de chacun des volets au tout ;
- via des mécanismes budgétaires. L'expérience du PTCS montre en effet que les activités régionales peuvent parfois être perçues comme concurrentes des investissements nationaux lorsque leur financement repose exclusivement sur un budget régional distinct. Pour les futurs programmes, il pourrait être pertinent d'adopter une architecture budgétaire plus intégrée, dans laquelle certaines activités régionales seraient partiellement financées par les budgets des volets nationaux. Cette approche permettrait de renforcer l'appropriation des actions régionales par les équipes nationales et d'éviter les perceptions de compétition pour les ressources.), pour soutenir les décisions de financement au niveau des volets nationaux.
 - des contributions conjointes de budget (volet nationaux et régionaux) sur des actions communes à portée régionale (telles que la capitalisation, la communication), créant un effet de levier sur les apports des volets nationaux (par exemple : mécanisme de top-up budgétaire dans le volet régional de 1 EUR régional pour 1 EUR volet national)
 - Idéalement des mécanismes de flexibilité/réallocation entre volets.

Cette approche permettrait de maintenir certaines fonctions régionales même lorsque les conditions d'intervention se dégradent dans un pays donné. Alternativement (modèle bottom-up), une solution plus progressive, moins lourde et complexe, plus agile, consiste à nourrir des initiatives régionales à partir d'une ou plusieurs interventions nationales ; financer et organiser des actions de nature régionale.

11.4 Recommandation 4 : Une structure de gouvernance adaptée à l'ambition régionale

- Importance : élevée
- Complexité : élevée

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Adopter une structure de gouvernance régionale effective adapté à l'ambition régionale	QE 2.4 Gouvernance et L4, L6 et L7	E&T	3	Moyen	Stratégique

Détails :

L'absence d'un cadre formel de gouvernance régionale fragilise la légitimité et la capacité d'influence du volet régional. Il apparaît dès lors indispensable d'institutionnaliser ce mandat à travers un dispositif reconnu par les pays partenaires, qu'il s'agisse d'un comité de pilotage régional effectif ou d'un autre mécanisme formel de gouvernance. Un tel cadre renforcerait la sécurité juridique et politique du volet régional, clarifierait son rôle vis-à-vis des volets nationaux et offrirait un espace légitime pour un dialogue politique structuré. Cette formalisation serait conforme à l'intention initiale du programme et permettrait d'ancrer durablement la dimension régionale au-delà des seules dynamiques techniques.

- Signature d'une convention régionale unique : pour garantir une agilité réelle, signer une seule convention spécifique régionale pour l'ensemble du portefeuille, et permettant une réallocation agile des ressources financières entre les pays en cas de choc. Avec flexibilité budgétaire entre les volets pays au sein du portefeuille thématique.
- Ancrage dans une institution thématique stable : Plutôt qu'un ancrage étatique, le volet régional devrait être adossé formellement à une entité thématique supranationale stable pour assurer la pérennité politique et technique.
- Instituer un leadership thématique vertical :
 - Créer un poste de "Programme Manager Thématique" (coordonnateur) pour garantir la traction et la cohérence d'ensemble, et piloter les effets de leviers (dont la prospection de fonds). Constituer une équipe réduite chargée de la mise en œuvre des activités de coordination et transversales sur tous les pays concernés (ex: Coordinateur + Exp Comm + Exp Suivi éval+ Exp en capitalisation) .
 - Organiser la verticalité est complexe, tenant compte de l'organisation hiérarchique d'Enabel dans le pays. Le renforcement de la verticalité implique une relation hiérarchique entre le PMT et les PjM des volets nationaux. En conséquence une possible solution pourrait être la suivante :
 - Le PMT est sous l'autorité soit d'un Directeur pays, soit d'un PgM
 - Préciser comment se passent les rôles dans les instances plus politiques.
 - Nécessité d'organiser des relations fonctionnelles entre les PjM et leur PgM dans les pays.
- Assurer une mobilité et une présence physique suffisante du volet régional dans les volets nationaux. Assurer la présence systématique du volet régional dans les Copil nationaux.
- Donner plus de latitude à l'adaptation des mécanismes de gouvernance dans la Convention Spécifique, pour davantage d'agilité dans des contextes instables. Permettre explicitement des évolutions sans devoir remodifier formellement la CS, assorties de limites, et de la condition d'informer les signataires (en réponse au cas COPIL à COC/R).

11.5 Recommandation 5 : Des horizons temporels plus longs

- Importance : élevée
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Planifier les interventions régionales sur des horizons temporels plus longs	L9	E&T	3-4	Moyen terme	Stratégique

Détails :

Les transformations environnementales et institutionnelles visées par les programmes de restauration écologique et de résilience climatique s'inscrivent dans des temporalités longues. L'expérience du PTCS montre que certaines dynamiques – notamment celles liées à la coopération régionale ou à l'évolution des pratiques agricoles – nécessitent plusieurs années pour produire des effets significatifs. Pour les futures initiatives, il pourrait être pertinent de concevoir des programmes régionaux sur des horizons plus longs, avec des phases successives permettant d'ajuster les interventions en fonction des résultats obtenus. Plutôt que de penser à 5 ans, avec ensuite toute une réflexion de prolongation ou non, déstabilisante, inverser la logique : vision à 10 ans minimum, avec la possibilité d'interrompre ce qui ne fonctionne pas suffisamment après 3 ou 5 ans, pour sélectionner et poursuivre les succès avec efficacité (Cf. CIFOR et SNV).

11.6 Recommandation 6 : Des corridors de synergie transfrontaliers

- Importance : moyenne
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Développer des corridors de synergie transfrontaliers pour traiter les enjeux régionaux	QE 1.1 Pertinence et QE 1.4 Opportunités	E&T	3	Moyen terme	Stratégique

Détails :

Les défis auxquels répond le PTCS – notamment la gestion du pastoralisme, la mobilité du bétail, la gestion des ressources en eau ou les dynamiques de dégradation des terres – dépassent largement les frontières nationales. Les interventions du programme ont toutefois été majoritairement mises en œuvre dans des zones situées à l'intérieur des territoires nationaux. Pour les futures initiatives régionales, il serait pertinent d'identifier et de cibler des corridors transfrontaliers stratégiques, permettant d'aborder de manière concertée les enjeux de gestion des ressources partagées. Ces corridors pourraient notamment concerner les couloirs de transhumance, les bassins hydrologiques ou certaines zones écologiques communes. Une telle approche permettrait de renforcer la pertinence régionale des interventions, de favoriser la coordination entre autorités locales de différents pays et de tester des modèles de gouvernance transfrontalière des ressources naturelles.

11.7 Recommandation 7 : Capitalisation et réseautage

- Importance : élevée
- Complexité : faible

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Renforcer le rôle stratégique du volet régional dans la capitalisation et le réseautage	QE 1.2 Catalyseur de dynamique et L10	E&T	3	Moyen terme	Stratégique et opérationnel

La capitalisation au fil de l'eau et la communication qui peut l'accompagner est un outil important de visibilité et de crédibilité à l'échelle régionale. Il est nécessaire de donner une force de traction importante de cela à la composante régionale.

Par ailleurs, s'il est complexe d'organiser une capitalisation en co-construction avec d'autres organisations impliquées, (chaque organisation a sa propre méthodologie pour réaliser sa capitalisation), il est possible cependant d'y faire contribuer des organisations tierces (par exemple société civile), ce qui permet d'enrichir le processus, mais aussi de créer son portage (diffusion) et plus largement de consolider des relations (réseautage). Par ailleurs, prévoir en amont les mécanismes de diffusion active des produits de capitalisation, donc si possible par le PTCS de son « vivant », augmente les chances de réussir la diffusion.

11.8 Recommandation 8 : Aller au bout de l'appel lancé par le Forum

- Importance : élevée
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Aller au bout de la démarche d'influence (Forum).	QE 1.2 Catalyseur de dynamiques, et L4	Equipe PTCS	1	Court terme	Stratégique

Détails :

Aller au bout de la démarche d'influence politique initiée à l'issue du Forum de Ouagadougou est nécessaire, d'une part pour la crédibilité des acteurs qui l'ont lancé, d'autre part pour l'apprentissage que cet exercice peut apporter aux acteurs. Concrètement, il s'agit pour le PTCS d'assurer un pilotage proactif de la bonne transmission de l'appel envers des représentants institutionnels visés dans les temps qui lui restent.

11.9 Recommandation 9 : Team Belgium gouvernementale

- Importance : élevée
- Complexité : faible

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Renforcer la coordination Team Belgium et mettre en place un dispositif de communication tripartite pour transformer les acquis techniques en influence stratégique et ancrer le programme dans une dynamique régionale continue.	QE 1.2 Catalyseur de dynamiques	Equipe PTCS	2	Court terme	Stratégique

Détails :

Les fonds belges peuvent constituer une base pour un levier auprès d'autres bailleurs, situation à valoriser. Il y a lieu de poursuivre activement la dynamique de coordination avec les postes, diplomatiques récemment enclenchée en novembre 2025 (Team Belgium). La mise en place d'un dispositif de communication tripartite articulant les équipes terrain, les ambassades et le siège permettrait de transformer les acquis techniques en leviers d'influence. Une telle articulation renforcerait la contribution du programme aux dynamiques Team Europe et au positionnement stratégique de la coopération belge dans la région.

Cette approche permettrait de transformer une compilation d'événements ponctuels en dynamiques continues, favorisant l'apprentissage mutuel, l'harmonisation des pratiques et l'émergence progressive d'une culture régionale partagée.

11.10 Recommandation 10 : Soigner l'innovation énergétique

- Importance : élevée, si Enabel souhaite déployer des actions dans le champ énergétique (disposer de références de qualité)
- Complexité : moyenne

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Soigner la valorisation des acquis du PTCS dans le domaine (chaleur/électricité), en vue d'une valorisation au profit de l'ensemble de l'organisation	QE - 1.4 Opportunités SE 2.2 – effets de leviers	Equipe PTCS	2	Court et moyen terme	Opérationnel et Stratégique

Détails

Sous réserve de la confirmation de l'importance des questions énergétiques, tant pour les pays d'intervention que pour Enabel, soigner la valorisation des acquis du PTCS dans le domaine (chaleur/électricité). Analyser le risque lié à un temps d'exécution devenu trop court (manque d'effet de levier, voire risque de réputation) pour achever ce qui a été initié dans le solaire au Sénégal, et identifier les mesures de mitigation éventuelles.

11.11 Recommandation 11 : Exploiter davantage les COPs

- Importance : faible
- Complexité : faible

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Renforcer l'animation et l'exploitation des dispositifs d'échange existants et systématiser la capitalisation et la diffusion des pratiques et innovations auprès d'un cercle élargi d'acteurs régionaux	QE 1.3. catalyseur d'initiatives concrètes	Equipe PTCS	1	Court terme	Opérationnel

Détails :

Les dispositifs tels que la Communauté de Pratiques Climat Sahel constituent une base intéressante pour favoriser les échanges d'expériences entre équipes et partenaires. Toutefois, leur potentiel pourrait être davantage exploité en renforçant leur animation, en facilitant la documentation qualitative des expériences et en développant des formats d'apprentissage plus interactifs. La capitalisation systématique des pratiques et des innovations, ainsi que leur diffusion auprès d'un cercle plus large d'acteurs régionaux, pourraient contribuer à accroître l'impact de ces espaces d'échange.

11.12 Recommandation 12 : Renforcer l'approche « One Enabel » et les synergies avec les acteurs belges et européens

- Importance : moyenne
- Complexité : faible

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Renforcer dès la conception les synergies avec les initiatives d'Enabel et les expertises	QE 2.2 Effets de leviers	E&T	3	Moyen terme	Stratégique

belges et mieux articuler le positionnement du programme avec les grandes initiatives européennes pour accroître les effets de levier financiers et stratégiques.					
---	--	--	--	--	--

Détails :

Le PTCS a déjà contribué à développer certaines collaborations avec d'autres initiatives d'Enabel ou avec des partenaires belges. Toutefois, ces synergies pourraient être renforcées dès la phase de conception des programmes. Il serait notamment pertinent d'intégrer plus systématiquement des expertises belges complémentaires, y compris celles issues d'institutions publiques non traditionnellement impliquées dans la coopération au développement, telles que le SPF Environnement ou certaines agences techniques spécialisées. Par ailleurs, le positionnement du programme pourrait être davantage articulé avec les grandes initiatives européennes – notamment dans le cadre du Global Gateway ou des initiatives Team Europe – afin d'accroître les effets de levier financiers et stratégiques.

11.13 Recommandation 13 : Un point focal interne dédié aux approches régionales

- Importance : élevée
- Complexité : faible

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Désigner et faire connaître un point focal dédié au développement des approches régionales afin d'assurer une progression continue, et clarifier le rôle d'appui d'E&T vis-à-vis des interventions régionales pour lever les ambiguïtés organisationnelles.	L14	Enabel Management	3	Court-terme	Stratégique

Détails :

Le chantier de déploiement des approches régionales n'est pas terminé. L'organisation se cherche encore, et les formes d'application sont multiples. Assurer une progression continue dans ce domaine serait facilité par l'exécution d'un rôle : celui de point focal pour le développement des approches régionales ; et la connaissance de l'existence de ce rôle par le personnel.

Par ailleurs, clarifier (rendre plus clair pour les parties prenantes internes), le rôle d'appui de E&T vis-à-vis des interventions régionales, pourrait s'avérer apaisant.

12 Annexe 1- Narratif factuel du déroulement PTCS – regard global

Avant 2019, et en rapport direct avec le futur PTCS, trois événements sont à mentionner :

- En 2007, le lancement de l'initiative de la Grande Muraille Verte, à l'initiative de l'Union africaine, avec le soutien de la FAO, de la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux.
- En 2014, un Arrêté Royal exécute une disposition de la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération belge au développement qui prévoit une liste de maximum cinq organisations régionales partenaires : l'East African Community (EAC) ; la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ; la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) ; la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; et la Mekong River Commission (MRC)⁷²
- En 2019, la conclusion tout premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat belge.

2019

En 2019, Enabel entame des démarches vers la DGD et le cabinet pour développer l'idée d'une approche thématique sur plusieurs pays, qui est prévue dans la Loi, mais n'a encore jamais été mise en œuvre. L'idée de départ consistait à développer une thématique ayant un lien géographique fort. Plusieurs bailleurs s'étaient déjà lancés dans des approches régionales, et notamment CH, F, UE. A ce moment-là, la coopération bilatérale belge est organisée par pays, à tous les niveaux (programmation, gouvernance et hiérarchie, budget, rapportage). L'approche thématique/régionale n'est pas encore clairement conceptualisée. Suite à ce dialogue, sort en septembre 2019 un « non-paper thematische samenwerking gouvernementale samenwerking », qui convient à la DGD et à Enabel. Parallèlement (2019/2020), suite au One Planet Summit, un **regain d'intérêt à l'échelle internationale pour la GMV** émerge, qui passe d'un projet symbolique à un projet stratégique, reconnecté aux priorités climat, sécurité, développement et coopération internationale. En juillet 2019, Enabel est accréditée auprès du GCF. En 2020, la pandémie du COVID 19 bat son plein.

Dans la lignée de la logique de « working better together » déjà soulignée dans le Consensus européen sur le développement de 2017, la Commission lance l'approche **Team Europe** en 2020 pour garantir une réponse coordonnée et complète entre l'UE et les États membres face à la crise sanitaire du COVID-19. Team Europe s'est ensuite élargie au-delà de la seule gestion de la crise sanitaire pour devenir la colonne vertébrale de la programmation internationale de l'UE dans le cadre du cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Dans cette période, le département Global Partnership explore très activement des pistes de co-financement pour un programme au Sahel, avec une grande ambition (lever 200 Meur). De nombreux acteurs et contacts sont mobilisés (EU, ambassades, contacts avec la France, AFD, GIZ, ...).

En 2020, toujours, le dialogue Enabel – DGD se poursuit en vue de déployer une approche de nature régionale. On y parle gestion de bassins versant (Tanganyika), notamment. Dans ce dialogue, Enabel propose aussi de développer la question de l'énergie. La DGD fait clairement le choix à l'époque de concentrer les moyens disponibles sur l'adaptation. En octobre 2020, un nouveau gouvernement fédéral est mis en place, et Meryame Kitir est nommée ministre fédérale de la Coopération au développement.

Fin 2020, les six ambitions de la stratégie 2030 d'Enabel sont reclarifiées⁷³ (avec une plus large communication et mise en œuvre à partir de 2021).

⁷² La mise sur pied d'un partenariat avec ces organisations doit permettre de promouvoir l'intégration économique régionale et le développement ; renforcer la gouvernance régionale et l'état de droit ; soutenir une coopération plus étroite dans une priorité thématique ou un secteur prioritaire des pays partenaires de la coopération gouvernementale

⁷³ Agir en Team Belgium et UE; Être un partenaire préféré ; Explorer de nouvelles pistes ; Optimiser les résultats ; Offrir une expertise de pointe ; Être une organisation modèle.

Le 11 janvier 2021, lors du **One Planet Summit**, le Président français Emmanuel Macron, aux côtés d'autres dirigeants mondiaux, annonce le lancement du Great Green Wall Accelerator et promet un financement supplémentaire de 14,3 milliards de USD. Relevons que la Grande Muraille Verte est l'une des rares structures qui a reçu un mandat direct de l'Union africaine, et avec des documents légaux qui incitent chaque pays membre à développer une agence nationale. Dans la continuité de cet engagement, la Commission européenne s'engage à soutenir la Grande Muraille Verte en allouant 700 millions d'euros par an sur la période de 2021 à 2025.

En janvier 2021, le cabinet du ministre transmet une note à la DGD donnant les **grandes orientations à donner à une proposition de lettre d'instruction envers Enabel**, proposition attendue pour le 8 mars, et demandant de consulter les postes à ce propos. Dans cette note il apparaît que la ministre Kitir veut renforcer l'appui à la thématique du climat (adaptation) et à la gestion intégrée des ressources naturelles, et ceci au Sahel, étant donné sa fragilité (désertification). Elle précise que l'approche régionale, dans quatre ou cinq pays, à définir, permettra d'ancrer davantage la thématique climat et environnementale dans la coopération bilatérale et de contribuer à renforcer l'expertise sur le sujet. Elle précise qu'elle attend que ce programme puisse servir d'exemple à de futures interventions, et puisse générer un effet de levier en termes de financement de la part de bailleurs tels que l'Union européenne, d'autres états européens, ou encore des fonds globaux. Il est ajouté qu'il est nécessaire d'être cohérent et en appui à la GMV, que les budgets peuvent être différents selon les pays (budget total : 50 Meur), qu'il y a lieu d'adopter une Comprehensive approach (toutes les dimensions). Et que les éventuels appuis régionaux doivent bénéficier directement aux impacts nationaux ou locaux⁷⁴ ; il s'agit⁷⁵ d'éviter que les appuis régionaux soient trop immatériels, et ne se traduisent pas par des effets tangibles sur le terrain.

Enabel est consultée par la DGD sur le projet de lettre d'instruction, et est informée du retour des postes.

La DGD soumet au cabinet une proposition de lettre d'instruction, contenant pour objectif général d'« améliorer durablement les conditions de vie des populations vulnérables du Sahel par une gestion et une restauration intégrée des ressources naturelles et des écosystèmes naturels, afin de promouvoir un développement socio-économique bas carbone, vert, résilient et équitable ». Cet objectif général a été concerté avec Enabel.

En mars 2021, la ministre adresse sa lettre d'instruction à propos d'un portefeuille climat sahel. Le mot « climat » y apparaît. La modification de la formulation de l'objectif général, orienté climat, s'explique par une volonté de renforcer les actions sur le climat, y compris en termes de communication politique.

Sur le fonds, le choix du Sahel est justifié par le fait qu'il est très vulnérable aux changements climatiques, que les indices de développement humain des pays sahéliens y sont parmi les plus faibles du monde, que les pays du Sahel traversent une profonde crise politique, de gouvernance, et (souvent) de légitimité de l'État. Que "de veiligheids crisis in de Sahel is erg complex en heeft meerdere oorzaken. Er is een directe link tussen klimaatverandering, toegenomen competitie rond natuurlijke hulpbronnen, lokale spanningen en frustraties die mede een voedingsbodem voor gewapend geweld vormen". Le Sahel constitue aussi une zone pilote pour la mise en œuvre de l'approche globale de la Belgique.

⁷⁴ "Een eventuele versterking of ondersteuning van regionale agentschappen dient rechtstreeks bij te dragen tot de te behalen resultaten op nationaal en lokaal niveau"

⁷⁵ Intw

Une autre dimension « pilote » apparaît dans les documents de l'époque : la volonté de corriger un constat fait en 2013 par les services de l'évaluation spéciale sur la manière dont l'environnement est intégré à la coopération belge : « Adaptatie blijft vaak impliciet en anticipeert niet altijd even sterk op toekomstige veranderingen ». L'orientation sur une gestion intégrée des ressources naturelles permettrait d'entraîner la coopération belge dans cette direction.

Il était aussi estimé que la coopération gouvernementale n'était pas très flexible ; eu égard au contexte de plus en plus volatil, il y a une volonté de développer de nouvelles approches. Ceci a également nourri le souhait d'une approche multi-pays.

Quatre pays sont choisis (MLI, NER, BKF, SEN) sur base d'une série de critères (geografische ligging, lokale context en prioriteiten, mogelijkheid tot synergie met bestaande portefeuille en andere Belgische actoren, ...).

Enabel s'exécute et réalise la formulation, dans les quatre pays décidés (SEN, MLI, BKF, NER). A ce moment-là, le contexte est jugé stable, tant par DGD que par Enabel. La formulation est menée par quatre personnes, qui tendent à se répartir l'analyse et faire des propositions par pays, vu les différences de contextes. Lors de la formulation, une analyse organisationnelle est menée pour identifier les organisations régionales avec lesquelles il serait possible de travailler, voire de s'ancrer (?), selon les standards habituels d'Enabel⁷⁶.

Mai 2021 est marqué par **coup d'état au Mali**.

Dans le cadre de la formulation, le bureau Marge remet en **juin 2021 un rapport analysant la contribution potentielle de l'énergie à la stratégie en développement**. En ce qui concerne le bois-énergie, il constate que ce n'est pas le contributeur essentiel de la dégradation des terres, et que le sujet est peu demandé par les partenaires, pour qui c'est une énergie du passé, ou est inexistante en termes d'intérêt (ministères des finances), par son caractère informel.

En octobre 2021, la ministre Kitir présente sa **note de politique générale au Parlement**. Elle y affirme sa volonté d'augmenter l'aide à la lutte contre les changements climatiques, de poursuivre les coopérations en cours avec le pays du moment (continuité), de lancer pour la première fois deux portefeuilles thématiques (dont le PTCS). Elle y reconnaît l'expertise d'Enabel au Sahel. Team Belgium et Team Europe sont mis à l'honneur. Même si elle constate une augmentation de l'instabilité dans la zone, c'est au Sahel qu'elle demande de faire le PTCS, considérant sa vulnérabilité face aux changements climatiques, et que ces changements contribuent aux risques de déstabilisation politique et socio-économique, et d'augmentation des inégalités et de la pauvreté.

La formulation, démarrée formellement le 10/03/2021 (lettre d'instruction) **se termine le 23/11/2021** (remise du dossier à la DGD). Alors que les formulateurs auraient voulu avoir un niveau de coordination régionale qui supervise toutes les composantes nationales, il a finalement été opté, après diverses interactions internes, pour un rôle de facilitation régionale, bottom up.

Sur base d'une tentative de typologie d'Enabel de l'époque⁷⁷, le PTCS répond au cas d'un « Multi country Programme with(out) a regional dimension » car il n'a pas d'ancrage régional.

76 Parmi les instances politiques, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) / Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) ; l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) / Direction de l'environnement et des ressources en eau (DERE) ; sont écartés. L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AP-GMV) devait faire l'objet d'analyses complémentaires. Parmi les centres d'excellence et institutions scientifiques (régional), CILSS/Secrétariat Exécutif ; CILSS/Institut du Sahel (INSAH) ; CILSS/Agrymet (CRA) ; Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) ; sont envisagés. D'autres entités, telles que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), Autorité du Bassin de la Volta (ABV), Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), OneCGIAR, VITO, CIRAD, IRD sont jugées intéressantes pour y développer des liens.

77 Powerpoint

2022

En mars et avril 2022, les conventions spécifiques avec 3 des 4 pays sont signées ; CS NER volet national (11.5 Meur) ; CS BK volet national (11,5 Meur) ; CS B-SEN (11.5 Meur). Tous mentionnent le dtf dans son ensemble, l'approche nationale et régionale. Concernant le volet régional, une Convention Spécifique est signée avec le NER (volet régional 4 Meur), sur base du même modèle que les conventions spécifiques relatives aux volets par pays.

Formellement, le **PTCS démarre en mai 2022**, pour une durée de cinq ans, jusqu'en avril 2027.

Un second pays est victime d'instabilité, en **2022 : le Burkina Faso est marqué par une instabilité** au niveau institutionnel à la tête de l'Etat, mais aussi au niveau des ministères et des directions centrales et déconcentrés.

En octobre 2022, un atelier d'appropriation est facilité par deux experts d'Enabel (EST). Cet atelier permet de clarifier la théorie de changement du projet (élaboration d'une TOC graphique commune), de réviser la matrice de suivi et évaluation, de pré-identifier les thèmes prioritaires de capitalisation et de clarifier le rôle de l'unité de facilitation régional du PTCS. Un système d'indicateurs est élaboré. Aucun ne permet de mesurer l'intensité et la qualité d'interactions avec ou entre des acteurs régionaux.

En 2022, la Région wallonne accorde 2 Meur, qui vient en complément du volet Sénégal et Burkina, centré sur la restauration des terres, pour démarrage au 10/20/2022.

En décembre 2022, le deuxième contrat de gestion entre Enabel et l'Etat belge est signé. Il reconnaît les approches régionales sans les promouvoir particulièrement, calque son cycle sur celui des approches « pays », mais sans résoudre la question de l'ancrage, qui ne peut être envisagé qu'auprès des cinq institutions reprises dans l'Arrête Royal de 2014⁷⁸ cité plus haut.

2023

Le **coup d'état au Niger (07/2023)**, qui oblige l'équipe régionale à travailler depuis le Burkina Faso jusqu'en janvier 2024. Il est suivi (09/2023) de la Création de l'Alliance des Etats du Sahel, centrée sur la coopération et d'assistance mutuelle, notamment sécuritaire. Le retrait du MLI, BKF et NER de la CEDEAO est annoncé en 01/2024 pour être effectif en 01/2025.

En 2023, la coopération belge (DGD) tient un Atelier régional sur la coopération gouvernementale au Sahel (Ouagadougou).

Le premier rapport annuel du PTCS (période : 01 mai 2022 – 30 juin 2023), présente le PTCS comme comptant cinq interventions autonomes dont quatre volets nationaux (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) et un volet régional basé à Niamey au Niger. On y parle essentiellement 1) d'activités de démarrage qui ont été réalisées, y compris activités d'ancrage institutionnel et de gouvernance, et mise en place des équipes des interventions ; 2) de retards du volet Mali dont le changement de zone d'intervention pour des raisons sécuritaires a conduit à une reformulation de l'intervention. Cette reformulation a eu pour conséquence un grand retard dans le démarrage du projet qui n'était pas effectif à la date de clôture de ce premier rapport annuel du portefeuille le 30 juin 2023 ; 3) de six conventions de subsides, une quinzaine de marchés publics, et d'accords opérationnels qui ont été signés ; 4) de non nécessité d'adapter le processus de changement ; 5) d'échanges réguliers avec les volets nationaux, 6) de dégradation continue de la situation sécuritaire. « La bonne implication des parties prenantes à tous les niveaux (national, régional et communal) dès le démarrage des interventions dans tous les pays » est relatée.

On y signale aussi deux faiblesses « d'ordre organisationnel voire stratégique » :

⁷⁸ « Dans ce cas, la notion de pays partenaire est remplacée le cas échéant par les pays partenaires respectifs ou l'institution régionale dans le sens de la loi sur la Coopération au développement art. 16 § 2 »

- Des types d'expertises identifiées pour le volet régional du portefeuille qui auraient dues être beaucoup plus orientées vers des experts en capitalisation et apprentissage d'entreprise, en appui conseil et communication, en suivi-évaluation et en recherche et innovation ;
- De la sous-estimation dans le budget du volet régional du coût de la mobilisation, de l'implication et d'une participation efficace des parties prenantes au niveau régional comme AGRHYMET (CILSS), ARAA (CEDAO), UEMOA, ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest), du fait de la structuration et du mode de fonctionnement de ces organisations.

Plus important encore, est un constat d'ordre institutionnel : « la signature de la convention spécifique du volet régional avec un seul pays partenaire pose des difficultés « légales » quant au mode de gouvernance et ancrage approprié ».

En 06/2023, le volet régional signe Convention de subside avec VSF (Budget : 300 keur - Exécution : 06/23 au 02/25 – 18 mois), avec pour objectif de mettre à l'échelle le système digitalisé de diffusion d'informations vers la société civile les producteurs, les utilisateurs locaux ainsi que les structures gouvernementales combinant les approches d'alerte précoce et de surveillance déjà partiellement déployée au Niger et au Burkina Faso. Le but est de contribuer à la résilience des systèmes pastoraux dans un contexte marqué par des incertitudes croissantes, tout en favorisant une meilleure gouvernance des ressources pastorales et une cohabitation apaisée entre les différentes communautés concernées. Selon la rapport final (04/2025), l'opération est globalement un succès.

En 2023, la Région wallonne accorde 2 Meur supplémentaire au volet Sénégal, cette fois centré sur les énergies renouvelables, pour démarrage au 01/01/2024.

2024

En 01/2024, soit un peu plus de 18 mois après son démarrage, le PTCS organise un **atelier interne de réflexion sur la mise en œuvre du PTCS**, à Dakar. A cette occasion, il a été convenu que les termes de référence de l'IM du volet Régional, initialement conçus comme étant un facilitateur devaient être commués dans un rôle de coordination (Ce nouveau profil de poste a été confirmé en 11/2024 par un message officiel aux quatre pays).

En 06/2024, l'Alliance devient la Confédération des Etats du Sahel, pour aller au-delà du militaire et d'élargir vers une intégration politique/économique et des instruments communs.

En 2024, la coopération belge (DGD) tient un Atelier régional sur la coopération gouvernementale au Sahel (Niamey).

En 04/2024, le PTCS organise un atelier de renforcement de capacités des organisations de la société civile en matière de lutte contre le changement climatiques et désertification. Cela concerne les modules 3 et 4 : repères pour agir et comprendre la désertification, le réseautage et les techniques de mobilisation communautaires en matière de la lutte contre la désertification

En 06/2024, après un processus d'appel à projet (01/2024) restreint à trois organisations (Agrhytmet, CIFOR, WASCAL), la Convention de Subsidés avec le Centre Régional AGRHYMET est signée (525 keur ; exécution du 06/24 au 08/26, soit deux ans). Cela permet à AGRHYMET, à travers la mise en œuvre de la convention, de renforcer sa collaboration avec les institutions nationales dans les quatre pays partenaires tout en favorisant la collaboration entre les quatre pays. L'objectif est de renforcer la collaboration et le partage d'informations et d'expertise entre acteurs régionaux (de l'Afrique de l'Ouest) et nationaux des quatre pays en matière de suivi de la dégradation des terres.

Il y a quatre résultats. Les deux premiers pour renforcer l'expertise nationale, le 3ème pour dynamiser les systèmes de MRV et échanges entre pays (cadre régional), le 4ème pour visibiliser les résultats. Huit modules de formation sont développés, donné dans chacun des pays à plus de quinze personnes chaque fois. A ce jour, sept des huit modules ont été donnés.

06/2024 - un atelier d'appropriation des dispositifs d'apprentissage & de suivi évaluation est organisé à Niamey. Il regroupe trente personnes parmi lesquelles les équipes des cinq volets du PTCS, quelques partenaires de mises en œuvre, deux experts EST et des représentants d'Enabel MIE. Il y apparaît que la TOC a été partiellement utilisée au NER, mais très peu ou pas au SEN, MLI et NER. Le PV relate que « les équipes ont observé quelques prémices de changement mais ne disposent pas d'outils appropriés pour mesurer les changements prévus dans la ToC » ; que les travaux prévus sur « comment apprécier notre évolution vers les changements » ont été ajournés et reportés à la prochaine rencontre annuelle. Une liste de 13 sujets de capitalisation sont identifiés, dont un concerne le volet régional. Depuis, 5⁷⁹ sur les 13 ont été sélectionnés. Ces fiches de capitalisation devraient sortir entre juin 2026 et octobre 2026.

Chez Enabel à Bruxelles, **08/2024 voit la création de la fonction de Regional manager.**

Au vu du positionnement du volet régional au Niger, il a été décidé en 11/2024 que la dimension régionale du programme serait sous le leadership du PM-Niger pour le suivi opérationnel et que sa dimension stratégique soit sous la responsabilité de la Directrice Pays Niger. En dehors de ces points les PM au niveau des pays restent les premiers points de référence des IM pays.

Le second rapport annuel (période de juillet 2023 à juin 2024) fait le constat d'ambitions d'exécution diversement été contrariées ; un environnement de travail et de collaboration dans la région du Sahel substantiellement modifié depuis le 2^{ème} semestre 2023, avec des brouilles dans la coopération régionale et internationale, une persistance de la crise sécuritaire dans plusieurs zones d'intervention du portefeuille, une augmentation générale du niveau des risques ; l'instabilité institutionnelle qui va du simple changement de responsables au niveau des structures étatiques (centrales et déconcentrées) à la dissolution des collectivités territoriales.

L'existence d'une réflexion sur « revoir les possibilités d'ancrage durable de nos actions tant au niveau des pays qu'au niveau régional (Sahel, CILSS/AGRHYMET, CEDEAO), tout en continuant à réfléchir à notre capacité réelle d'action sur et dans des contextes fragiles » est relatée.

Le programme ne connaît pas de réorientations stratégiques, la pertinence reste de mise, et « le volet régional du portefeuille est particulièrement pertinent dans sa conception, servant d'unité de facilitation pour amplifier les efforts nationaux, de cadre pour le dialogue politique dans la région sahélienne et de point de contact avec les organisations sous régionales ». Cependant, des risques concernant la durabilité des effets du projet à l'échelle régionale sont évoqués, et qui « sont liés à l'instabilité politique et la crise sécuritaire dans trois des quatre pays partenaires et le retrait de trois (3/4) pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui ont créé ensemble la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ».

Le dialogue politique au niveau régional est encore inexistant : « il devait se faire à travers la collaboration entre le programme les institutions régionales comme la CEDEAO et le CILSS/AGRHYMET », « mais la mise en œuvre du dispositif d'apprentissage, de partage d'expériences et de capitalisation du PTCS et de la CSUB octroyée à AGRHYMET dont l'objectif est de renforcer les capacités des acteurs régionaux (Afrique de l'Ouest) et nationaux en matière de suivi de la dégradation des terres, devront y contribuer fortement dans les années à venir ».

79 Le paiement pour services environnementaux ; business model (biochar, Kiosk solaire, ...) ; les approches en agroécologie ; la gouvernance inclusive des ressources naturelles ; la restauration des terres dégradées.

Plusieurs leçons apprises sont mises en avant, et notamment : 1) qu'un programme régional/thématique nécessite un minimum de coordination avec plus de verticalité dans l'organigramme du programme ; 2) l'esprit régional voulu par Enabel ne colle pas avec la réalité légale (pas de possibilité de signer une CS avec un ancrage régional) ; en conséquence 3) la pertinence et la plus-value d'un CoPil pour le volet régional (qui est mené uniquement au NER) est questionnée.

Le COPIL de **09/2024** du volet NER se déclare incompétent pour superviser le volet régional du PTCS.

12/2024 voir la réalisation d'une mission d'appui de Bruxelles (EST), sur base du constat que « *le portefeuille reste à ce moment une somme de cinq interventions* », qui aboutit à toute une série de recommandations pour une approche régionale renforcée.

Le constat est fait que le programme ne parvient pas encore à faire la démonstration complète de sa valeur ajoutée dans une série de domaines, et notamment :

- L'approche régionale, tant en termes d'alignement et de soutien aux stratégies des partenaires nationaux et régionaux qu'en termes de mise en réseau, d'échange d'information et de connaissance entre les différents acteurs;
- La contribution explicite du programme aux objectifs de la Grande Muraille Verte, notamment en matière de suivi- évaluation de l'IGMV dans les 4 pays;
- Le renforcement de la coordination et de la structure de gouvernance du programme;
- La valorisation et le partage de l'expertise au sein des équipes du programme et avec les partenaires ;
- La communication autour des thématiques portées et du portefeuille en tant que tel.

2025

La rencontre annuelle du PTCS à lieu en 02/2025 à Kaolack au Sénégal, avec pour la première fois la participation effective des ANGMV et de l'APGMV. A l'issue cette rencontre annuelle, le PTCS a élaboré un plan d'actions 2025 commun (aux quatre volets pays et au Volet régional) comprenant des actions d'apprentissage, communication, mobilisation de certains partenaires.

Mars 2025 voit l'adoption de la « **politique d'Enabel relative à l'approche régionale** », premier texte qui cadre et conceptualise formellement la question thématique/régionale. 17 projets régionaux différents sont en cours (pour un montant total de 213 millions d'euros -54 % financés par l'UE, 46 % par la Belgique), mais « la valeur ajoutée de l'approche régionale en termes d'impact sur le développement et de partenariats régionaux n'a pas été pleinement réalisée ». Les situations justifiant une approche régionale sont énumérées. Une définition cadrant le concept est donnée⁸⁰.

En avril 2025, un atelier de formation des MELOS (Monitoring Evaluation Officers) est organisé à Bamako, en vue de faire adopter l'expérience du PTCS volet Mali qui a déjà un système *digitalisé* de suivi évaluation. En mai 2025, la Belgique organise au Mali un atelier régional sur la coopération gouvernementale au Sahel, réunissant les acteurs de la diplomatie belge.

Concernant le plan d'action commun 2025, le Rapport de suivi des recommandations issues de l'atelier de Dakar sort en juillet 2025, montrant une série d'avancées (mise en œuvre partielle).

⁸⁰« Enabel définit une région au niveau transnational sur la base d'un ou de plusieurs des critères suivants :

- Géographique : continuité territoriale ou caractéristiques environnementales communes ;
- Politique/Institutionnel : accords régionaux, organisations régionales ou continentales, ou institutions communes ;
- Économique : accords commerciaux, interdépendance économique et réseaux d'infrastructures ;
- Culturel/Social : identités communes, langues ou dynamiques migratoires transfrontalières ;

De surcroît, notre organisation considère l'approche régionale principalement comme la conception et la mise en œuvre de projets ; programmes et stratégies qui abordent les défis et les opportunités dans plusieurs pays au sein d'une région géographique spécifique, guidés par un ensemble de principes dédiés. »

Le troisième rapport annuel concerne la période juillet 2024-juin/2025). Le PTCS a poursuivi sa mise en œuvre au cours de la troisième année dans un tel contexte toujours volatile et marqué par de multiples fragilités, auxquelles se sont ajoutées le retrait de certains partenaires de la coopération internationale (suspension des activités de l'USAID et le départ d'autres acteurs comme LUXDEV). Les indicateurs d'outcome au niveau des pays sont impressionnants. Pas de réorientations stratégiques, mais, en ce qui concerne le volet régional, énumération des recommandations de l'atelier de décembre 2024, qui portent pour beaucoup sur l'établissement de partenariats et le rapprochement à faire avec une série d'institutions. Par ailleurs, on note que des ressources initialement destinées à des missions et des rencontres du portefeuille climat ont été réaffectées au financement d'un forum régional des acteurs de la gestion durable des ressources naturelles et des sessions du Comité d'Orientations et de Concertation régionale, en vue de renforcer la visibilité, le dialogue stratégique entre acteurs et le caractère régional du PTCS.

Concernant le dialogue politique, cette fois il est « amorcé au niveau sous régional avec l'implication des agences nationales et de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte dans la mise en œuvre du projet (membres COC/R, participation la rencontre annuelle 2025, organisation de side-events lors des événements internationaux sur le climat) ». La mise en œuvre des activités de la convention de subside octroyée à AGRHYMET, est également vue comme y contribuant, en créant un réseau plus de 80 praticiens dans les quatre pays.

Plusieurs résultats en ce qui concerne le renforcement de capacités des organisations de la société civile (OSC) et du monde de la recherche *au niveau régional* sont cette fois décrites : renforcement de capacités en présentiel de représentants de 25 OSC, dont 21 émergentes et quatre déjà actives dans le domaine du climat et de la désertification ; 30 cadres d'organisations de la société civile formés au plaidoyer sur le changement climatique au Niger ; soutien à 22 étudiants pour leurs activités de recherche (13 Masters, 9 Doctorats) ; renforcement des capacités des producteurs via les producteurs « leaders » formés pour animer les quatre plateformes d'innovation mises en place dans les quatre pays du PTCS.

En **août 2025**, l'équipe du PTCS partage son **auto-évaluation** à « mi-parcours ». Sur base d'un regard centré au niveau des actions par pays (qui forme la toute grande majorité du budget, soit 46 Meur sur 50), la pertinence est jugée très bonne (A). Cohérence, efficacité, efficience et durabilité sont jugés bon (B).

Également, il participe activement au **2^{ème} Sommet Africain sur le climat (ACF2, du 8 au 10 septembre 2025)**, sous impulsion et avec l'appui de Enabel Bruxelles, qui y intervient (10 side-events) en rapport avec plusieurs thématiques et interventions (pas que PTCS). Si globalement, cette participation d'Enabel est jugée comme une expérience positive, une série d'améliorations pour le futur ont été identifiées par GP. Il semble que l'atelier que le PTCS pilotait, et qui visait l'utilisation de l'initiative de la GMV comme levier pour construire la résilience en Afrique n'ait cependant pas rencontré le succès espéré.

En **septembre 2025**, le PTCS organise avec SNV, et des appuis du HQ, le Forum de Ouagadougou pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRN).

Préparé depuis mai 2025, l'évènement est un succès pour l'équipe du PTCS, tant au niveau de la conception que de la réalisation, réunissant plus de 120 personnes. De l'avis de plusieurs parties prenantes, le Forum a été perçu comme particulièrement dynamique avec des personnes très engagées pendant les trois jours. Son impact est prolongé par une dynamique d'influence politique et de communication⁸¹. Initialement, cet évènement aurait dû nourrir l'intervention à l'ACF2.

Novembre 2025 – première réunion de circulation d'information à propos du PTCS entre les postes concernés et Enabel

81 PV interne du 04/11/2025 : « Mise en place de trois (3) groupes de travail pour donner suite au forum : Groupe 1 qui réfléchit sur la remise officielle de l'appel de forum de Ouaga aux autorités dans les 4 pays à commencer par le Niger d'abord et aussi sur la perspective d'un éventuel deuxième forum sur les produits de capitalisation du PTCS en septembre 2026 ; Groupe 2 qui se penche sur l'organisation d'un ou des webinaires pour partager les innovations et technologies prometteuses du forum en 2026 dans le domaine de l'eau, la terre et les PFNL ; Groupe 3 qui a la charge la création d'un réseau des praticiens de la GDRN sous le lead de la SNV. »

L'UE mène des travaux pour définir une approche renouvelée UE-Sahel, adoptée en novembre 2025 à l'échelle ministérielle.

Revoyant sa présence diplomatique dans le monde, la Belgique prend la décision de **fermer sa représentation diplomatique Mali** (transition prévue en 2026-27).

2025, Global Partnership mène un exercice prospectif soutenir la transition énergétique, mais pas spécifiquement sur la zone Sahélienne. Sur base de plusieurs critères⁸² de sélection, le SEN fait actuellement l'objet d'une analyse, mais pas le BKF, MLI, NER.

2026

Au niveau politique, la Belgique démarre l'évaluation de sa stratégie intégrée pour le Sahel, pour révision (en cours).

Février 2026 -deuxième réunion de circulation d'information à propos du PTCS entre les postes concernés et Enabel

Février 2026 – première réunion de pilotage du volet Régional, via un COC/R au NER, avec la participation de représentants de ministères et acteurs de plusieurs pays. Cette première réunion aura pour objectif⁸³ la mise à niveau de l'information sur l'état d'avancement global ; être un levier pour augmenter l'appropriation et la visibilité ; créer une image plus régionale de l'intervention ; faciliter la capitalisation.

Septembre 2026 – arrêt des activités du PTCS.

⁸² Priorités nationales/momentum ; Pays prioritaires UE, donc dans lesquels l'énergie apparaissait comme axe prioritaire dans le cadre de sa programmation et où a priori des enveloppes étaient encore a priori disponibles pour 2025-2027 ; Lien potentiel avec actions Enabel existantes ou en préparation ; Un certain appétit de la part des country director à prospecter sur le secteur.

⁸³ Intw